OPERATIONAL PROGRAMME UNDER THE 'INVESTMENT FOR GROWTH AND JOBS' GOAL

CCI	2014FR16M0OP012
Title	Programme Opérationnel FEDER-FSE Nord-Pas de Calais 2014-2020
Version	1.0
First year	2014
Last year	2020
Eligible from	
Eligible until	
EC decision number	
EC decision date	
MS amending decision number	
MS amending decision date	
MS amending decision entry into force date	
NUTS regions covered by the operational programme	FR3 - NORD - PAS-DE-CALAIS

1. STRATEGY FOR THE OPERATIONAL PROGRAMME'S CONTRIBUTION TO THE UNION STRATEGY FOR SMART, SUSTAINABLE AND INCLUSIVE GROWTH AND THE ACHIEVEMENT OF ECONOMIC, SOCIAL AND TERRITORIAL COHESION

1.1 Strategy for the operational programme's contribution to the Union strategy for smart, sustainable and inclusive growth and to the achievement of economic, social and territorial cohesion

1.1.1 Description of the programme's strategy for contributing to the delivery of the Union strategy for smart, sustainable and inclusive growth and for achieving economic, social and territorial cohesion.

Fort de plus de 4 millions d'habitants (6,9 % de la population française) sur 12 414 km² (2,3 % du territoire national), le Nord – Pas de Calais se place en 4ème position des 26 régions françaises. Sa densité de 325 habitants par km² est le triple de la moyenne française et rapproche la région de ses voisines nord-européennes. Ses habitants vivent à 95 % dans des espaces à dominantes urbaines contre 82 % au niveau national. Une grande partie de la population se regroupe au sein d'agglomérations allant de 60 000 habitants (Cambrai) à plus de 1,1 million d'habitants (Lille), organisées en vastes systèmes constituant une véritable région urbaine. La région se caractérise par une diversité de territoires infrarégionaux au développement inégalitaire qui a pour effet de freiner la dynamique régionale. La population est jeune, la part des moins de 20 ans étant de 26,9 % (24,5 % au niveau national).

La stratégie régionale élaborée en partenariat avec les différents services concernés du Conseil régional, de l'Etat, des Conseils généraux, les collectivités locales et acteurs régionaux tient compte du diagnostic régional et se donne pour objectifs les orientations de la stratégie Europe 2020. Elle se traduit dans la proposition de structuration en axes et objectifs thématiques ci-dessous. Cette structuration est ensuite analysée au regard des obligations réglementaires et notamment de la concentration thématique.

1.1.1. Principes d'intervention

- **En premier lieu, il apparaît clairement, notamment à la lecture du diagnostic, que la catégorie des « régions en transition » créée par les nouveaux règlements de la politique de cohésion correspond à la situation de notre région.**

Si l'on se réfère aux principaux indicateurs utilisés pour la stratégie Europe 2020, à commencer bien sûr par le PIB par habitant, notre région, avec 88,2 % de la moyenne communautaire, apparaît généralement sous les moyennes européennes et nationales. Ces chiffres traduisent des faiblesses et des handicaps structurels persistants, les conséquences toujours présentes des crises qui ont frappé les principaux secteurs de notre industrie, au point parfois de les faire totalement disparaître, un environnement dégradé par des pratiques passées et actuelles peu « durables » et des moteurs économiques pour

le futur (recherche, innovation, entreprenariat, diversification des activités) encore insuffisants. Les spécificités sociales restent très préoccupantes avec un taux de chômage de près de 14 % en 2013 (soit plus de 3,6 points au dessus de la moyenne nationale) et un taux de pauvreté de 19 % de la population (contre 14,1 % en France). Ce contexte aboutit à fragiliser les réseaux de sociabilité et à renforcer les situations inégalitaires entre les Femmes et les Hommes.

Toutefois, en dépit d'un contexte économique peu favorable ces dernières années, la région a su conserver et bien souvent améliorer ses atouts grâce aux moyens mobilisés, entre autres, dans le cadre de la politique européenne de cohésion : renforcement de l'enseignement supérieur et de la capacité de recherche, mise en œuvre d'une stratégie régionale de l'innovation s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité, valorisation de nos activités d'excellence et émergence de nouveaux secteurs d'activité porteurs d'avenir, transformation de l'image de la région et développement de son attractivité symbolisée par le Louvre-Lens.

L'impératif d'innover et la nécessité de réduire la dépendance aux énergies fossiles dans cette « région charbonnière » ont conduit les acteurs à s'engager dans un véritable changement de modèle économique fondé sur la transition énergétique et écologique: la Troisième révolution industrielle avec le concours de Jérémy RIFKIN.

- **La stratégie proposée contribuera à atteindre les objectifs européens de la politique de l'Union européenne tel que le montre le tableau suivant :**.

Cf annexe 2 : indicateurs clés stratégie UE 2020 - situation comparée UE/France/Nord Pas de Calais

- **Ces constats militent en faveur d'une continuité assumée entre la stratégie régionale actuelle et celle proposée pour la future période.**

Pour être pleinement efficaces et produire tous les résultats espérés, les efforts engagés doivent être poursuivis et maintenus sur une période suffisamment longue. Les grandes thématiques prioritaires seront donc poursuivies dans le cadre de la stratégie générale pour 2014-2020 mais infléchies par les principes de la Troisième Révolution Industrielle.

- **C'est notamment le cas pour ce qui concerne l'identification d'un axe spécifique et le poids financier donné à la thématique de la transition énergétique, que ce soit sous l'angle de l'efficacité énergétique, de la production d'énergies renouvelables et de la baisse de la précarité énergétique (OT4)**

Il s'agit de s'inscrire dans les objectifs de la stratégie Europe 2020 et de passer de démarches à caractère expérimental à une approche plus massifiée, plus systématique et plus intégrée. C'est le cas par exemple pour les projets concernant la production, le stockage et la consommation d'énergie qui seront menés dans les secteurs des bâtiments et équipements publics, les entreprises ou encore le transport mais aussi et surtout dans les domaines du logement. En complément, de nouvelles expérimentations seront

lancées, en lien avec la Troisième révolution industrielle, par exemple en matière d'urbanisme, à partir de démonstrateurs à la recherche d'un nouveau modèle urbain renouvelé plus autonome sur le plan énergétique.

Cet enjeu traduit aussi une évolution sensible de la stratégie régionale. Il s'agit d'améliorer la résilience de notre territoire face à une crise énergétique majeure et au renchérissement du coût de l'énergie. Limiter le risque et la gravité d'une crise climatique, affirmer que cette nécessaire transition énergétique peut et doit constituer, au même titre que d'autres secteurs émergents, l'un des moteurs et des piliers d'un nouvel essor économique régional, sont dans le droit fil des réflexions actuelles sur la Troisième révolution industrielle.

Telles sont les motivations et les orientations stratégiques de l'axe 2 du programme opérationnel, concentré sur l'objectif thématique 4 et doté de 33 % des crédits du FEDER.

- **Le soutien à la recherche et au développement, au numérique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises reste, un axe majeur de notre stratégie, par les montants financiers qui y sont consacrés dans l'axe 1 (OT 1 et 3) doté de 35 % des crédits.**

Il est à noter que cette priorité portée à la recherche et à l'innovation est complétée dans l'axe 2 ci-dessus par l'investissement prioritaire 4.f consacré à la promotion de la recherche, l'innovation et l'adoption de technologies à faibles émissions de carbone. L'ensemble des crédits en faveur de la RDI inclus dans les 2 premiers axes représente ainsi environ 39 % des crédits FEDER.

Beaucoup de choses ont évolué dans ces domaines depuis 2007 : le monde universitaire et de la recherche a fait l'objet de réformes importantes, les pôles de compétitivité se sont structurés et sont désormais couplés aux pôles d'excellence. De nouvelles modalités de financement ont été développées au niveau national, alors qu'au niveau régional, une stratégie de l'innovation a été mise en place conformément aux préconisations de la Commission européenne.

- **L'ensemble des interventions du FSE et de l'IEJ, hors assistance technique, est regroupé au sein d'un même axe (l'axe 3) portant sur l'accès à la formation et à l'emploi.**

Le choix de recourir à un programme opérationnel multi-fonds répond au souci de mieux articuler, dans une stratégie globale, les interventions du FEDER et du FSE poursuivant le même objectif. La totalité des crédits du FSE (hors assistance technique) sera mobilisée en faveur de la montée en qualification des personnes sans emplois, notamment de jeunes NEET, ainsi que l'anticipation de l'évolution des métiers liée aux mutations socio-économiques (investissement prioritaire 10.2 et10.3). L'axe 3 est défini en articulation avec le PO FSE national dédié à l'emploi et à l'inclusion sociale et reprend l'Initiative Européenne pour la Jeunesse.

- **Poursuivant les stratégies enclenchées dans la période précédente et en complément aux actions déployées en matière d'innovation, de recherche, de transition énergétique et de qualification de la population régionale, l'axe 4 recherche une amélioration de la robustesse de l'attractivité et de la visibilité du Nord – Pas de Calais, en s'appuyant sur les possibilités offertes par les objectifs thématiques 5 et 6** (29 % des crédits).

Partant du constat que son environnement a été très sollicité et trop souvent dégradé par son histoire industrielle, minière et l'intensité de l'exploitation agricole et prenant conscience de l'originalité et de la richesse de son patrimoine culturel et naturel, il s'agit d'améliorer l'attractivité et la robustesse de la région en couplant les logiques de réparation et développement. L'enjeu consiste à régénérer son environnement et ses ressources en s'appuyant sur les éléments les plus remarquables de son patrimoine et sur le foncier disponible que constituent ses friches, tout en adaptant sa façade littorale et ses polders au changement climatique.

Les enjeux et besoins sont différents selon les territoires et justifient en conséquence des réponses différenciées selon qu'on se situe sur le littoral ou dans la plaine maritime, dans la métropole ou dans les anciens sites industriels tels que la Sambre-Avesnois. Pour répondre à ce besoin de différenciation, la procédure d'appel à candidatures sera privilégiée et celles-ci seront mises en œuvre de manière coordonnée à l'échelle des grandes composantes du territoire.

- **Le diagnostic régional a par ailleurs mis en évidence les risques de précarité et de marginalisation d'une part importante de la population de certains territoires et la nécessité de poursuivre la politique de la ville mise en œuvre depuis 20 ans**

Il s'agit de faire évoluer les quartiers identifiés comme prioritaires dans la nouvelle politique de la ville nationale dans une optique de développement social durable intégrant des objectifs de cohésion et mixité sociale, de renouvellement urbain, de mobilité et de performance énergétique. Cette politique de renouvellement urbain circonscrite à une géographie prioritaire sera déployée dans le cadre de stratégies à l'échelle des agglomérations.

Cette politique en faveur des objectifs de cohésion sociale de la stratégie européenne figure dans les orientations actuellement données à l'accord national de partenariat qui prévoit d'affecter une part significative des crédits européens en sa faveur.

Par ailleurs, le PO mobilise sur le FEDER l'IP 9 b) ii en faveur des populations les plus marginalisées afin de leur apporter des conditions de vie favorisant davantage leur intégration dans la société.

- **L'importance du développement des usages des TIC apparait clairement dans le diagnostic territorial. Il fait l'objet d'un axe spécifique 5.**

Il est proposé de regrouper dans cet axe les actions relevant des usages des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et des services (e-administration, e-formation, e-inclusion et e-santé) comme domaines privilégiés d'intervention. Ce choix est justifié par la volonté d'accélérer l'intégration des TIC dans les services publics. Les filières numériques constituent indéniablement un des secteurs d'avenir et de spécialisation de notre économie régionale.

En revanche, la proposition actuelle ne prévoit pas d'intervention financière du FEDER au titre des réseaux à Très Haut Débit pris en compte par ailleurs par des fonds nationaux. La région et les deux départements se sont dotés à cet effet d'un syndicat mixte de déploiement du THD.

1.1.2. Présentation des grandes orientations

Pour la période 2014-2020, les orientations stratégiques retenues s'articulent pleinement avec les objectifs de la stratégie Europe 2020 adoptée par le Conseil européen du 17 Juin 2010 afin de lutter contre la crise et de créer les conditions favorables à :

- une croissance européenne intelligente, fondée sur une économie de la connaissance et de l'innovation, s'appuyant sur des pôles économiques organisés et ouverts à l'international ;
- une croissance durable basée sur une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive, s'appuyant sur un patrimoine naturel et culturel souvent sous-estimé et désormais requalifié ;
- et une croissance inclusive encourageant une économie à fort taux d'emploi, la cohésion sociale et territoriale, s'appuyant sur une montée en qualification et une adaptation des compétences.

La stratégie régionale porte sur la création de conditions propices pour engager la région vers la « Troisième révolution industrielle et sociétale identifiée comme un nouveau modèle économique, afin de surmonter les difficultés sociales et structurelles et accompagner un changement culturel tant sociétal que productif permettant de répondre à ces nouveaux défis. Ce modèle de développement promu par Jérémy RIFKIN, allie la diminution de la production des énergies fossiles à une transition vers un développement plus soutenable produisant moins de gaz à effet de serre. La stratégie régionale y ajoute les enjeux de l'efficacité énergétique, et inscrit cette dynamique dans l'économie circulaire et de la fonctionnalité.

La mise en place de ce modèle s'intègre dans la Stratégie de Recherche et d'Innovation et la Spécialisation Intelligente et elle se retrouve au sein de l'ensemble des axes du PO 2014-2020.

Le scénario présenté se veut volontairement concentré et respecte la logique d'un axe par fond (FEDER, FSE). Le PO FEDER/FSE de la région Nord – Pas de Calais sera ainsi structuré en 7 axes.

Le FEDER est concerné par quatre axes répartis comme suit :

- axe 1 : Investir pour une région de la connaissance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la SRI-SI. Il comprend un sous axe pour chacun des OT 1 et 3 et il est doté de 29,9 % des crédits FEDER ;
- axe 2 : Conduire la transition énergétique. Il correspond à la quasi-totalité de l'objectif thématique 4 et il est doté de 33 % des crédits FEDER ;
- axe 4 : Accroître la capacité du Nord – Pas de Calais à s'adapter aux changements, tout en améliorant son attractivité et sa visibilité. Il comprend un investissement prioritaire de l'objectif thématique 5 et quatre investissements prioritaires de l'objectif thématique 6 et un investissement prioritaire de l'objectif thématique 9. Il bénéficie de 29 % des crédits FEDER.
- Axe 5 : Accompagner la transformation de la société régionale à travers le développement des usages et services publics numériques. Il est doté de 5,1 % des crédits FEDER.

Les crédits FSE sont regroupés pour l'essentiel (96,6 %) au sein de l'axe 3 comprenant deux investissements prioritaires dont l'objectif sera de créer les conditions nécessaires pour renforcer la capacité d'initiative et la créativité des populations les plus fragiles et élever le niveau de qualification en développant l'accès à l'enseignement supérieur long pour ces publics. Les crédits spécifiques à l'IEJ (22,3 M€) figurent également dans cet axe.

Enfin, les axes 6 et 7 regroupent les crédits d'assistance technique mobilisés à concurrence de 3 % des crédits FEDER et 3,4 % des crédits FSE (2,9 % des crédits FSE + IEJ).

- **CONFORTER LA COMPETITIVITE DE NOTRE ECONOMIE REGIONALE EN AXANT NOTRE STRATEGIE SUR LA SRI-SI (Axe I - FEDER)**

L'ambition pour le Nord – Pas de Calais dans le cadre de la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation intelligente est de positionner la région dans la compétition mondiale au profit du développement et de l'emploi par le vecteur de la recherche et de l'innovation.

L'héritage industriel de la Région Nord – Pas de Calais avec le textile, le verre, la sidérurgie, l'automobile et l'agroalimentaire pèse encore très lourd dans le paysage économique régional avec la présence de grands donneurs d'ordre et de nombreux sous-traitants.

Cet héritage impacte également le modèle social régional marqué par un salariat concentré dans de grands établissements et des incidences sur la difficulté à se lancer dans l'entreprenariat.

La reconversion du tissu économique est en cours et s'appuie sur un nouveau modèle plus soucieux de son impact sur l'environnement, attentif aux nouveaux enjeux sociétaux, s'appuyant sur la capacité d'initiative et de créativité de la population.

L'enjeu est de mieux intégrer les avancées de la recherche, le transfert de technologies, l'impact sociétal de l'innovation et les nouveaux comportements et usages, signes avancés des marchés du futur.

- **Conforter la « Smart Specialization »**

La Région Nord – Pas de Calais a choisi de concentrer son développement autour de la création de 7 pôles de compétitivité, de 14 pôles d'excellence structurés sur l'ensemble du territoire régional. Ces pôles s'organisent autour de têtes de réseaux réparties sur l'ensemble du territoire régional. Ils permettent de favoriser les collaborations entre les entreprises et le monde de la recherche publique et privée. Pour chacune de ses filières, la Région a mis en place une stratégie visant à anticiper et à accompagner les mutations économiques, en ciblant des actions de soutien aux projets.

Les Domaines d'Activités Stratégiques sur lesquels la Région a choisi d'orienter son intervention concernent :

- Les transports et l'écomobilité. En matière de production, la région dispose d'une très forte spécialisation dans les industries ferroviaires (1/4 des emplois nationaux). Pour la prochaine période, l'enjeu est de faire du Nord– Pas de Calais la région du ferroviaire. Disposant déjà de nombreux atouts avec le pôle de compétitivité I-Trans à vocation mondiale, la Région soutient un projet de recherche et d'envergure « Railenium » dont les objectifs sont d'augmenter le cycle de vie des infrastructures ferroviaires et l'implantation d'un Centre Européen d'Essais Ferroviaires. Le Nord-Pas de Calais est également l'une des principales régions de production automobile (36 600 salariés en 2011). Un pôle d'excellence en logistique complète le dispositif. Parmi les axes stratégiques identifiés pour la prochaine période : une amélioration des infrastructures et des systèmes ferroviaires, l'intensification de la recherche sur la motorisation des véhicules, la performance des process industriels, la sécurité dans la mobilité, la personnalisation de services de mobilité.

- L'ubiquitaire et l'internet des objets. L'industrie du commerce est également un secteur historiquement présent dans la région et qui est aujourd'hui structuré autour du pôle de compétitivité PICOM. La région se caractérise à la fois par le poids important de la vente à distance (ex La Redoute, les Trois Suisse, Vert Baudet, Amazon…) et la présence de sièges sociaux de grandes enseignes de la distribution (ex : Auchan) (plus de 86 000 emplois en 2009). Le commerce de demain, la mobilité dans les communications, la sécurité informatique et la ville intelligente sont les thèmes prioritaires pour la période 2014-2020.

- La santé et l'alimentation. La santé, la nutrition et l'alimentation constituent un potentiel de développement important de la région qui peut notamment s'appuyer sur une industrie agro-alimentaire très développée (43 000 salariés et plus de 1800 chercheurs en biologie Santé) et une filière pêche et transformation des produits structurés. La région bénéficie ainsi du 1er pôle halieutique d'Europe traitant plus de 300 000 tonnes de poissons par an et de la présence de leaders mondiaux (conserves, amidon…) faisant du Nord – Pas de Calais la première région exportatrice de produits des industries agroalimentaires. Pour la santé, parmi les enjeux identifiés, on note la personnalisation de

la prise en charge dans le traitement des patients, la sécurité alimentaire, la nutrition et la lutte contre les pathologies sociétales (ex. : l'obésité, le diabète...).

- Chimie, matériaux et recyclage. Ces secteurs sont particulièrement importants en région Nord-Pas de Calais, puisqu'ils emploient plus de 20 000 personnes en 2012 et mobilisent plus de 500 chercheurs. Le pôle MAUD concerne avant tout la conception de nouveaux composites de haute performance à partir de fibres de carbone ou de fibres végétales. Le Centre Européen des Textiles Innovants (CETI) consacré à l'innovation, au prototypage et à la valorisation technologique vient compléter le dispositif et permet de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux. Les perspectives de développement de nouveaux marchés sont très nombreuses aussi bien dans l'agro-industrie, les secteurs du génie civil, de l'automobile, l'éco-construction… Seront privilégiés au titre de la SRI-SI la conception de nouveaux matériaux et produits bio-sourcés, l'amélioration des performances des matériaux, la valorisation des sous-produits et le recyclage, ainsi que l'optimisation des ressources pour favoriser l'économie circulaire.

- Images numériques et industries créatives. Ce pôle implique les industries culturelles et créatives à la croisée des arts, du commerce et de la technologie. Au niveau de la région Nord-Pas de Calais, près de 37 000 emplois sont concernés. Les priorités pour la prochaine période sont de soutenir l'expérimentation par la mise en place de projets collaboratifs pour renforcer une attractivité internationale de notre région (cf. la région des Musées, le Louvre Lens, les réserves du Louvre, Nausicaa).

- **Energie.** Le Nord – Pas de Calais est actuellement la 3ème région française en termes d'emplois liés à l'énergie. La présence de 3 pôles d'excellence (Ecoactivités, Bois et Energie 2020) ainsi qu'un pôle de recherche « Maitrise Energétique des Entrainements Electriques » (MEDEE) permettent aujourd'hui de structurer le réseau des acteurs et de relever le défi de la transition énergétique en région. Quatre axes stratégiques ont été identifiés : la diversification de la production énergétique (biomasse, GNL, utilisation du froid, bois-énergie, géothermie, éolien, énergie marine…), le développement du stockage et du transport de l'hydrogène, la performance des réseaux et l'efficacité énergétique (GNL, optimisation des machines électriques, bâtiments et valorisation des énergies fatales).

- **Renforcer le soutien à la recherche, au développement technologique et à l'innovation**

La région Nord – Pas de Calais possède un réseau d'universités et d'écoles d'ingénieur dense et important qui permet un bon ancrage territorial et attire de très nombreux étudiants au niveau national. Au total, l'enseignement supérieur accueille plus de 158 000 étudiants en 2011-2012 soit 6,8 % des étudiants de France métropolitaine. Le nombre de chercheurs est de 5850 en 2011 dont 2500 en entreprises. Cependant, la dépense consacrée aux activités de R&D ne représente que 0,9 % du PIB (838 millions d'Euros en 2011), ce qui place la région au 12ème rang des régions françaises. Ce fait est principalement dû à la faiblesse des efforts en matière de R&D dans les grandes entreprises et au tissu économique caractérisé par des PME déployées sur des secteurs de moyenne et faible technologie, peu enclins à innover. Malgré sa reconnaissance dans des domaines tels que la santé, la biologie, la physique ou encore dans des domaines plus

appliqués et stratégiques tels que les transports, les nanotechnologies ou encore la photonique, la région souffre d'une faible représentativité de laboratoires d'envergure nationale, d'un manque d'attractivité et continue de se situer au 13ème rang pour sa densité en chercheurs.

C'est donc une véritable dynamique de changement culturel qu'il convient de maintenir pour accentuer les liens entre la recherche, la production et le développement, et augmenter in fine la capacité à innover ainsi que les dépenses en R&D.

Au travers de la SRI-SI, le Nord – Pas de Calais se donne les ambitions suivantes :

- renforcer le potentiel de recherche publique et privée, les pratiques de valorisation et de transfert ;
- mieux accompagner et mieux financer l'innovation, notamment en soutenant le développement de stratégies de filières ;
- attirer des investissements à haute « intensité technologique » et changer l'image de la région en matière de dynamisme économique ;
- innover par une offre de services adaptée ;
- intégrer le plus en amont possible la problématique du développement durable et la nécessité d'un nouveau modèle de développement ;
- structurer les réseaux de partenaires de l'innovation et les ouvrir à d'autres régions européennes.

Afin de pallier la concurrence européenne croissante et de répondre aux objectifs de l'Union, la région Nord – Pas de Calais finance, au titre du FEDER, le renforcement de l'écosystème d'innovation et favorise la valorisation économique de la recherche. En s'appuyant sur la stratégie de recherche et d'innovation (SRI-SI), elle soutient, par le biais des fonds structurels, la promotion des investissements en R&I en ciblant de manière privilégiée les filières économiques majeures.

- **Favoriser la création d'entreprises, leur compétitivité et renforcer l'économie présentielle**

La structure économique du Nord – Pas de Calais s'est profondément transformée au cours des dernières décennies au profit d'un rééquilibrage entre les emplois de l'économie productive liés à des demandes extérieures à la région et les emplois de l'économie présentielle répondant aux besoins des populations présentes sur le territoire. Ces derniers, qui ont augmenté de 41 % entre 1982 et 2010, ont en partie atténué les chocs subis par l'économie productive qui a perdu 22 % d'emplois au cours de la même période.

Aujourd'hui, deux tiers des emplois régionaux sont liés à la demande de la population présente sur le territoire. Toutefois, cette densité rapportée aux nombres d'habitants reste inférieure à la moyenne nationale indiquant à la fois des marges de progression possible et une difficulté liée au manque de revenus des populations du Nord – Pas de Calais. En effet, le moteur même de développement de ces emplois - situés dans le commerce de

détail, l'artisanat, les métiers du bâtiment, le tourisme ou encore les services aux particuliers – relève de la capacité des habitants à dépenser leur revenu sur le territoire.

La vocation entrepreneuriale est historiquement moins développée parmi les habitants du Nord – Pas de Calais avec un tissu d'entreprises faible par rapport à l'importance de la population. Ce déficit tend toutefois à se résorber grâce notamment au développement du statut d'auto-entrepreneur et à des politiques régionales favorisant l'esprit d'entreprendre. Cette dynamique doit être confortée pour permettre d'avoir un taux d'entreprenariat qui se rapproche de la moyenne nationale et contribuer au développement économique du territoire. Les entreprises doivent également être accompagnées pour s'agrandir et renforcer leur capacité de production et de positionnement sur de nouveaux marchés, y compris à l'international et vers l'économie de la fonctionnalité et l'économie circulaire.

Par ailleurs, la région fait le choix de mobiliser les fonds structurels sur le soutien de projets territoriaux structurants (cf. axe 4) ayant la dimension nécessaire pour engranger des retombées économiques, développer des activités de qualité porteuses d'emplois, voire ouvrir de nouvelles perspectives. L'exemple le plus marquant reste sans aucun doute l'implantation du Louvre à Lens, financé par les fonds structurels sur les périodes 2000-2006 et 2007-2013. Ce musée d'exception est devenu un véritable atout pour le territoire avec plus d'un million de visiteurs depuis son ouverture en Décembre 2012. Progressivement, cet équipement génère une offre de services à l'échelle de l'agglomération et la création d'emplois induits. Il offre par ailleurs l'opportunité de créer une nouvelle dynamique économique orientée autour de l'art et de la conservation des œuvres.

En finançant les écosystèmes créés par l'implantation de grands équipements, la région souhaite renforcer son économie présentielle et de la fonctionnalité.

Au titre de la future programmation, le Nord – Pas de Calais se donne pour objectif de renforcer le tissu des entreprises et renforcer la compétitivité de ses PME, notamment à l'international. Sont retenues comme prioritaires les mesures destinées à encourager la création et la transmission d'entreprises et le soutien aux initiatives permettant de participer au processus de croissance et d'innovation. Au-delà, la région mobilisera les fonds européens pour agir sur les leviers de l'économie présentielle tels que le financement d'équipements générateurs de développement.

- **CONDUIRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DU NORD-PAS DE CALAIS (Axe II - FEDER)**

L'empreinte écologique du Nord – Pas de Calais représente 5,40 hectares globaux par an et par habitant, une valeur 8 fois supérieure à la bio-capacité du territoire et 2 fois supérieure à la bio-capacité moyenne française en raison d'une urbanisation importante et proche de celles du Benelux, et du bassin Rhénan. Il en résulte une faible part d'espaces naturels et de forêts, une qualité altérée des eaux et de l'air ainsi qu'une exposition notable aux risques naturels ou industriels.

La région est aussi grande productrice et consommatrice d'énergie et émettrice de Gaz à effet de serre (GES) : les émissions par habitant y sont supérieures de 30 % à la moyenne

française, du fait pour partie d'une forte présence des industries métallurgique, mécanique, chimique et verrière. La part des énergies fossiles et nucléaires y est importante et a longtemps constitué un avantage compétitif, celle des énergies renouvelables encore modeste, ce qui fait de la transition énergétique un enjeu essentiel pour le Nord-Pas de Calais.

La région doit à la fois participer à l'atteinte des objectifs européens pour 2020 mais à plus long terme réformer en profondeur ses modes de consommation et de production pour diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre en 2050 (facteur 4).

Le territoire régional relève le défi de la « Troisième révolution industrielle » afin d'opérer une profonde mutation de son système énergétique selon trois axes : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables. Cette évolution suppose des changements radicaux d'ordre technique, comportemental et économique et interroge la conception même des systèmes énergétiques. Le système centralisé laisse la place à une économie énergétique où le local devient prépondérant. Dans ce nouveau modèle, les territoires et les citoyens seront des acteurs majeurs. La transition énergétique ne pourra se faire qu'au travers d'une logique décentralisée, communicante, et systémique de la politique énergétique. La coordination entre les différents réseaux, au plus proche des besoins des usagers et des énergies renouvelables locales revêt une importance essentielle.

- **Encourager la production d'énergies renouvelables**

La région Nord – Pas de Calais expérimente depuis les années 90 le développement de l'énergie éolienne, solaire, biomasse et géothermie. Aujourd'hui la part des énergies renouvelables et la valorisation des sources locales dans la consommation énergétique régionale (hors sidérurgie) se situent autour de 3%. La région souhaite poursuivre son engagement pour atteindre la part de 9% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique en 2020. La stratégie poursuivie consiste à généraliser et à favoriser les énergies renouvelables telles que l'éolien terrestre et maritime, l'‘énergie solaire, le bois, la géothermie, les réseaux de chaleur et la récupération d'énergie fatale.

- **Accompagner le tissu économique dans l'évolution des moyens de production**

Les entreprises du Nord - Pas de Calais contribuent pour plus de 50 % des émissions de GES et participent largement à l'accroissement de la demande en mobilité des marchandises et des personnes.

Pour atteindre le Facteur 4, la stratégie consiste à mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs de la production et de la distribution dans des pratiques de développement durable. Il convient d'appréhender les émissions de GES tant directes qu'indirectes. Cela passe par un modèle qui envisage notamment le découplage entre développement et besoins d'énergie et de matières, et qui relève de l'économie de la fonctionnalité et de l'économie circulaire. Il s'agit notamment de mobiliser les gisements d'efficacité énergétique, d'anticiper les ruptures technologiques notamment dans le choix, la préservation, et le recyclage des matières premières.

- **Encourager la recherche et l'innovation dans les technologies à faible émission de carbone**

Une grande partie de la stratégie du Nord-Pas de Calais repose sur sa capacité à relever les défis environnementaux, à renforcer la recherche sur les nouvelles technologies à faible émissions de carbone et donc à faire émerger de nouvelles potentialités économiques. L'objectif est d'arriver à se différencier à l'international, d'accroitre le nombre de projets innovants et de renforcer les partenariats publics privés sur cette thématique. Cet enjeu régional rejoint l'enjeu de l'Europe 2020 de consacrer au moins 3% du PIB au dépenses en recherche.

- **Massifier la réhabilitation énergétique des logements et bâtiments publics**

Les parcs tertiaires et résidentiels représentent 31 % des consommations énergétiques régionales. Diviser par 4 les émissions de gaz à effets de serre des parcs à horizon 2050 nécessite une mise en mouvement de l'ensemble des acteurs, publics comme privés, et mobilisera des investissements considérables.

Pour y parvenir, la stratégie prend deux appuis : d'une part, utiliser le secteur public comme un indispensable vecteur de transformation, d'autre part permettre un complet changement d'échelle en substituant au régime actuel de subventions publiques des outils de financement innovants, susceptibles d'offrir des solutions « clé en main » aux cibles privilégiées, dont les propriétaires de logements privés. L'objectif étant également de réduire la précarité énergétique.

- **Inciter à l'éco-mobilité**

De par son urbanisation dense et étendue, Le Nord - Pas de Calais s'identifie à une région urbaine sur l'ensemble de son territoire. La proximité des agglomérations et la déconnexion croissante entre lieu de vie et lieu de travail se traduit par un accroissement des déplacements entre territoires régionaux. Si la région bénéficie d'un réseau de transport dense, celui-ci est souvent saturé. La saturation des réseaux ainsi que les enjeux liés aux émissions de gaz à effet de serre nécessitent de repenser la mobilité en favorisant les différents modes alternatifs à la voiture individuelle et au transport routier des marchandises. Les priorités pour 2014-2020 prolongent la logique engagée sur la période précédente en favorisant le transfert modal (plateformes multimodales) et l'usage des modes collectifs ou partagés, en renforçant l'intermodalité (pôles d'échanges), en promouvant l'usage de véhicules propres et en encourageant les modes de déplacement alternatifs et doux.

- **Expérimenter un nouveau modèle urbain**

La Troisième révolution industrielle s'appuie sur une complète transformation de nos modèles de production et consommation énergétique, et en particulier en ville. Il s'agit de remplacer le modèle centralisé de production et de distribution des énergies fossiles par un modèle basé sur des microsites producteurs d'énergies vertes, disséminés dans toutes les unités immobilières, au plus près des consommateurs d'énergie.

Un tel modèle interroge la conception même de nos villes et il s'agit de tester, à partir de quelques démonstrateurs, ce nouveau modèle urbain.

La région Nord – Pas de Calais soutiendra la transition vers une économie à faibles émissions de carbone par la réduction de consommation d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables. Elle visera en priorité les investissements liés à la recherche, la production et la distribution de sources d'énergies renouvelables et ceux favorisant l'efficacité énergétique, en particulier dans les infrastructures publiques et dans le logement ainsi qu'au développement de l'éco-mobilité et de nouveaux modèles urbains.

- **INVESTIR DANS L'EDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (Axe III – FSE- Initiative pour l'Emploi des Jeunes)**

La région est marquée par un taux de chômage élevé, plus de 25 % dans certains territoires. Les jeunes sont très touchés, plus de 30 %.

Les indicateurs de développement humain et de santé sont médiocres, le taux d'accès à l'enseignement supérieur filière longue est plus faible qu'ailleurs, la population occupe majoritairement des emplois peu qualifiés.

L'éducation/formation est un facteur de compétitivité régional; à ce titre, la Région a identifié les enjeux suivants:

- élever les qualifications pour créer les conditions d'une croissance intelligente et inclusive, notamment par l'accompagnement à l'utilisation de nouveaux usages numériques,
- faciliter, optimiser et rendre lisibles les parcours d'éducation/formation ;
- réduire les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur long
- faciliter l'acquisition des métiers et l'accès à l'emploi grâce à l'accès à la qualification par la formation continue et l'apprentissage en créant les synergies et passerelles entre formation, innovation et entreprise.

L'IEJ est mobilisée pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation en leur donnant la possibilité d'accéder à la qualification et à l'emploi.

La Région Nord – Pas de Calais soutiendra la montée en qualification des publics éloignés de l'emploi, notamment les jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification par la formation continue, l'apprentissage et le soutien à l'accès à l'enseignement supérieur. La Région ciblera également son soutien à la préparation aux métiers de demain, notamment dans le secteur de l'environnement et l'énergie.

- **Accroître la capacité du Nord – Pas de Calais à s'adapter aux changements, tout en améliorant son attractivité et sa visibilité (Axe 4 - FEDER)**

Façonnée par son histoire industrielle et minière, durement touchée par les crises successives, la région Nord – Pas de Calais peine à retrouver un niveau de développement comparable à la moyenne nationale. Sur la période 2007-2013, elle s'est pleinement engagée dans la reconquête de son environnement, par des actions en faveur de la préservation et la restauration de la biodiversité, de la qualité de l'eau, mais aussi de reconversion de ses sites en friche et de renouvellement urbain. La région s'est aussi lancée dans un programme de mise en valeur ambitieux de son patrimoine culturel et muséal, qui aboutit aujourd'hui à faire du Nord - Pas de Calais « la région des musées ». Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre les dynamiques territoriales enclenchées.

- **Utiliser son patrimoine et son paysage pour accroître son attractivité et sa visibilité au-delà de ses frontières**

La Région possède de nombreux atouts naturels culturels ou encore historiques qu'elle souhaite utiliser pour impulser les bases d'un nouveau développement et se construire une nouvelle image à l'échelle nationale et européenne. Trois classements au Patrimoine mondial de l'Unesco (au titre de ses beffrois, de son patrimoine Vauban et de son bassin minier,) le classement du Marais audomarois comme réserve de biosphère, deux opérations « Grand site national » (Sites des 2 Caps, Dunes de Flandres), la richesse de ses musées, mais aussi la notoriété due à la mémoire des conflits mondiaux qui se sont déroulés sur le territoire, la richesse de ses musées et équipements touristiques dont le Louvre – Lens et le Centre national de la mer (Nausicaa) sont autant d'opportunités sur lesquelles peuvent se consolider le développement territorial.

Les enjeux sont de :

- poursuivre la transformation du bassin minier en s'appuyant sur les dynamiques impulsées par le Louvre Lens et le classement du territoire au patrimoine mondial de l'Unesco, notamment en développant les clusters créés autour des métiers de la culture, des arts et du patrimoine et en régénérant les cités minières dans une optique d'éco cités ;

- repositionner de nouveaux équipements à l'international, avec notamment le Centre national de la mer à Boulogne-sur-Mer et le Parc de la biodiversité à Maubeuge, pour accroître l'image de la région au-delà de ses frontières, tout en dotant chaque territoire infrarégional d'une nouvelle locomotive pour son développement ;

- améliorer les capacités de résilience des territoires et populations en réhabilitant des éléments remarquables du patrimoine, en confortement ou reconversion d'usage, en particulier à vocation économique ou de service.

- **Restaurer la biodiversité**.

Développer une politique ambitieuse de restauration de la biodiversité, des ressources naturelles, et de renforcement de la trame verte et bleue est une des conditions essentielles pour engager la région dans la transition écologique. La région bénéficie d'une grande diversité des milieux naturels grâce notamment à sa façade littorale, à son

climat diversifié, à la richesse de ses sols ou encore à son histoire. Cependant la biodiversité régionale est en forte diminution et doit faire face à de nombreuses menaces.

- **Accélérer le renouvellement de la ville sur elle-même**

L'un des grands enjeux poursuivis en matière d'aménagement du territoire porte sur la promotion d'un usage durable du foncier et la recherche d'un équilibre entre les usages urbains, naturels et agricoles. Il s'agit dans ce cadre de mobiliser en priorité le recyclage notamment des friches pour améliorer l'environnement urbain, répondre aux nouveaux besoins dus au vieillissement de la population, accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités, tout en diminuant la pression foncière sur les espaces agricoles et naturels.

- **De manière préventive, adapter le littoral et les zones basses aux risques liés au changement climatique**.

La région et tout particulièrement le littoral est soumise à des risques d'inondations et de submersion marine extrêmement importants qui nécessitent vigilance et adaptation des activités et usages, alors même que ces espaces accueillent une population importante, ainsi qu'un grand nombre d'activités industrielles, touristiques et portuaires.

- **Améliorer l'accès au logement pour les personnes les plus défavorisées**

Pour répondre aux problèmes spécifiques des populations les plus marginalisées, l'axe 4 intègre un montant de 2,5 millions d'euros au titre de l'objectif thématique 9.

L'axe 4 se donne pour ambition un aménagement et un développement équilibré et durable du territoire régional, propice à améliorer son image, sa robustesse et la résilience de ses populations. Il s'inscrit dans une logique tant de réparation, en réponse aux crises anciennes et actuelles, que de prévention, notamment à l'égard des effets anticipés du changement climatique, qui pourraient durement affecter son littoral et ses activités.

En s'appuyant sur les atouts propres à chaque territoire, il vise à créer des dynamiques infrarégionales ayant des effets bénéfiques sur le développement économique, l'environnement et la qualité de vie des habitants.

- **ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE REGIONALE A TRAVERS le développement des usages et services numériques D'INTERET PUBLIC (Axe 5 FEDER)**

Si ce secteur représente une véritable opportunité (cf. la présence du pôle de compétitivité images numériques et industrie créatives et du pôle ubiquitaire), il n'en demeure pas moins que la région accuse encore un certain retard dans le développement des usages et des services du numérique.

L'émergence de nouveaux modèles et de nouvelles organisations fait du numérique un vecteur d'innovations sociales et technologiques qui va au-delà d'outils pour faire mieux et implique de faire autrement.

Mais ces changements sont déstabilisants et peuvent conduire certains (individus ou structures) à un nouveau type d'exclusion, notamment pour ceux qui en restent éloignés. Ces enseignements et ce mouvement de fond nous incitent à saisir au mieux le potentiel transformateur du numérique pour accompagner les changements sociétaux et les défis d'avenir.

Le Nord Pas de Calais, à travers cet axe spécifiquement dédié, souhaite faire du numérique un outil transversal de résilience susceptible d'impacter la mise en œuvre de la IIIème révolution industrielle et la stratégie de spécialisation intelligente.

Il s'agit donc, dans cet axe, en cohérence avec le développement de l'économie numérique (prévu dans l'axe 1 et dans la SRI-SI) et le déploiement des infrastructures de télécommunication (prévu dans le Schéma Directeur d'Aménagement du Numérique), de généraliser les usages et services d'intérêt public au bénéfice de tous.

1.1.3. Analyse de la concentration thématique

Pour le FEDER et hors assistance technique, seul l'axe 4 demeure hors concentration thématique : les OT 1 à 4 regroupent plus de 70 % des crédits FEDER. L'OT 4 concentre à lui seul 34% des crédits au titre de l'axe 2. Le principe défini nationalement de flécher 10 % des crédits FEDER sur la politique de la ville est également respecté.

Pour le FSE, la concentration globale va bien au-delà des règlements puisque la totalité des crédits hors assistance technique est concentrée sur un investissement prioritaire de l'objectif thématique 8 et un investissement prioritaire de l'objectif thématique 10. En revanche, notre PO exclut tout crédit au titre de l'OT 9 (inclusion sociale). Le minimum de 20 % des crédits FSE sur cet OT, exigé par les règlements, relève toutefois d'un calcul au niveau national. Il appartient donc au PO national d'assurer ce point. Les 10 % fléchés sur la politique de la ville seront respectés par un ciblage des publics dans le cadre des actions mises en œuvre.

Le présent scénario mobilise 7 OT sur 11 pour le FEDER et 2 OT pour le FSE en complémentarité avec les 3 OT mobilisés par le PO national. Au niveau des investissements prioritaires, 15 IP prévus au règlement sont mobilisés pour le FEDER et 2 IP pour le FSE.

Enfin, l'accentuation de la concentration du PO rend d'autant plus pertinent et utile un taux de cofinancement élevé des opérations. Le règlement européen autorise à aller jusqu'à un taux de 60%. Ce taux sera de 50,2 % pour le FEDER (32 % sur 2007-2013) et

de 60 % pour le FSE (50% en 2007-2013). L'IEJ ne mobilisera quant à elle aucune contrepartie nationale.

1.1.2 A justification for the choice of thematic objectives and corresponding investment priorities having regard to the partnership agreement, based on an identification of regional and, where appropriate, national needs including the need to address the challenges identified in relevant country-specific recommendations adopted in accordance with Article 121(2) TFEU and the relevant Council recommendations adopted in accordance with Article 148(4) TFEU, taking into account the ex-ante evaluation.

Table 1: Justification for the selection of thematic objectives and investment priorities

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
01 - Strengthening research, technological development and innovation	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest	Le Nord - Pas de Calais au regard de sa réalité économique et démographique se trouve toujours confronté aux difficultés de compenser les freins structurels à la compétitivité de son tissu économique et scientifique, ce qui induit des performances modestes en matière de Recherche, de R&D et d'innovation. Afin de compenser les freins structurels il est nécessaire : - d'intensifier et de qualifier l'offre de recherche en réponse à des défis environnementaux, industriels ou de société par des stratégies de différenciation à l'international ; - d'augmenter le nombre de partenariats publics/privés se traduisant par la mise en place de démonstrateurs, *living labs*, plates-formes technologiques et équipes mixtes entreprises-laboratoires majoritairement dans le cadre des pôles de compétitivité et d'excellence.

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
01 - Strengthening research, technological development and innovation	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies	Une R&D privée faible en région, une faible capacité des entreprises régionales à mobiliser la recherche publique et à développer leurs propres moyens de R&D, un manque de lisibilité et visibilité globale de l'offre de recherche publique et de l'offre technologique pour les entreprises, ce qui se traduit par le besoin : - d'accroitre la capacité des entreprises à mobiliser la recherche publique et les investissements des entreprises en R&D ; - d'ajuster, d'actualiser et d'améliorer la gouvernance de la SRI pour une mise en œuvre optimale de la SRI SI 2014-2020 ; - de rendre plus lisibles et visibles l'offre de recherche et technologique pour les entreprises ; - d'améliorer la valorisation économique de la recherche ; La solution étant l'augmentation du nombre de projets : - de R&D et d'innovation en renforçant l'écosystème régional ; - innovants en facilitant leur accès au financement. (En liaison avec l'OT 4.f)

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
02 - Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health	Le numérique est maintenant partout. L'émergence de nouveaux modèles, de nouvelles organisations… fait du numérique un vecteur d'innovations sociales et technologiques qui va au-delà d'outils pour faire mieux et implique de faire autrement et de mobiliser les filières économiques autour de cet enjeu. Mais ces changements sont déstabilisants et peuvent conduire certains à un nouveau type d'exclusion, notamment pour ceux qui en reste. La mobilisation de cet IP permettra la mise en œuvre collective et mutualisante d'un volet usages et services numériques destiné à favoriser une équité dans l'accès et la qualité des services d'intérêt public (santé, éducation, culture et administration).
03 - Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF)	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators	Pour atteindre l'enjeu de transition économique, écologique et sociale, en concentrant les moyens sur 2 Priorités d'Investissements : le 3.a), car **l**e renforcement de la compétitivité des PME en Nord – Pas de Calais passe également et logiquement par le renforcement de l'esprit d'initiative et le soutien à la création et à la transmission d'entreprises et de structures de l'ESS, de proximité ou innovantes.
03 - Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF)	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes	L'augmentation de la taille des PME régionales est un enjeu majeur pour leur permettre d'atteindre la taille critique pour innover et exporter. Cela nécessite un environnement favorable à un positionnement à l'international de la région et de son tissu économique.

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources	Les émissions de gaz à effet de serre supérieures en Nord - Pas de Calais de 30% par rapport à la moyenne nationale et la part des énergies renouvelables 4 fois moins importante qu'au plan national ont conduit les acteurs régionaux à viser dans le cadre d'un Schéma Régional Climat Air Energie une multiplication par 3 des énergies renouvelables d'ici 2020 (géothermie, biomasse, énergie fatale), dont 30% pour l'éolien (y compris offshore). Cette orientation s'inscrit dans une volonté politique plus large d'opérer une profonde mutation du système énergétique actuel, vers une Troisième révolution industrielle en Nord Pas de Calais qui naîtrait d'une convergence entre énergies renouvelables et technologies de la communication.
04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	4b - Promoting energy efficiency and renewable energy use in enterprises	La réduction des GES nécessite la mobilisation de tous les secteurs économiques (avec un poids fort de l'industrie dont la part dans la consommation énergétique est de 50% ; tertiaire 20% ; transports 19% ; agriculture 1%) sur sobriété, efficacité, production, stockage et distribution d'énergies renouvelables. Il s'agit notamment d'accompagner les entreprises ou les réseaux d'entreprises dans l'évolution de leurs modes de production et dans la recherche de solutions énergétiques durables. Cet objectif s'inscrit dans les enjeux de la Troisième Révolution Industrielle.

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector	Le secteur résidentiel, 2sd secteur le plus consommateur après l'industrie représente 20% des consommations énergétiques de la région et un nombre croissant d'habitants se trouvant en situation de précarité. La réhabilitation énergétique, chantier majeur de la transition énergétique, qui produira le plus d'emplois, concerne non seulement les bâtiments publics, mais aussi le logement, social et privé. Traduisant la volonté de changer de modèle économique et de massifier la réhabilitation du parc, l'un des socles de l'intervention portera sur la création d'outil(s) financier(s) adapté(s).
04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures	Les transports représentent la deuxième source d'émissions de GES, émissions qui ont augmenté de 25 % entre 1990 et 2009. Renforcer l'offre de transports collectifs, structurer l'offre de nouveaux services de mobilité, articuler ces offres afin de proposer une chaîne complète de déplacements et agir sur les transports de marchandises (multimodalité) , tels sont les enjeux pour la mise en œuvre d'une politique de mobilité durable, moins émettrice de carbone. Ces actions s'accompagnent nécessairement d'une nouvelle urbanisation, plus douce, plus durable et mieux adaptée au changement climatique par le développement de la nature en ville.
04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	4f - Promoting research and innovation in, and adoption of, low-carbon technologies	Conduire la transition énergétique nécessite de structurer une offre de recherche plus focalisée sur les défis environnementaux dans le cadre de la stratégie recherche innovation pour une spécialisation intelligente, et d'accroître le nombre de projets innovants

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
05 - Promoting climate change adaptation, risk prevention and management	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches	Le Schéma Régional Climat, Air, Energie a identifié 7 vulnérabilités : risques de submersion marine sur le littoral, d'inondations continentales dans les wateringues, d'aléas de chaleur extrême en milieu urbain, de diminution et dégradation de la ressource en eau, de tensions des zones humides et des forêts, de retrait – gonflement des argiles pour les constructions. Il convient de mettre en place des actions de protection du littoral, des zones basses, de réduire le risque d'inondation sur l'ensemble du territoire en privilégiant les solutions de protection bio-diversitaire.
06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	6c - Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage	Souffrant toujours d'un important déficit d'image alors qu'il présente par ailleurs une histoire, un patrimoine culturel et naturel, des paysages, remarquables et à de nombreuses reprises reconnus aux niveaux national et international, le Nord – Pas de Calais poursuit sa mue. Son patrimoine (Grands Sites, UNESCO et muséal) devient ainsi le vecteur d'une stratégie de transformation territoriale, sociale et environnementale par la culture et le paysage, stratégie qu'il s'agit d'approfondir et de mieux coordonner aux différentes échelles.

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure	La bio-capacité du territoire régional est nettement inférieure à la bio-capacité nationale : passé industriel lourd, urbanisation et artificialisation du territoire importante ; part des espaces naturels la plus faible de France (13% au lieu de 34 % en France) et territoire fragmenté en 85 000 morceaux. L'objectif est de transformer écologiquement la région en préservant ses ressources naturelles, en améliorant leur qualité, en restaurant des milieux naturels, en développant les boisements. Cela passe par des actions ciblées sur la biodiversité, l'air, les sols, mais aussi par la lutte contre l'artificialisation des sols. Les acteurs s'appuient sur un schéma régional de cohérence écologique – trame verte et bleue copilotée par l'Etat et la Région.
06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures	Le déclin du secteur industriel a laissé de nombreuses friches urbaines et industrielles, dont certaines présentent des pollutions spécifiques, difficiles à traiter. De plus le risque d'aléas de chaleur extrême dans les milieux urbains, a été identifié comme une des vulnérabilités du territoire régional, lui-même très urbanisé. Il s'agit de créer un effet additionnel aux actions menées par l'Etablissement Public Foncier du Nord – Pas de Calais pour faire levier sur la mise en œuvre de projets en renouvellement urbain, tout en promouvant l'éco-renouvellement des sites, et d'expérimenter de nouvelles techniques de dépollution.

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
08 - Promoting sustainable and quality employment and supporting labour mobility	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee	Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes NEET qui, en région Nord Pas de Calais représentent une part importante de l a population des jeunes de 16 à 25. Faible niveaux de qualification, mobilités réduites, pauvreté et décrochage scolaire important constituent autant d'obstacles pour l'accès à l'emploi, qu'il convient donc de réduire.
09 - Promoting social inclusion, combating poverty and any discrimination	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas	Les difficultés pour accéder à un logement durable et pérenne sont croissantes dans la région Nord Pas-de- Calais. Elles tiennent d'une part au profil plus social de la population, et l'insuffisance d'une offre de logements accessibles et adaptés pour les populations les plus modestes. Il s'agit d'offrir de meilleures conditions de vie aux populations les plus marginalisées.

Selected thematic objective	Selected investment priority	Justification for selection
10 - Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences	- Une inégalité d'accès à l'enseignement supérieur long pour des publics dont l'orientation première limite les perspectives de poursuite au-delà du premier cycle du supérieur. Enjeu de réduction des inégalités dans une région où persiste une sous- représentation importante de la population défavorisée (notamment boursiers) dans où l'accès à l'enseignement supérieur est trop souvent réduit à des filières courtes peu ouvertes sur des poursuites d'études. - taux de chômage régional 4 points au-dessus de la moyenne nationale ; - nombre de demandeurs d'emploi sans qualification de 70 000 et de 160 000 pour le premier niveau de qualification ; - une précarité importante de la population active : 11 % est au RSA 22 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification, taux de chômage des jeunes de plus de 30 %. La fracture numérique s'ajoute à la fracture socio économique. Le nombre d'internautes régionaux (72.3%) reste inférieur de 3 points à la moyenne nationale (75%)

1.2 Justification for the financial allocation

Justification for the financial allocation (Union support) to each thematic objective and, where appropriate, investment priority, in accordance with the thematic concentration requirements, taking into account the ex-ante evaluation.

La répartition financière FEDER-FSE proposée contribuera à mettre en œuvre les grandes stratégies régionales répondant aux enjeux de la politique Europe 2020.

La Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI), fondée sur la « Smart Specialization Strategy » est au cœur de l'ambition affichée dans le cadre du Programme Opérationnel Nord – Pas de Calais 2014-2020. Avec 6 domaines d'activités stratégiques (DAS - cf. axes 1 et 2), liés au potentiel de développement économique et scientifique, le Nord – Pas de Calais se donne comme objectif de renforcer sa position économique et de recherche tant au niveau national qu'européen. Plus de 40 % de FEDER et 20 % de FSE seront affectés à la région de la connaissance et de la performance économique. Pour le FEDER, cette enveloppe se répartit au sein de 3 axes : l'axe 1, recherche et compétitivité, l'axe 2 lié à la transition énergétique et écologique et l'axe 4 : dimension territoriale. Pour le FSE, cette enveloppe est identifiée dans l'axe 3 concernant l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Par ailleurs, le Nord – Pas de Calais propose de s'engager dans un nouveau modèle de développement économique, écologique et sociétale basé sur la Troisième révolution industrielle et la transition énergétique. Plus de 300M€ (40 %) de FEDER et 5 % de FSE y concourent directement (axe 2 dont recherche et compétitivité) ou indirectement (axe 4 sur les risques climatiques, l'eau, la biodiversité et l'environnement urbain).

Enfin, la cohésion sociale et territoriale figure comme une des priorités majeures de la région Nord-Pas de Calais. 90% du FSE et environ 10 % du FEDER pourraient y être dédiés. Sont concernés sur cette thématique l'axe 3 et l'axe 2 sur les quartiers « politique de la ville ».

Table 2: Overview of the investment strategy of the operational programme

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme-specific result indicators for which a target has been set
1	ERDF	203 000 000,00	23.95%	▾ 01 - Strengthening research, technological development and innovation ▾ 1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest ▾ 1 - OS 1 : Intensifier et qualifier l'offre de recherche dans les domaines de la SRI SI en réponse aux défis environnementaux, industriels ou de société par des stratégies de différenciation à l'international ▾ 2 - OS 2 : Augmenter le nombre de partenariats de recherche publics/privés dans les domaines de la SRI SI. ▾ 1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies ▾ 3 - OS 1 : Augmenter le nombre de projets d'amorçage, d'innovation et de R&D ainsi que le nombre de projets économiques issus de la valorisation de la recherche en leur facilitant l'accès au financement et en renforçant l'écosystème régional ▾ 03 - Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF) ▾ 3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators ▾ 4 - OS 1 : Accompagner le changement culturel en faveur de l'initiative économique; augmenter le nombre de créations et de transmissions de petites entreprises (moins de 50 salariés) et contribuer à leur développement ▾ 3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes ▾ 5 - OS1 : Augmenter le nombre et la taille des PME régionales	[RS1A1, RS2A1, RS3A1, RS4A1, RS6A1, RS5A1]

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme-specific result indicators for which a target has been set
2	ERDF	224 000 000,00	26.43%	▾ 04 - Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors ▾ 4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources ▾ 1 - OS 1 : AUGMENTER LA PRODUCTION, LA DISTRIBUTION, LE STOCKAGE D'ENERGIES RENOUVELABLES ET FATALES ▾ 4b - Promoting energy efficiency and renewable energy use in enterprises ▾ 2 - OS 1 : AUGMENTER LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS ENERGETIQUES DURABLES ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES PAR LE TISSU ECONOMIQUE ▾ 4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector ▾ 3 - OS 1 : REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DU PATRIMOINE PUBLIC ET DU LOGEMENT ANCIEN, DANS LA PERSPECTIVE D'UNE DIVISION PAR 4 DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE A HORIZON 2050 ▾ 4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures ▾ 4 - OS 1: AUGMENTER L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET DE TRANSPORT DURABLE DE MARCHANDISES DANS UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT DURABLE ET DE REDUCTION DES POLLUTIONS ▾ 5 - OS2 : ACCROITRE LES USAGES DES MODES ACTIFS (VELOS, MARCHE…), ALTERNATIFS OU EMERGENTS DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS ▾ 6 - OS 3 : DEMONTRER LA POSSIBILITE D'UN CHANGEMENT DE MODELE EN MATIERE D'URBANISATION, MOINS EMETTEUR DE CARBONE ▾ 4f - Promoting research and innovation in, and adoption of, low-carbon technologies ▾ 7 - OS1 : EN REPONSE AUX DEFIS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE, INTENSIFIER ET QUALIFIER L'OFFRE DE RECHERCHE, ACCROITRE LE NOMBRE DE PROJETS INNOVANTS, DANS LE CADRE LA SRI-SI	[RS3A2, RS2A2, RS4A2, RS5A2, RS6A2, RS7A2, RS8A2, RS1A2]
3	YEI	22 300 000,00	2.63%		[CR09, CR03, RS1A3]

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme-specific result indicators for which a target has been set
3	ESF	140 600 000,00	16.59%	▾ 08 - Promoting sustainable and quality employment and supporting labour mobility ▾ 8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee ▾ 1 - OS 1: LEVER LES OBSTACLES SOCIO – ECONOMIQUES DANS LE PARCOURS D'ACCES A L'EMPLOI AINSI QUE LES OBSTACLES LIES A L'ABSENCE OU L'INSUFFISANCE DE QUALIFICATION POUR LES JEUNES NEET ▾ 10 - Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning ▾ 10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences ▾ 2 - OS1 : AUGMENTER L'ACCES A LA QUALIFICATION VERS LES NIVEAUX V – IV – III - POUR LES PERSONNES NON OU PEU QUALIFIEES ▾ 3 - OS2: SOUTIEN AUX INITIATIVES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES NON OU PEU QUALIFIES AUX FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE ▾ 4 - OS3 AUGMENTER L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES PUBLICS DEFAVORISES A TRAVERS UN CONTINUUM ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (BAC-3) A ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LONG ((BAC +3) ▾ 5 - OS 4 : AUGMENTER L'USAGE NUMERIQUE (OFFRE EDUCATIVE ET PEDAGOGIES) AU SERVICE DE PUBLICS ELOIGNES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC).	[CR09, CR03, RS1A3]
4	ERDF	197 300 000,00	23.28%	▾ 05 - Promoting climate change adaptation, risk prevention and management ▾ 5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches ▾ 1 - OS 1 : GARANTIR LA PROTECTION DES POPULATIONS, EN PRIORITE CELLES DU LITTORAL ET DES ZONES BASSES NOTAMMENT DES WATERINGUES, EN PRIVILEGIANT LES SOLUTIONS DE PROTECTION BIODIVERSITAIRE ET EN ADAPTANT L'USAGE DU FONCIER ▾ 06 - Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	[RS5A4, 20, RS4A4, RS2A4, RS3A4, RS1A4]

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme-specific result indicators for which a target has been set
				▾ 6c - Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage ▾ 2 - OS1 : PRESERVER ET DEVELOPPER LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES REMARQUABLES DU NORD – PAS DE CALAIS COMME SUPPORTS DE TRANSFORMATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET ECONOMIQUE ▾ 6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure ▾ 3 - OS 1 : RESTAURER ET ACCROITRE LES MILIEUX NATURELS ET REINTRODUIRE DES ESPECES ▾ 4 - OS 2 : DEVELOPPER LES BOISEMENTS DANS UN BUT DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE, D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX MALADIES EMERGENTES DES ARBRES ▾ 6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures ▾ 5 - OS 1 : AUGMENTER LE NOMBRE DE PROJETS D'AMENAGEMENT URBAIN REALISES EN RENOUVELLEMENT URBAIN A PARTIR DE SITES EN FRICHE, D'ESPACES DELAISSES OU DEGRADES ▾ 09 - Promoting social inclusion, combating poverty and any discrimination ▾ 9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas ▾ 6 - OS1 : AMELIORER L'ACCES A L'HEBERGEMENT ET AU LOGEMENT POUR LES PERSONNES LES PLUS DEFAVORISEES	
5	ERDF	35 000 000,00	4.13%	▾ 02 - Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies ▾ 2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health ▾ 1 - OS 1: Augmenter et améliorer l'offre d'usages et de services publics numériques partagés pour tous	[RS1A5]
6	ERDF	20 400 000,00	2.41%	1 - OS 1: Mettre en place et assurer le fonctionnement régulier d'un système efficace et simple d'animation, de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel VOLET FEDER (231)	[26]

Priority axis	Fund	Union support (€)	Proportion of total Union support for the operational programme	Thematic objective / Investment priority / Specific objective	Common and programme-specific result indicators for which a target has been set
7	ESF	4 900 000,00	0.58%	1 - OS 1: Mettre en place et assurer le fonctionnement régulier d'un système efficace et simple d'animation, de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel VOLET FSE (231)	[131]

2. PRIORITY AXES

2.A DESCRIPTION OF THE PRIORITY AXES OTHER THAN TECHNICAL ASSISTANCE

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	1
Title of the priority axis	Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si

☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
☐ The entire priority axis will be implemented solely though financial instruments set up at Union level
☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund

Cet axe prioritaire s'appuie sur la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (2014-2020) en Nord-Pas de Calais. Cette stratégie s'inscrit dans les orientations de la Commission pour une croissance « intelligente, durable et inclusive » et dans les orientations françaises du Cadre National de la Recherche et du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi. Elle est un axe fort des schémas régionaux : Schéma régional de Développement Economique, Schéma Régional Enseignement Supérieur et Recherche, Schéma Directeur d'Aménagement Numérique.

La SRI-SI a été validée par l'ensemble des acteurs concernés le 26 Juin 2013 (Conférence Permanente du Schéma Régional de Développement Economique) et par les élus régionaux le 7 octobre 2013.

La SRI-SI se base sur les six Domaines d'Activités Stratégiques ci-dessous et met en avant sept pistes de spécialisation intelligente, issues en grande partie de ces domaines et construites à partir d'un processus de dynamique entrepreneuriale mobilisé en 2012 :

Domaines d'Activités Stratégiques : Piste(s) de Spécialisation correspondantes

1. Transports et Ecomobilité : Infrastructures et systèmes ferroviaires,
2. Santé et Alimentation : a) Ingrédients naturels à visée santé ; b) développement et valorisation des ressources aquatiques durables,
3. Ubiquitaire et Internet des objets : Commerce de demain : vers de nouvelles formes d'échanges et de consommation
4. Chimie, Matériaux et Recyclage.: a)Textiles polymères et composites ; b) Conception et applications de produits bio sourcés
5. Images Numériques et Industries Créatives
6. Energie : Développement des composants et chaînes électriques courant fort

De plus, la SRI-SI croise cette première approche avec 7 actions transversales :

- Faire évoluer les pratiques régionales vers plus d'entrepreneuriat et de prise d'initiative ;
- Intégrer le plus en amont possible dans les réflexions, la problématique du développement durable et d'un nouveau modèle de développement vers l'économie de la fonctionnalité ;
- Innover par et pour les services ;
- Changer l'image de la région et attirer des investissements « à haute intensité technologique » ;
- Mieux accompagner et financer l'innovation, notamment en soutenant le développement de stratégies de filières ;
- Renforcer le potentiel de recherche publique et privée et les pratiques de valorisation et de transfert ;
- Renforcer les partenariats stratégiques avec d'autres régions européennes.

L'ambition de la SRI-SI est donc d'accélérer la mutation profonde du Nord-Pas de Calais vers une économie de la connaissance, basée sur les compétences et le savoir-faire de ses habitants, l'excellence de ses formations et de sa recherche, l'efficacité et la clairvoyance de ses entreprises.

La SRI-SI propose une approche globale qui nécessite de mobiliser les objectifs 1 et 3, tout en ciblant un nombre limité de Priorités d'Investissements :

- l'OT 1 pour renforcer les capacités de recherche (1.a), soutenir les projets d'innovation, de valorisation économique de la recherche et animer la SRI-SI pour augmenter le nombre de ces projets (1.b) ;
- l'OT 3 pour renforcer l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, financer la création d'entreprises dans tous les domaines (notamment l'innovation

sociale, l'économie de la fonctionnalité et l'économie circulaire) (3.a) et doper la croissance et la compétitivité des PME, en renforçant notamment leur internationalisation et la notoriété de la région sur ses pistes de spécialisation (3.d).

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ERDF	Transition	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	1a
Title of the investment priority	Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	1
Title of the specific objective	OS 1 : Intensifier et qualifier l'offre de recherche dans les domaines de la SRI SI en réponse aux défis environnementaux, industriels ou de société par des stratégies de différenciation à l'international
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats** : • La recherche de qualité en retard reste insuffisamment référencée à l'international. • Le nombre de chercheurs de notoriété internationale et/ou positionnés dans les concours européens est encore insuffisant eu égard au nombre de chercheurs en région.

	• La stratégie de recrutement de nouveaux talents est insuffisamment offensive et coordonnée. • Les défis environnementaux, industriels et de société et insuffisance de dynamiques partenariales avec des acteurs « de l'aval » et/ou des acteurs académiques d'autres régions sont insuffisamment pris en compte. • L'organisation de la recherche est encore trop fondée sur une entrée disciplinaire, frein à une recherche intégrative à caractère plus finalisé et orienté vers les usages et marchés. • L'ingénierie et capacité d'audit insuffisantes pour accompagner la structuration et la montée en charge d'une offre mutualisée de recherche sur des sujets contribuant à renforcer l'identité et la différenciation régionale. **Changement(s) attendu(s) :** • Amélioration de la visibilité à l'international de la région Nord Pas de Calais dans les domaines de la SRI-SI : o par une stratégie de différenciation et la reconnaissance du positionnement leader au niveau européen des équipes investies sur les enjeux liés aux mutations environnementales, industrielles et de société o par une stratégie d'accompagnement et d'augmentation en masse critique des ressources humaines mobilisées sur la RDI
ID of the specific objective	2
Title of the specific objective	OS 2 : Augmenter le nombre de partenariats de recherche publics/privés dans les domaines de la SRI SI.
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats** : Les constats liés à cet objectif spécifique sont les suivants : • Un investissement privé en R&D insuffisant (15ème région de France) ; • Un déficit de dynamiques et infrastructures partenariales de R&D ;

	• Une R&D amont qui ne débouche pas assez souvent sur du développement expérimental et de la pré-industrialisation ; • Une faible implication des PME dans les projets de R&D et les opérations pilotes ; • Un nombre de cadres formés à la recherche dans les entreprises insuffisant et une insertion professionnelle difficile des doctorants et docteurs dans les entreprises de la région ; • Une offre technologique sous dimensionnée au regard de la diversité et de l'intensité industrielle du territoire. **Changement(s) attendu(s)** : • L'augmentation du nombre de collectifs publics/privés mobilisés sur des projets dont l'aboutissement en termes d'industrialisation passe par la mise en place d'équipes projets, de laboratoires d'usages, de plates-formes mutualisées, de pilotes et de démonstrateurs ; • Une montée en compétences R&D des entreprises régionales notamment par le recrutement de personnes formées à et par la recherche.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		1 - OS 1 : Intensifier et qualifier l'offre de recherche dans les domaines de la SRI SI en réponse aux défis environnementaux, industriels ou de société par des stratégies de différenciation à l'international						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS1A1	Nombre de chercheurs (ETP) rémunérés des administrations et des entreprises	ETP	Transition	5 977,00	2011	7 000,00	MESR	Annuelle (N-2)
RS2A1	Nombre de structures participant aux appels à projets européens	Structure	Transition	0,00	2013	0,00	Nord France Innovation Développement - Mise en place d'un plan d'actions pour définir des valeurs	Annuel
Specific objective		**2 - OS 2 : Augmenter le nombre de partenariats de recherche publics/privés dans les domaines de la SRI SI.**						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS3A1	Part des entreprises innovantes collaborant entre elles	%	Transition	0,34	2013	0,44	Regional Innovation Scoreboard – Commission européenne	Biennal

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest

Actions à financer :

Pour l'OS1 « Intensifier et qualifier l'offre de recherche dans les domaines de la SRI SI en réponse à des défis environnementaux, industriels ou de société par des stratégies de différenciation à l'international » :

- **Soutenir des projets de recherche de type ANR ou H2020**

Une attention particulière sera portée sur les projets :

- dont l'objet porte sur le développement des technologies clés génériques et du numérique ou,

- dont le développement est motivé par de nouveaux marchés ou de nouveaux usages nécessitant la mise en relation de champs disciplinaires variés et impliquant des industriels ou des acteurs socio-économiques dans la définition, la conduite et la valorisation du projet

- **Accompagner des phases de structuration et de montée en charge d'une offre de recherche nouvelle contribuant à renforcer l'identité et la différenciation régionale.**

- **Accompagner la montée en compétence de jeunes chercheurs et de chercheurs en formation notamment par rapport aux référentiels européens :**

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest

- aide à la soumission aux ERC Grants (tutorat), aux fellowships, et plus généralement aux dispositifs Horizon 2020 dédiés aux chercheurs

- par un soutien aux projets ERC non retenus mais bien évalués et bien classés.

- **Attirer et accueillir des talents scientifiques par la mise en place d'un fonds dédié, permettant un examen collégial des candidatures et une réactivité indispensable dans la compétition internationale.**

Types de bénéficiaires pour l'OS1 :

- Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche et organismes de recherche
- Structures d'appui pour la gestion des dispositifs liés aux actions 3 et 4 dont la sélection se fera sur la base d'un appel à candidatures.

Pour l'OS2 : « Augmenter le nombre de partenariats de recherche publics/privés dans les domaines de la SRI SI » :

- Action 1 : soutien aux partenariats effectifs de R&D entre au moins une entreprise et un laboratoire se traduisant par la mise en place contractuelle en région Nord-Pas de Calais d'une équipe mixte.
- Action 2 : financement des plateformes technologiques, démonstrateurs, laboratoires d'usages (living lab) s'adossant sur une vision partagée entre acteurs académiques et économiques et ou de la société civile pour les projets concernés et inscrits majoritairement dans les feuilles de route des pôles d'excellence et de compétitivité.
- Action 3 : financement de doctorants et de jeunes docteurs dont le projet s'inscrit dans un partenariat avec une entreprise (au sens communautaire) de la Région Nord-Pas de Calais.

Types de bénéficiaires pour l'OS 2 :

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche et organismes de recherche ou une structure unique (avec personnalité morale) de portage et de

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest

gestion du projet qui peut être l'un des acteurs par délégation du collectif ou un tiers (collectivité, association, Groupement d'intérêt économique, Groupement d'intérêt public, Centre technique industriel, Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale…) pour l'action 3 les Entreprises (au sens communautaire) peuvent être également bénéficiaires.

Articulation des 2 OS avec d'autres priorités d'investissement et autres fonds :

Une articulation est indispensable avec les axes suivants :

- axe 2 OT4e au titre de la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'adoption de technologies à faible émission de carbone ;
- axe3 OT10 financé par le FSE : IP10.iii : afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, un soutien plus particulier envers la formation des doctorants et leur insertion dans les entreprises pendant et après la thèse est à mettre en œuvre en articulation avec l'OT1 IP1.1.

Une articulation est aussi recherchée avec le FEADER et le FEAMP pour des opérations de R&D relevant de ces champs thématiques, notamment dans un objectif de renforcer la lisibilité de l'offre de recherche en agro-alimentaire et d'accompagner l'innovation dans le secteur des produits aquatiques et des politiques maritimes intégrées.

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest

Dans les objectifs d'**intensifier et qualifier l'offre de recherche par des stratégies de différenciation à l'international (OS1) et d'augmenter le nombre de partenariats publics/privés (OS2), les opérations sont sélectionnées au regard de leur compatibilité avec les orientations de la SRI-SI.** Elles doivent se déterminer explicitement par rapport à des défis industriels, environnementaux et de société et faire la démonstration qu'elles contribuent à la compétitivité et la différenciation du Nord-Pas de Calais. **Les opérations devront répondre à des critères d'excellence révélés par une expertise**

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest

nationale (par consultation des alliances nationales de recherche, des départements scientifiques du MESR), **concerner** des projets aux interfaces de domaines disciplinaires ou créer des ouvertures partenariales (industrielles ou avec d'autres communautés scientifiques internationales).

Par ailleurs, les opérations doivent contribuer à consolider les stratégies des établissements, des pôles ou des entreprises et à ce titre bénéficier d'un engagement financier de ceux-ci. Les opérateurs préciseront dans leur dossier la manière dont ils prennent en compte l'environnement et l'égalité Femmes-Hommes dans la conception et la mise en œuvre du projet.

OS1

Les projets s'inscrivent en cohérence avec la SRI SI et les priorités stratégiques définies dans le cadre du contrat de site porté par la Communauté d'Universités et d'Etablissements Lille Nord de France. Pour ce qui concerne l'accompagnement des phases de structuration d'une offre nouvelle de recherche (action 2), les projets accompagnés s'intègrent dans une dimension collective avérée et feront la démonstration de l'incitativité du financement par rapport à des enjeux de reconnaissance à l'échelle nationale ou européenne.

OS2 **Pour les actions 1, 2**

Les projets devront s'inscrire en cohérence avec la SRI-SI. Ces projets devront être labellisés et validés sur la base d'un avis motivé par un pôle de compétitivité ou d'excellence. A titre exceptionnel, des projets ne relevant pas du champ des pôles sont éligibles sous réserve d'une validation motivée par une commission ad hoc issue du comité régional stratégique de l'innovation et/ou de l'espace prospectif et stratégique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

- Ils doivent témoigner d'une maturité de projet dépassant les seuls niveaux d'analyse de base ou conceptuelle.
- La maîtrise d'ouvrage devra démontrer le caractère soutenable de l'investissement.

Pour l'action 3

- Pour les doctorants, l'entreprise doit contribuer à minima à 20% du salaire du doctorant sans exigence d'embauche.
- Pour les docteurs, l'aide ne concerne que des docteurs récemment diplômés et embauchés dans le cadre d'un CDI. L'aide ne dépasse pas les deux

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest
premières années du contrat.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		

Investment priority		1a - Enhancing research and innovation (R&I) infrastructure and capacities to develop R&I excellence, and promoting centres of competence, in particular those of European interest							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO24	Research, innovation: Number of new researchers in supported entities	Full time equivalents	ERDF	Transition			100,00	Région	Tous les 2 ans

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	1b
Title of the investment priority	Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	3
Title of the specific objective	OS 1 : Augmenter le nombre de projets d'amorçage, d'innovation et de R&D ainsi que le nombre de projets économiques issus de la valorisation de la recherche en leur facilitant l'accès au financement et en renforçant l'écosystème régional
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats** : • La R&D privée est peu développée en région (le Nord-Pas de Calais est la 15ème région française), notamment compte tenu de la faible capacité des entreprises à mobiliser la recherche publique et à développer leurs propres moyens de R&D. Les partenariats de recherche publics – privés sont encore trop peu nombreux. La performance de la valorisation des résultats de la recherche issue des laboratoires académiques est insuffisante.

	• Par ailleurs, les projets d'amorçage et d'innovation des entreprises présentent des besoins en financement importants insuffisamment couverts dans la durée. De même pour l'accompagnement de la maturation des projets de recherche. • L'écosystème régional est riche d'acteurs mais présente une offre de services qui doit être rendue plus lisible pour les entreprises et les laboratoires. C'est un des objectifs de la SRI-SI, dont la réussite passe par une animation de qualité. **Changement(s) attendu(s)** : • Une augmentation des investissements des entreprises en R&D et en innovation ; • Une augmentation de l'industrialisation des projets de R&D issus de la valorisation de la recherche et notamment une augmentation du nombre de créations d'entreprises innovantes ; • Une augmentation de la capacité à accompagner la diversification des entreprises sur des secteurs à plus haute valeur ajoutée ; • Une augmentation de la capacité d'intervention des fonds en amorçage et innovation en entreprise et d'intervention en maturation de projets.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		3 - OS 1 : Augmenter le nombre de projets d'amorçage, d'innovation et de R&D ainsi que le nombre de projets économiques issus de la valorisation de la recherche en leur facilitant l'accès au financement et en renforçant l'écosystème régional						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS4A1	Evolution de la DIRDE	Millions d'euros	Transition	421,00	2011	550,00	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Annuelle (N-2)

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies

Actions à financer :

- **Programme d'animation des organismes de l'écosystème régional de l'innovation et de la valorisation économique de la recherche pour réussir la mise en œuvre de la SRI-SI**
- **Programmes d'actions des Pôles de Compétitivité et d'Excellence Régionaux** au sein de la SRI-SI
- **Amplification de la valorisation économique de la recherche**
- **Projets d'amorçage, d'innovation et de R&D** sous forme d'aides directes ou via les dispositifs de financement des risques
- **Industrialisation par un groupe ou une Entreprise de Taille Intermédiaire d'une innovation issue d'un programme de recherche**

Types de bénéficiaires :

- Les opérateurs de l'écosystème régional de l'innovation, de la prospection de projets d'investissements à potentiel de recherche et de développement et de la valorisation économique de la recherche, membres du réseau J'innove,
- La Société d'Accélération de Transfert de Technologie,
- Les pôles de Compétitivité et opérateurs des Pôles d'Excellence,
- Les Entreprises, associations, centres techniques

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies

- Les sociétés de financement, de garantie et de capital risque, Fonds Communs de Placement, le Conseil Régional et les opérateurs de l'Etat.

Territoires spécifiquement visés :

Région Nord – Pas de Calais

Articulation avec d'autres priorités d'investissement et autres fonds : axe 2 OT 4 f

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies

L'inscription dans la dynamique de la SRI-SI est une première condition :

- **Pour les opérateurs de l'écosystème régional de l'innovation et de la valorisation de la recherche :**

  - Etre membre du réseau J'innove ou de la Communauté d'Universités et d'Etablissements,

  - Les actions doivent être issues de la dynamique de la SRI-SI,

  - Une priorité sera donnée aux actions et projets qui s'inscrivent dans une démarche de mutualisation de compétences et de moyens ou qui s'inscrivent dans une démarche concertée entre opérateurs dont prioritairement les pôles de compétitivité et d'excellence.

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies

- **Pour les projets d'entreprises (Etablissement de Taille Intermédiaire ou groupe) et centres techniques ou de R&D** :

  - Le caractère innovant du projet,

  - Les retombées prévisionnelles en matière de création d'activité et d'emploi en région pendant et après le projet,

  - L'inscription dans les 6 Domaines d'Activités Stratégiques de la SRI-SI.

- **Pour les dispositifs de financement des risques :**

  - L'effet levier des fonds ou des organismes dotés,

  - L'expertise du fonds en matière d'analyse des projets d'amorçage et/ou innovant,

  - La qualité de l'historique de l'investissement du fonds dans les projets d'amorçage et/ou d'innovation ou dans les projets de maturation.

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies

Différents instruments de financement des risques seront mis en œuvre ou poursuivis (par exemple Nord France Amorçage, le Fonds Régional d'Innovation) grâce au soutien du FEDER tant en matière de capital investissement, de prêts, d'avances remboursables ou par la mobilisation d'autres

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies
mesures de financement des risques. Ces outils feront l'objet d'une évaluation ex-ante. Ceci dans le respect de l'encadrement européen.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		**1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies**							
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Fund**	**Category of region (where relevant)**	**Target value (2023)**			**Source of data**	**Frequency of reporting**
					M	**W**	**T**		

Investment priority		1b - Promoting business investment in R&I, developing links and synergies between enterprises, research and development centres and the higher education sector, in particular promoting investment in product and service development, technology transfer, social innovation, eco-innovation, public service applications, demand stimulation, networking, clusters and open innovation through smart specialisation, and supporting technological and applied research, pilot lines, early product validation actions, advanced manufacturing capabilities and first production, in particular in key enabling technologies and diffusion of general purpose technologies							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO01	Productive investment: Number of enterprises receiving support	Enterprises	ERDF	Transition			260 220,00	Région	Annuelle
CO02	Productive investment: Number of enterprises receiving grants	Enterprises	ERDF	Transition			40,00	Région	Annuelle
CO03	Productive investment: Number of enterprises receiving financial support other than grants	Enterprises	ERDF	Transition			110,00	Région	Annuelle
CO04	Productive investment: Number of enterprises receiving non-financial support	Enterprises	ERDF	Transition			140,00	Région	Annuelle
CO05	Productive investment: Number of new enterprises supported	Enterprises	ERDF	Transition			50,00	Région	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	3a
Title of the investment priority	Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	4
Title of the specific objective	OS 1 : Accompagner le changement culturel en faveur de l'initiative économique; augmenter le nombre de créations et de transmissions de petites entreprises (moins de 50 salariés) et contribuer à leur développement
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** Les constats liés à cet objectif spécifique sont les suivants : • La région connait toujours un retard en termes de créations (créations d'entreprises innovantes) et de transmissions d'entreprises au regard de la densité entrepreneuriale moyenne au niveau national (9ème région française). • La région va connaitre, en outre, une augmentation des entreprises menacées par des départs en retraite des chefs d'entreprises. • Le renforcement du nombre et de la compétitivité des PME en Nord - Pas de Calais passe par le renforcement de l'esprit d'initiative au sein de la population régionale. • Il passe également par le soutien à la création et à la transmission d'entreprises, à l'accompagnement des chefs d'entreprises et de structures de l'Economie Sociale et Solidaire (de proximité ou innovantes), notamment dans des problématiques nouvelles telles que l'innovation sociale, l'innovation dans les services, l'économie de la fonctionnalité, l'économie circulaire... • Ce nécessaire changement culturel contribue également fortement à la cohésion sociale et à l'attractivité du territoire

	régional. **Changement(s) attendu(s) :** Comme indiqué dans la SRI-SI, les principaux changements attendus sont : • une augmentation du nombre de créations d'entreprises et du taux d'emploi en Nord - Pas de Calais, notamment celui des femmes et des jeunes, dans tous les domaines (innovation sociale, économie de la fonctionnalité, économie circulaire…) ; • une augmentation de la pérennité des entreprises créées ou reprises.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		4 - OS 1 : Accompagner le changement culturel en faveur de l'initiative économique; augmenter le nombre de créations et de transmissions de petites entreprises (moins de 50 salariés) et contribuer à leur développement						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS5A1	Taux de création d'entreprises	%	Transition	16,00	2013	17,00	INSEE (avec auto-entrepreneurs)	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators

Actions à financer :

- Sensibilisation, information et communication spécifiques pour la promotion de l'esprit entrepreneurial à destination du public étudiant, afin de diffuser une image positive de la prise d'initiative économique en région
- Accompagnement ante et post création des publics (personnes physiques) créateurs ou repreneurs de petites entreprises en individuel et/ou en collectif y compris les incubateurs labellisés pour la création d'entreprises innovantes
- Animation et coordination des acteurs en faveur de la création-reprise de petites entreprises
- Accompagnement des petites entreprises dans leur plan de développement visant l'amélioration de l'organisation de leur gestion interne ou leur regroupement
- Abondement de dispositifs de financement des risques, existants ou à créer, concernant des interventions en fonds propres, en quasi fonds propres, en fonds de garantie, en prêts, y compris prêts d'honneur pour financer des projets de création, de reprise et de développement de petites entreprises
- Abondement d'organismes régionaux de financement ou dotation d'opérateurs permettant de financer des investissements favorisant l'hébergement d'entreprises à haute valeur ajoutée dans les quartiers prioritaires (Villages d'artisans, EPARECA, BATIXIA notamment).

Types de bénéficiaires :

- Collectivités territoriales ;

Investment priority	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators

- Organismes de développement de l'entrepreneuriat ;
- Syndicats professionnels ;
- Opérateurs de la création et de la transmission d'entreprises et de l'entreprenariat ;
- Incubateurs régionaux labellisés ;
- Opérateurs agissant pour le compte du réseau d'acteurs de la création d'entreprises innovantes ;
- Organismes et sociétés de financement, de garantie et de capital risque, Fonds Communs de Placement, Conseil Régional, opérateurs de l'Etat.

Territoires spécifiquement visés :

Ensemble du territoire régional dont les territoires prioritaires retenus au titre de la politique de la ville

Articulation avec d'autres priorités d'investissement et autres fonds :

PO national FSE

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators

L'inscription dans la dynamique de la SRI-SI est une première condition :

- **Pour les projets d'entreprises :**

Investment priority	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators

- Viabilité économique

- Entreprises de moins de trois ans ou TPE en développement

- Insertion dans le tissu économique local et impact sur le développement local

- Caractère innovant et potentiel de développement économique des projets accompagnés pour le volet amorçage ou incubation

- **Pour les dispositifs de financement des risques :**

- Respect des dispositifs des régimes cadres et d'exemption

- Expertise des organismes ou fonds dotés en matière de projets de création ou d'amorçage d'entreprises

- Effet levier des fonds ou organismes dotés sur d'autres financements

- **Pour les opérateurs chargés de la mise en œuvre :**

- Etre membre du Réseau Je crée du PRDESS ou du Réseau J'innove

- Insertion dans le réseau régional de la création d'entreprise innovante et le respect du guide méthodologique de la création d'entreprises innovantes, issu des travaux d'animation de la SRI-SI

- Equilibre Homme/femme

- Démarches d'éco-production, éco-conception et management environnemental

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators

Différents instruments de financement des risques seront mis en œuvre ou poursuivis grâce au soutien du FEDER, tant en matière de prêts, de garanties ou de fonds propres dans tous les secteurs. Cela pourrait prendre la forme de :

- Fonds de prêts ou d'avances remboursables,
- Abondements du capital de sociétés de capital-risque BPI régionale,
- Abondements de fonds de prêts d'honneur,
- Création ou d'abondements de fonds de capital-investissement, de co-investissement, de garantie.

Ces outils feront l'objet d'une évaluation ex-ante.

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		3a - Promoting entrepreneurship, in particular by facilitating the economic exploitation of new ideas and fostering the creation of new firms, including through business incubators							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
RA1A1	Nombres de porteurs des projets accompagnés (ante ou post création) en individuel	personnes	ERDF	Transition			175 000,00	NFID	Tous les 2 ans

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	3d
Title of the investment priority	Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	5
Title of the specific objective	OS1 : Augmenter le nombre et la taille des PME régionales
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats** : Les entreprises régionales ont une taille insuffisante pour jouer un rôle significatif sur les marchés internationaux. En outre, elles sont positionnées sur des secteurs de moyenne et faible technologie, sans haute valeur ajoutée et ont faiblement investi

	ces dernières années. Sous capitalisées, elles montrent une réticence certaine à ouvrir leur capital, action pourtant essentielle pour leur permettre de lever les financements nécessaires à leur développement et à leur montée en gamme. L'enjeu est donc de faire grossir les PME régionales pour leur permettre d'atteindre la taille critique suffisante : • en consolidant leur structure financière ; • en leur permettant de renforcer leurs moyens de communication, de production et de développer de nouveaux produits à plus haute valeur ajoutée ; • en les ouvrant sur de nouveaux marchés et notamment en les accompagnant à l'exportation. **Changement(s) attendu(s)** : Les changements attendus sont les suivants : • Une augmentation des effectifs, de la taille des PME régionales et de leur niveau de capitalisation pour leur permettre d'atteindre une taille critique ; • Une augmentation du nombre d'entreprises exportatrices ; • La mutation de leur activité pour se différencier et construire une offre à haute valeur ajoutée ; • Une meilleure structuration organisationnelle des entreprises en développement.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		5 - OS1 : Augmenter le nombre et la taille des PME régionales						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS6A1	Evolution des effectifs de TPE-PME	Personnes salariés	Transition	311 600,00	2011	324 000,00	INSEE	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes

Actions à financer :

- Abondement de dispositifs de financement des risques, existants ou à créer, concernant des interventions en fonds propres, en quasi fonds propres, en fonds de garantie, en prêts, pour financer des projets de développement d'entreprises, par exemple d'investissements en process permettant une meilleure capacité de production, un saut technologique, l'intégration de nouveaux produits ou l'accès à de nouveaux marchés, dont l'exportation.
- Accompagnement des entreprises en développement pour favoriser leur structuration notamment en matière financière, commerciale et managériale.
- Accompagnement des entreprises dans leur développement à l'exportation pour favoriser leur autonomie internationale.

Types de bénéficiaires :

- Sociétés de financement, de garantie et de capital risque, Fonds Communs de Placement, Conseil Régional, opérateurs de l'Etat.
- Acteurs de l'innovation et du développement, dont les Pôles de compétitivité et d'excellence et le réseau consulaire.

Territoires spécifiquement visés :

Région Nord – Pas de Calais

Articulation avec d'autres priorités d'investissement et autres fonds :

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
Articulation avec les dispositifs de financement des risques de l'axe 2	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes

L'inscription dans la dynamique de la SRI-SI est une première condition :

- **Pour les dispositifs de financement des risques :**

  - Respect des dispositifs des régimes cadres et d'exemption ;

  - Expertise du gestionnaire en matière d'analyse de projets de PME ;

  - Qualité de l'historique d'investissement du fonds dans les PME ;

  - Capacité du fonds à entraîner un effet de levier sur d'autres financements ;

  - Potentiel de développement des projets accompagnés en termes de création d'emplois, de croissance de chiffre d'affaires, de développement de nouveaux produits, d'accès à de nouveaux marchés, de structuration financière.

- **Pour les dispositifs d'accompagnement :**

  - Capacité d'accompagnement et d'expertise de la structuration des PME en développement.

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes
Les mesures de financement des risques seront prioritairement mobilisées.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		**3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes**							
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Fund**	**Category of region (where relevant)**	**Target value (2023)**			**Source of data**	**Frequency of reporting**
					M	**W**	**T**		
CO01	Productive investment: Number of enterprises receiving support	Enterprises	ERDF	Transition			500,00	Région	Annuelle
CO02	Productive investment: Number of enterprises	Enterprises	ERDF	Transition			0,00	Région	Annuelle

Investment priority		3d - Supporting the capacity of SMEs to grow in regional, national and international markets, and to engage in innovation processes							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
	receiving grants								
CO03	Productive investment: Number of enterprises receiving financial support other than grants	Enterprises	ERDF	Transition			500,00	Région	Annuelle
CO04	Productive investment: Number of enterprises receiving non-financial support	Enterprises	ERDF	Transition			0,00	Région	Annuelle
CO05	Productive investment: Number of new enterprises supported	Enterprises	ERDF	Transition			115,00	Région	Annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si												
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
IFA1	F	montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euros3463844	ERDF	Transition			82 000 000,00			363 000 000,00	Synergie	
24	O	Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	équivalent temps plein3463844	ERDF	Transition			10			100,00	Conseil Régional - dossiers de projets	Indicateur de réalisation de la priorité 1.4, dotée de 34,5% des crédits de l'axe
1	O	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	nombre d'entreprises3463844	ERDF	Transition			65			260,00	Conseil Régional : dossiers de projets	Indicateur de réalisation de la priorité 1.b exclusivement, dotée de 31% des crédits de l'axe

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si		
Fund	Category of region	Code	€ amount

Priority axis	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	001. Generic productive investment in small and medium –sized enterprises ('SMEs')	68 000 000,00
ERDF	Transition	060. Research and innovation activities in public research centres and centres of competence including networking	25 000 000,00
ERDF	Transition	061. Research and innovation activities in private research centres including networking	10 000 000,00
ERDF	Transition	062. Technology transfer and university-enterprise cooperation primarily benefiting SMEs	35 000 000,00
ERDF	Transition	066. Advanced support services for SMEs and groups of SMEs (including management, marketing and design services)	65 000 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	01. Non-repayable grant	146 000 000,00
ERDF	Transition	03. Support through financial instruments: venture and equity capital or equivalent	36 500 000,00
ERDF	Transition	04. Support through financial instruments: loan or equivalent	9 000 000,00
ERDF	Transition	05. Support through financial instruments: guarantee or equivalent	11 500 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	155 000 000,00

Priority axis	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	02. Small Urban areas (intermediate density >5 000 population)	39 000 000,00
ERDF	Transition	03. Rural areas (thinly populated)	9 000 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	01. Integrated Territorial Investment – Urban	11 000 000,00
ERDF	Transition	07. Not applicable	192 000 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	2
Title of the priority axis	Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais

☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
☐ The entire priority axis will be implemented solely though financial instruments set up at Union level
☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund

Le Nord - Pas de Calais est une des régions françaises les plus consommatrices d'énergie. Les émissions de gaz à effet de serre par habitant sont supérieures de 30 % à la moyenne française. La part des énergies renouvelables dans la consommation y est quatre fois moins importante. Le logement avec 20 % des consommations énergétiques représente le secteur le plus consommateur après l'industrie. Les réseaux routiers, l'activité industrielle et la densité urbaine, en font une région caractérisée par une empreinte écologique élevée dont la population est très exposée à la pollution de l'air.

Cette région est avant tout urbaine sur la quasi-totalité de son territoire. En termes de mobilité, l'organisation du système interurbain à dimension régionale composé de 24 aires urbaines (soit 87 % de la population régionale), couplée à une déconnexion croissante entre lieux de vie, de travail, de loisirs, entraîne d'importants besoins de déplacements et une saturation d'axes importants.

La région est résolue à engager sa transition énergétique et écologique en s'appuyant sur ses différents schémas et stratégies :

- la **Stratégie régionale Climat à l'horizon 2050** (adopté en 2013) vise, de manière plus ambitieuse, à réduire de 75% les émissions de GES par rapport à 1990 et de 60 % les consommations énergétiques, et à multiplier par 10 les énergies renouvelables. L'atteinte du facteur 4 passe par une réhabilitation massive des bâtiments, le développement d'une urbanisation douce, une forte optimisation des moyens de déplacements par rapport aux besoins, le développement des énergies renouvelables et une profonde mutation du système énergétique, basée sur le triptyque sobriété – efficacité énergétique – énergies renouvelables, dans une appréhension des émissions de GES directes et indirectes ;

- le **Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie** (2012) traduit cette stratégie dans les engagements nationaux et européens de la France (Loi dite loi Grenelle). Il fixe comme objectifs à l'horizon 2020 de réduire de 20 % la consommation d'énergie et de 20 % les émissions de GES (par rapport à 2005) et de multiplier au moins par 3 la production régionale d'énergies renouvelables, l'éolien représentant 30 % de l'objectif ;
- la **Stratégie Recherche Innovation pour la Spécialisation Intelligente** (2013) vise à continuer la mutation profonde du Nord Pas de Calais vers une économie de la connaissance basée sur les compétences, les savoir-faire, la formation, la recherche et la transition énergétique ;
- le **Schéma régional des transports et des mobilités**, (2013) **fixe les orientations majeures pour une politique de transport durable** moins émettrice de CO2, moins énergivore, moins génératrice de pollution. Il vise à renforcer les capacités et développer les réseaux de transport à structurer les lieux d'interconnexions pour voyageurs et marchandises, à promouvoir l'intermodalité et les nouveaux services (pôles d'échanges, plates-formes multimodales, tarification et billettique intégrées, autopartage, covoiturage, électromobilité), à conforter la recherche, l'innovation, et la formation (i-trans, Institut de Recherche Technologique Railenium).
- L'ensemble des démarches fait l'objet d'une large mobilisation des acteurs via le « **Plan d'actions pour une Troisième Révolution Industrielle »** en Nord-Pas de Calais proposé en 2013 par J. RIFKIN. Il s'appuie sur la convergence des technologies de la communication et des énergies renouvelables et offre une vaste opportunité de développement.

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ERDF	Transition	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	4a
Title of the investment priority	Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	1
Title of the specific objective	OS 1 : AUGMENTER LA PRODUCTION, LA DISTRIBUTION, LE STOCKAGE D'ENERGIES RENOUVELABLES ET FATALES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats** : • La région expérimente depuis les années 1990 les énergies renouvelables et la valorisation des sources locales qui représentent aujourd'hui 3% de la consommation énergétique régionale (hors sidérurgie). • La France s'est fixé un objectif de 23 % d'énergies renouvelables en 2020. Cela entraîne au regard des spécificités régionales une multiplication par 3 de la part des renouvelables (par 10 en 2050 pour diviser par 4 les émissions de GES.). L'éolien représente 30% de l'objectif. • La stratégie régionale consiste à développer le plus possible les énergies renouvelables et la récupération d'énergies fatales. En ce qui concerne le bois, avec 9% du territoire occupés par les forêts, la ressource, exportée à 80% sous forme de produits bruts, est limitée. Il s'agit donc de la valoriser par des usages raisonnés, des dispositifs de chauffage performants, de l'utiliser en lien avec son pouvoir de stockage du carbone, et dans un objectif de développement de la filière bois comptant 28 000 emplois en région, associé à l'augmentation de la surface boisée (cf. axe 4). Il s'agit de développer des dispositifs allant de la R&D jusqu'à la création de filières en s'appuyant sur des réseaux intelligents et de nouveaux outils financiers pour remédier aux insuffisances du marché qui bloquent les décisions d'investissement. La création de 28 000 emplois dans le domaine des renouvelables, est prévue pour 2020. **Changement(s) attendu(s) :** Accroître la production d'énergies renouvelables

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		1 - OS 1 : AUGMENTER LA PRODUCTION, LA DISTRIBUTION, LE STOCKAGE D'ENERGIES RENOUVELABLES ET FATALES						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS1A2	Part d'énergies renouvelables dans la consommation régionale	%	Transition	3,00	2010	9,00	CERDD-SRCAE	2 fois pour la période 2018-2023

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

Actions à financer :

- **Investissements**

  A titre d'exemples :

- Opérations pilotes ou de démonstration de production, de diffusion ou de stockage des énergies renouvelables,
- Expérimentations de techniques de combustion du bois à faibles émissions de particules,
- Installations de chaufferies bois performantes, de réseaux de chaleur,
- Opérations de récupération de chaleur,
- Réseaux intelligents (« Internet » de l'énergie).

- **Dotation de fonds d'investissement** en faveur d'un développement massif des ENR

- **Actions d'appui** des précédentes : formation, animation, accompagnement du changement, évaluation, capitalisation

Catégorie d'intervention :

- Subvention

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

- Fonds dédiés
- Instruments d'ingénierie financière

Types de bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, et leurs opérateurs publics et privés
- Etablissements publics
- Goupements d'intérêt public
- Organisations professionnelles
- Entreprises (y compris Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC))
- Associations
- Bailleurs sociaux
- Bureaux d'études
- Structures porteuses des aides aux particuliers
- Instruments d'ingénierie financière.

Territoires spécifiquement visés :

Ensemble de la région Nord Pas de Calais

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

Mode de sélection :

Les projets seront sélectionnés « au fil de l'eau » et/ou par appels à projets, ou par appel à candidatures.

Ils devront respecter les objectifs, modalités et plafonds d'aides figurant dans les règlements européens en vigueur.

Puis ils seront sélectionnés à partir de trois paramètres essentiels :

- la quantité d'énergies renouvelables produite,

- la viabilité économique ou la rentabilité des opérations présentées,

- l'innovation et les nouveaux modes de faire.

Les projets portent sur :

- la géothermie,
- les énergies fatales ; la cogénération, et réseaux de chaleur utilisant les énergies renouvelables ou fatales,
- la méthanisation,
- l'éolien et le photovoltaïque en autoproduction – autoconsommation,
- la petite hydraulique,
- les énergies marines renouvelables (hydroliennes, marémotrices, thalassothermie),
- le solaire thermique,
- l'utilisation du bois comme énergie dans les chaufferies collectives.

Est notamment recherchée la création d'un outil structurant au niveau régional, d'expérimentation, de test et de porter à connaissance des systèmes de

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

production d'énergies renouvelables solaires et issues de la géothermie.

En ce qui concerne le bois, seule la dimension « bois énergie » est traitée dans cet axe. Elle est toutefois articulée avec la dimension « construction bois » à partir d'essences régionales, contribuant à l'efficacité énergétique des entreprises (OT4b), et des bâtiments publics et des logements (OT4c). Le développement de l'usage du bois dans ces deux dimensions contribue au développement de la filière bois en Nord- Pas de Calais. Celui-ci s'appuie par ailleurs sur la volonté de développer la forêt (axe 4).

Le développement des chaufferies bois de petites et moyennes puissances en chaudières dédiées ou en mini réseaux de chaleur alimentés en circuit court et en filière locale par une structure d'organisation de l'approvisionnement de proximité de la ressource, par exemple en zone rurale, est ici recherché.

Additionalité du FEDER et mobilisation des contreparties :

Dispositifs d'ingénierie financière :

- Effet levier des fonds ou organismes dotés sur d'autres financements ;
- Recyclage de la ressource publique ;
- Expertise du fonds en matière d'analyse des projets.

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

Différents instruments d'ingénierie financière seront mis en œuvre grâce au soutien du FEDER tant en matière de capital investissement, de prêts, d'avances remboursables, de mobilisation des mesures de financement des risques et de garanties.

Le Conseil régional et l'ADEME (Agence de Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement) ont en particulier réalisé des études de préfaisabilité juridiques,

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

économiques et techniques d'un opérateur régional dédié à la production d'énergies renouvelables. Les fonds FEDER seront utilisés pour sa mise en place.

Analyse ex ante :

Ces outils feront l'objet d'une évaluation ex-ante dans le respect de l'encadrement européen.

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources

Aucun grand projet identifié à ce jour.

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		4a - Promoting the production and distribution of energy derived from renewable sources							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO30	Renewables: Additional capacity of renewable energy production	Households	ERDF	Transition			75,00	Dossier de subvention/Région	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	4b
Title of the investment priority	Promoting energy efficiency and renewable energy use in enterprises

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	2
Title of the specific objective	OS 1 : AUGMENTER LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS ENERGETIQUES DURABLES ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES PAR LE TISSU ECONOMIQUE
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats** : • Le tissu industriel caractérisé par des entreprises très consommatrices d'énergie contribue à plus de 50 % des émissions de GES et participe à l'accroissement de la demande en mobilité ; • La région est structurée par le Schéma Régional d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire. Des secteurs et filières clés sont identifiés et font l'objet d'une reconnaissance et d'un accompagnement spécifique : pôles d'excellence régionaux (agro-alimentaire, éco - entreprises, plasturgie, énergie, logistique, créativité numérique, automobile, bois, tourisme, Bâtiment) ou des 7 pôles de compétitivité. De même, des projets de territoires sont soutenus au travers des dispositifs « plans climats territoriaux », et « plans locaux de développement économique ». L'appui au secteur de l'économie sociale et solidaire, et notamment aux recycleries, ressourceries, constitue un axe d'intervention spécifique. Diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2050 impose d'appréhender les émissions tant directes qu'indirectes. Cela passe par le découplage entre développement et besoins d'énergie et de matières. Ce changement de modèle, reposant sur l'économie circulaire ou de la fonctionnalité, facilite l'articulation entre l'efficacité énergétique, la préservation des milieux et des ressources. Il convient de mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs de la production, de la distribution et de la consommation dans des pratiques responsables. Il s'agit d'accompagner en priorité les actions qui engagent collectivement par une approche territoriale ou sectorielle, ou de créer de nouveaux outils financiers pour remédier aux

	insuffisances du marché. **Changement attendu :** • la réduction des émissions de GES produites par les entreprises

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		2 - OS 1 : AUGMENTER LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS ENERGETIQUES DURABLES ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES PAR LE TISSU ECONOMIQUE						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS2A2	Réduction des émissions de GES dans les entreprises régionales	Kilotonne équivalent CO2	Transition	9 500,00	2013	7 300,00	DREAL	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4b - Promoting energy efficiency and renewable energy use in enterprises

Actions à financer au titre de l'OS 1 :

- Mise en place **d'outils financiers** : dotation de fonds régionaux d'investissement, prêts, avances remboursables, fonds d'amorçage, fonds de garanties, bonification de prêts bancaires, pour des projets visant l'efficacité énergétique de type réhabilitation thermique des bâtiments, éclairage performant, procédés industriels performants, systèmes de chauffage et climatisation performants à cogénération,

- **Investissements exemplaires,** facteurs de réduction de gaz à effet de serre, de limitation de l'utilisation d'énergies carbonées, de préservation des ressources : appui aux mutations technologiques à haute performance énergétique, conception et mise en œuvre d'opérations de récupération d'énergie, substitution d'une énergie carbonée par une énergie renouvelable, conception et bâtiments (notamment constructions bois à partir d'essences régionales) à énergie positive, mise en œuvre de technologies propres et économes en ressources favorisant l'éco-conception, le recyclage, l'économie circulaire, s'appuyant sur une analyse de cycle de vie des produits,

- **Actions en appui/complément des précédentes :** capitalisation des expériences, animation et accompagnement-coordination des acteurs.

Catégorie d'intervention :

- Fonds dédiés
- Subvention

Types de bénéficiaires :

Investment priority	4b - Promoting energy efficiency and renewable energy use in enterprises

- Collectivités territoriales, leurs groupements et leurs opérateurs publics et privés
- Réseaux d'entreprises
- Fédérations professionnelles
- Entreprises
- Etablissements publics dont les Chambres consulaires
- Associations
- Instruments d'ingénierie financière

Territoires spécifiquement visés :

Ensemble du territoire régional.

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4b - Promoting energy efficiency and renewable energy use in enterprises

Les projets financés devront respecter les objectifs, modalités et plafonds d'aides figurant dans les règlements européens en vigueur.

Les projets sont jugés sur leur capacité à réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre et/ou à préserver les ressources, permettant d'aller au-delà des exigences réglementaires. Tout projet présentera un bilan carbone optimisé.

En ce qui concerne les dispositifs d'ingénierie financière sont analysés :

- Effet levier des fonds ou organismes dotés sur d'autres financements ;

Investment priority	4b - Promoting energy efficiency and renewable energy use in enterprises
• Recyclage de la ressource publique ; • Expertise du fonds en matière d'analyse des projets ; • Qualité de l'historique du fonds dans les objectifs visés.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	4b - Promoting energy efficiency and renewable energy use in enterprises
Différents instruments d'ingénierie financière seront mis en œuvre ou poursuivis (par exemple Fonds Régional pour le Climat) grâce au soutien du FEDER tant en matière de capital investissement, de prêts, d'avances remboursables, de mobilisation des mesures de financement des risques et de garantie.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4b - Promoting energy efficiency and renewable energy use in enterprises
Aucun projet identifié.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		4b - Promoting energy efficiency and renewable energy use in enterprises							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO01	Productive investment: Number of enterprises receiving support	Enterprises	ERDF	Transition			75,00	Dossier de demande de subvention	Annuelle
CO02	Productive investment: Number of enterprises receiving grants	Enterprises	ERDF	Transition			50,00	Dossier de demande de subvention	Annuelle
CO03	Productive investment: Number of enterprises receiving financial support other than grants	Enterprises	ERDF	Transition			25,00	Dossier de demande de subvention	Annuelle
CO04	Productive investment: Number of enterprises receiving non-financial support	Enterprises	ERDF	Transition			0,00	Dossier de demande de subvention	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	4c
Title of the investment priority	Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	3
Title of the specific objective	OS 1 : REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DU PATRIMOINE PUBLIC ET DU LOGEMENT ANCIEN, DANS LA PERSPECTIVE D'UNE DIVISION PAR 4 DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE A HORIZON 2050
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** Les constats liés à cet objectif spécifique sont les suivants : • Les parcs tertiaire et résidentiel représentent 31 % des consommations énergétiques régionales ; • Diviser par 4 les émissions de gaz à effets de serre des parcs à horizon 2050 nécessite une mise en mouvement de l'ensemble des acteurs et mobilisera des investissements considérables. Trois priorités ont été identifiées : la réhabilitation thermique des bâtiments, la diffusion de systèmes énergétiques plus performants, des ambitions renforcées pour les constructions neuves ; • Cette ambition suppose une massification des réhabilitations de qualité et la mise en œuvre de nouveaux modèles économiques (outils de financement innovants). La stratégie poursuivie consiste à : • Renforcer l'exemplarité du parc tertiaire public, par des opérations de réhabilitation ou de construction ambitieuses, privilégiant des systèmes énergétiques innovants, performants, bien dimensionnés et correctement exploités. • Poursuivre la rénovation du parc de logements sociaux anciens, avec un objectif global moyen de performance énergétique après réhabilitation au moins égal à celle correspondant au label « BBC rénovation ».

	• Créer des outils de financement innovants, susceptibles d'offrir des solutions y compris aux propriétaires de logement privés. **Changement attendu :** Réduction de la consommation d'énergie des parcs tertiaire public et résidentiel, comme facteur de réduction des émissions de GES.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		3 - OS 1 : REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE DU PATRIMOINE PUBLIC ET DU LOGEMENT ANCIEN, DANS LA PERSPECTIVE D'UNE DIVISION PAR 4 DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE A HORIZON 2050						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS3A2	Diminution de la consommation d'énergie dans le logements anciens	GWH	Transition	32 000,00	2014	27 200,00	DREAL/Région suivi SRCAE	Deux fois dans la période (2018 et 2023)

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

Actions à financer :

Pour les bâtiments publics et le logement social :

- **Travaux et frais techniques associés relatifs à la rénovation énergétique et environnementale des bâtiments publics et du parc de logement social**, s'inscrivant dans une optique facteur 4 à l'horizon 2050 (ou BBC-Rénovation pour le bâti), en privilégiant des opérations en circuit court et par déploiement d'énergies renouvelables, ou **relatifs à la construction neuve de bâtiments publics à énergie positive**, y compris le soutien aux projets de stockage d'énergie
- **Développement des réseaux au service de la performance énergétique :** réseaux intelligents (conception de systèmes d'information adaptés, financement de démonstrateurs, accompagnement au changement et formation), systèmes experts permettant la valorisation optimale des données issues d'outils de télérelève, systèmes permettant l'analyse des consommations et des interactions avec les réseaux énergétiques (smarts grids)**,** réseaux de chaleur innovants permettant la valorisation maximale de certaines énergies renouvelables et fatales
- **Création d'outil(s) de financement innovant(s)** pour soutenir la rénovation à grande échelle des parcs publics
- **De manière ponctuelle et complémentaire pour mieux cibler l'action, analyses sur l'état énergétique et environnemental du bâti public et des réseaux d'énergie** (chaleur, gaz, électricité…) à l'échelle d'un territoire (intercommunalités - pays), afin de s'inscrire dans des programmations répondant aux objectifs « climat » du territoire.

Pour le parc de logements privés :

- **Création d'outil(s) de financement innovant(s)** visant différents types de publics

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

- **Audits énergétiques et environnementaux avec un accompagnement social** dans le cadre d'opérations programmées de l'habitat conventionnées avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

De manière générale est priorisée la création d'outils de financement innovants adaptés aux différents parcs.

Le financement d'actions en mode subvention sur le bâti est ainsi réservé aux bâtiments publics et au logement social. Il ne sera maintenu, pour chaque parc, que jusqu'à création d'un outil de financement adapté au parc considéré. L'enjeu est de continuer à stimuler la demande et à permettre une montée en puissance et une structuration du marché relatif à la réhabilitation énergétique et environnementale durant la phase de conception de ces outils.

Concernant le parc de logement privé, un outil de tiers – financement (ou tiers – investissement selon l'état de la législation à la date de création de l'outil) à l'échelle régionale est à l'étude depuis 2010 et devrait voir le jour en 2015 – 2016.

Cet opérateur aura pour mission d'offrir aux propriétaires occupants une offre globale de services intégrant des prestations de conseils, d'accompagnement et de financement « clés en mains » pour réaliser des travaux d'efficacité énergétique (sous la forme d'un loyer échelonné et contractualisé). L'offre de financement tiendra compte des économies de charges générées par les travaux de réhabilitation réalisés et des subventions auxquelles le propriétaire pourra prétendre. L'opérateur n'a ainsi, dans ce cadre, pas vocation à subventionner lui-même les propriétaires privés, sauf dans le cadre d'une action ciblée de lutte contre la précarité énergétique à destination des plus modestes (cadre des critères de l'ANAH).

Cadre d'intervention :

- La subvention FEDER ne porte que sur les postes dédiés à la réhabilitation énergétique et environnementale, dans la limite d'un plafond par logement et par m² pour les autres bâtiments. Ces subventions sont définies en fonction de la typologie des bâtiments réhabilités, de leur date de construction et des performances énergétiques visées. Un bonus pourra être accordé pour l'utilisation de matériaux et/ou de techniques à moindre impact environnemental et/ou sanitaire et pour les opérations exemplaires de construction bois à partir d'essences régionales.

Le demandeur fournit dans son dossier de demande de subvention, en complément des études réglementaires obligatoires, la liste des travaux qu'il envisage de faire avec les devis estimatifs descriptifs détaillés.

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

Les travaux financés pour les bâtiments publics et le logement social doivent s'inscrire dans le cadre suivant :

- **Des objectifs minimaux de performance énergétique : pour chaque opération, le demandeur présente un programme de travaux à réaliser, en une ou plusieurs phases, pour tendre à terme vers la performance énergétique et environnementale du bâtiment, dans un objectif de basse consommation et en privilégiant son intervention sur l'enveloppe**
- **Une incidence positive sur le budget des locataires de logements sociaux ou des gestionnaires de bâtiments publics**
- **Une sensibilisation des habitants et gestionnaires et usagers du patrimoine public**
- **Un suivi de chantier**
- **Une qualité architecturale**
- **Une optimisation du confort hygrothermique et visuel**
- **Une qualité de l'air intérieur**
- **Une certification** : afin d'accompagner la réhabilitation énergétique d'un bâtiment public, le demandeur peut s'engager dans une certification de l'opération portant sur la réhabilitation thermique. Une telle certification fera l'objet d'un accompagnement financier
- **Une évaluation des opérations et la capitalisation** : afin de bénéficier de l'expérience acquise lors des opérations et de capitaliser cette expérience pour les futures réhabilitations, les opérations financées feront l'objet de retours d'expérience à partir des seuls résultats réellement constatés. Le retour d'expériences comprendra l'exposé des problèmes nouveaux rencontrés et les moyens mis en œuvre pour les traiter ainsi que les questions non ou insuffisamment résolues, dans un but de capitalisation des bonnes pratiques. Lors de la demande de subvention, le demandeur s'engagera à fournir des indicateurs sur l'opération, l'état énergétique et les charges énergétiques des bâtiments, avant et après réhabilitation.

Bénéficiaires cibles :

- Collectivités territoriales, leurs groupements et leurs opérateurs publics et privés
- Etablissements publics
- Bailleurs sociaux

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

- Gestionnaires ou d'équipements publics
- Etablissements d'enseignement supérieur

Territoires spécifiquement visés :

Ensemble du territoire régional.

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

Les projets sont sélectionnés « au fil de l'eau » et/ou par appels à projets ou par appel à candidatures.

Ils doivent respecter les objectifs, modalités et plafonds d'aides figurant dans les règlements européens en vigueur. Les dossiers sont proposés par chaque demandeur sous forme d'un programme global d'intervention, en lien, le cas échéant, avec les plans climat territoriaux et plans énergie climat territoriaux existants. Cette programmation est priorisée par le demandeur. Concernant les dossiers de l'URPACT (Union régionale PACT, réseau associatif spécialisé dans l'habitat privé à vocation sociale), les opérations recevant un financement de l'ANAH ne sont pas éligibles au FEDER.

Les actions sont sélectionnées au regard des critères suivants :

La qualité des travaux proposés :

Les dossiers sont présélectionnés au regard du gain sur la performance énergétique, de la qualité de l'air intérieur et de la qualité architecturale.

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

L’usage de matériaux à moindre impact environnemental et/ou sanitaire :

Les travaux se font de préférence en circuit court, et avec recours aux matériaux et énergies locaux ou renouvelables (bois, éco-matériaux, matériaux biosourcés, aux systèmes de production d'eau chaude sanitaire les plus performants, aux systèmes innovants de récupération, d’exploitation et de traitement des eaux pluviales et des eaux sanitaires en vue de leur valorisation thermique.

L'équilibre technico-économique :

Le FEDER favorise les réhabilitations au juste coût afin que les techniques employées concourent à des programmes de travaux reproductibles par la suite.

La cohérence avec les schémas régionaux :

Les projets participant aux objectifs de la Stratégie Recherche Innovation pour la Spécialisation Intelligente devront se conformer à une labellisation par les opérateurs de la SRI-SI.

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

L’utilisation planifiée d’instruments financiers est envisagée pour la(les) dotation(s) d’instruments d’ingénierie financière.

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector

Aucun grand projet planifié.

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		4c - Supporting energy efficiency, smart energy management and renewable energy use in public infrastructure, including in public buildings, and in the housing sector							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO31	Energy efficiency: Number of households with improved energy consumption classification	Households	ERDF	Transition			40 000,00	Outil(s) financier(s) créé(s) et dossiers de demande de subvention	Annuelle
CO34	GHG reduction: Estimated annual decrease of GHG	Tonnes of CO2eq	ERDF	Transition			12,00	dossiers de demande de subvention	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	4e
Title of the investment priority	Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	4
Title of the specific objective	OS 1: AUGMENTER L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET DE TRANSPORT DURABLE DE MARCHANDISES DANS UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT DURABLE ET DE REDUCTION DES POLLUTIONS
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** • Le secteur des transports concentre **17% des émissions de GES** et 18% de la consommation énergétique finale, il s'agit d'un secteur en forte progression depuis1990 (+25,7% en 20 ans). • La part des transports collectifs (TC) dans les déplacements de voyageurs reste modeste : 6,4 % de moyenne régionale avec de fortes disparités. • L'absence de support de titres de transport unique, valable sur tous les réseaux de transports collectifs et ouvert aux différents services de mobilité, d'information multimodale et de solutions permettant d'augmenter significativement l'attractivité des TC ne permet pas d'augmenter significativement l'attractivité des transports collectifs. • Pour les marchandises, le mode routier reste très largement dominant comparativement aux modes maritime. Il s'agit de proposer de nouvelles infrastructures de logistiques urbaines et de définir collectivement et de manière partagée les usages et l'organisation de l'ensemble de la chaine logistique (du producteur au consommateur) : par la création de plates-formes multimodales et complémentaires, par l'expérimentation de nouveaux modes de logistique urbaine. L'objectif à 2020 du Schéma Régional Climat Air Energie est d'augmenter de 50 % la part modale des transports collectifs et atteindre une part modale de 30 % pour le rail et la voie d'eau. **Changement(s)/résultat(s) attendu(s) :** Réduire les émissions des GES dans le secteur des transports.
ID of the specific objective	5
Title of the specific objective	OS2 : ACCROITRE LES USAGES DES MODES ACTIFS (VELOS, MARCHE…), ALTERNATIFS OU EMERGENTS DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** • L'usage des infrastructures existantes doit être optimisé pour limiter l'investissement territorial et promouvoir une approche en termes de mobilité. • L'accroissement des parcs de véhicules propres (motorisations électriques, hybrides, à biocarburant, au biogaz, à l'hydrogène,…) ou partagés, nécessaire pour réduire les émissions, doit se conjuguer avec un changement de comportements vis-à-vis des modes utilisant des ressources non renouvelables. La sensibilisation à l'usage et la promotion des modes alternatifs, y compris les services dits de non mobilité (ex. : télétravail), sont nécessaires à ce changement. • La part modale du vélo et de la marche à pied ne représente qu'un quart des déplacements. Ces modes « actifs », bénéfiques pour la santé, sont à privilégier pour les déplacements de courte distance et pour les rabattements sur les pôles d'échanges. Le vélo a sa place pour des déplacements plus longs et nécessite des aménagements spécifiques. Le Schéma Régional Climat Air Energie propose de faire passer de 1,1 à 1,2 le taux d'occupation des véhicules pour les déplacements domicile/travail, de réduire de 15 % les émissions moyennes du parc roulant régional et de créer les conditions pour que soient effectués par des modes actifs d'ici 2020 : 70 % des déplacements de 1 à 3 km ; 35 % des déplacements de 3 à 5 km ; 15 % des déplacements de 5 à 10 km. **Changement(s)/résultat(s) attendu(s)** : Réduire les émissions des GES dans le secteur des transports.
ID of the specific objective	6
Title of the specific objective	OS 3 : DEMONTRER LA POSSIBILITE D'UN CHANGEMENT DE MODELE EN MATIERE D'URBANISATION, MOINS EMETTEUR DE CARBONE
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** • Le Nord – Pas de Calais est une grande région urbaine marquée par une urbanisation ancienne. Celle-ci lui confère une densité importante en cœur de ville. Cependant, l'importance du phénomène de périurbanisation et l'étalement urbain

	génèrent des volumes importants de Gaz à Effet de Serre (GES), fragmentent les milieux, diminuent le potentiel de stockage de carbone des sols et contribuent à aggraver la facture énergétique. De plus, la capacité à lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur reste faible ; • L'ambition en matière de réduction des émissions de carbone en milieu urbanisé passe donc par, outre une meilleure gestion de la ressource foncière, par une conception nouvelle des villes, intégrant en particulier le développement systématique de la nature en ville et le déploiement de bâtiments HQE producteurs d'énergie renouvelable et capables d'alimenter localement les consommateurs grâce au développement des capacités de stockage et réseaux adéquats (concept de « zen-e-villes » développé dans le cadre du master plan de la « Troisième révolution industrielle »). La stratégie poursuivie consiste à développer la nature en ville, sous toutes ses formes, ainsi qu'à accompagner des opérations urbaines démonstratives en matière de transition énergétique, prouvant par l'innovation qu'elles apportent la possibilité d'un changement de modèle urbain généralisable à d'autres territoires. Elle s'intègre ainsi totalement dans la logique de la « Troisième Révolution Industrielle ». **Changement(s) attendu(s) :** Le changement attendu est la démonstration de la possibilité d'un changement de modèle urbain en Nord – Pas de Calais, plus économe en émissions de carbone, généralisable à l'échelle régionale.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		4 - OS 1: AUGMENTER L'OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS ET DE TRANSPORT DURABLE DE MARCHANDISES DANS UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT DURABLE ET DE REDUCTION DES POLLUTIONS						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS4A2	Nombre de voyages en transports en commun (urbain et TER) en région Nord-Pas de Calais	Voyages	Transition	283 000,00	2012	345 000,00	Cerema	Annuelle
RS5A2	Trafic fluvial de marchandises en Nord-Pas de Calais, hors trafic de transit	Milliers de tonnes	Transition	9 300,00	2012	11 500,00	Observatoire du transport fluvial (VNF)	Annuel
Specific objective		**5 - OS2 : ACCROITRE LES USAGES DES MODES ACTIFS (VELOS, MARCHE…), ALTERNATIFS OU EMERGENTS DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS**						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS6A2	Nombre de kilomètres de Véloroutes Voies Vertes aménagées en Nord-Pas de Calais	Km	Transition	170,00	2013	295,00	Région	Annuelle
Specific objective		**6 - OS 3 : DEMONTRER LA POSSIBILITE D'UN CHANGEMENT DE MODELE EN MATIERE D'URBANISATION, MOINS EMETTEUR DE CARBONE**						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS7A2	Taux d'agglomérations (communautés urbaines et d'agglomération) engagées dans des projets urbains novateurs sur le plan des émissions de carbone	%	Transition	35,00	2013	100,00	Enquête	Biennale

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures

Actions à financer :

OS 1 « Augmenter l'offre de transports collectifs et de transport durable de marchandises dans une stratégie d'aménagement durable et de réduction des pollutions »

Investissements et études projets relatifs notamment aux :

- Infrastructures de TCSP et de transport à haut niveau de service s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement pour l'usage des transports en commun
- Travaux d'aménagement des pôles d'échanges ferroviaires ou, à titre exceptionnel, à vocation interurbaine
- Dispositifs mutualisés de billettique unifiée, de tarification intégrée, d'information multimodale et d'aide à la décision et à l'exploitation pour les TC et les modes alternatifs
- Résorption de points durs du réseau ferroviaire permettant une amélioration de la qualité de service par l'adaptation de quais pour l'accueil de nouvelles circulations ferroviaires (matériel capacitaire en unités multiples), l'adaptation localisée de plan de voie au niveau de nœuds ou d'accès ferroviaires aux gares pour faciliter la gestion des conflits de circulation et l'aménagement de points d'évitements facilitant la coexistence de vitesses différentes (voyageurs/fret, directs/omnibus)
- Ports intérieurs structurants, plates-formes multimodales, quais fluviaux et installations terminales embranchées
- Logistique urbaine, optimisation de l'approvisionnement en marchandises, y compris le volet TIC, nouveaux services et nouvelles organisations de

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures

transport de marchandises, alternatifs au véhicule routier/poids lourds

OS 2 « Accroître les usages des modes actifs (vélos, marche…), alternatifs ou émergents dans le domaine des transports»

Investissements et frais techniques relatifs notamment aux :

- **Déploiement de bornes de recharges** de véhicules électriques, gaz, méthane, hydrogène sur l'espace public dans le cadre d'une stratégie régionale d'éco-mobilité
- **Opérations visant l'optimisation ou la limitation des déplacements ou de leurs impacts** : covoiturage, en cohérence avec les réflexions régionales en cours, autopartage, transport à la demande, plans de déplacements entreprises/administrations/scolaires (non réglementaires), démarches collectives d'écoconduite, mutualisation d'espaces de travail et de télétravail, démarches visant à améliorer la qualité de l'air. Il s'agit de proposer des modèles économiques viables afin de créer les conditions de pérennisation des services et leur reproductibilité à l'ensemble du territoire régional et la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation
- **Outils de gestion et de régulation dynamique des trafics** (signalisation dynamique/PMV), de gestion du stationnement
- **Infrastructures et services** liés à la mise en œuvre du Schéma Européen de **Véloroutes-Voies Vertes**
- **Aménagement d'itinéraires** raccourcis et confortables pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les vélos concourant au développement d'une pratique quotidienne des modes actifs

E**t, pour y concourir et/ou les conforter :**

- **Recherches, expérimentations et ingénierie** visant l'optimisation ou la limitation des déplacements ou de leurs impacts, la réduction des freins à l'usage des transports en commun (aspects sociaux, actions de sensibilisation, et d'animation, tarifications spécifiques, services de nuit, utilisation des transports en commun hors domicile travail, médiation sociale liée aux transports, …), et le développement de la mixité des usages.
- **Evaluation et dissémination des opérations exemplaires.**

OS 3 : Démontrer la possibilité d'un changement de modèle en matière d'urbanisation par la transition énergétique et le

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures

développement des surfaces consacrées à la nature et à la trame verte en milieu urbain

- **Expérimentations relatives à des opérations démonstratives** en matière de transition énergétique et de réduction des émissions de carbone et de polluants atmosphériques en milieu urbain
- **Travaux et frais techniques associés** relatifs au développement de la nature en ville : la création de trames vertes et bleues urbaines, à l'échelle des quartiers, parcs ou zones d'activités croisant les enjeux écologiques et urbanistiques à l'échelle communale et intégrant les réflexions de pénétrantes urbaines et/ou par utilisation des potentialités foncières offertes par les friches urbaines, opérations de renaturation concrètes, ambitieuses, collectives et incitatives (espaces verts, zones arborées, toitures végétalisées, jardins de trottoirs, stations gourmandes, agriculture urbaine, mares, noues végétalisées) via notamment des chantiers citoyens au profit de la biodiversité et des habitants et usagers
- **Assistances à maîtrise d'ouvrage et études** relatives à la promotion d'un nouveau modèle urbain : l'identification des territoires propices à constituer des îlots de chaleur, la conception et la capitalisation des retours d'expérience pour des expérimentations visant à prévenir les îlots de chaleurs en milieu urbain, l'évaluation de la biodiversité en milieu urbain (méthodologie, inventaires, formation et capitalisation des méthodes et des données) et des services rendus par les écosystèmes en milieu urbain (recherche, expérimentation, capitalisation).

Cadre d'intervention :

Les travaux financés dans le cadre de l'OS 3 doivent s'inscrire dans le cadre suivant :

- **Inscription dans des démarches d'aménagement urbain globales, transversales, performantes et cohérentes avec les démarches climat du territoire :**

  Pour chaque opération, le demandeur présente le projet d'aménagement global dans lequel s'inscrit l'opération objet de la demande de subvention. Ce projet doit contribuer directement au développement urbain durable et à la stratégie climat du territoire. Il doit porter une attention particulière aux éléments suivants :

- Impact environnemental des investissements projetés, notamment la performance énergétique et environnementale des bâtiments, la consommation d'eau et d'énergie, les rejets polluants, la gestion des déchets, les transports générés par le projet, la pollution lumineuse et le cas échéant le

traitement de la pollution ;

- Intégration de la biodiversité, du cycle de l'eau et du respect des sols dans l'aménagement ou la construction et le cas échéant le renforcement des espèces locales ;
- Cohérence du projet dans son contexte socio-économique, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle ;
- Qualité architecturale et insertion paysagère du projet.

- **Sensibilisation des habitants et gestionnaires et occupants de bâtiments et/ou espaces renaturés ou végétalisés :** dans son dossier de demande de subvention, le demandeur présente les actions de sensibilisation qu'il entend mener auprès des gestionnaires et occupants des bâtiments et espaces végétalisés, afin qu'ils puissent correctement en assurer l'entretien et la gestion écologique sur la durée ;
- **Changement de comportement écocitoyen attendu ou induit par l'opération** pour les gestionnaires et habitants : le demandeur explique en quoi l'opération participe au changement de culture de certains acteurs ou citoyens et comment le projet global anticipe les modalités de passage à l'action par les citoyens.

Bénéficiaires cibles :

- Collectivités territoriales, leurs groupements et leurs opérateurs publics et privés
- Etablissements publics
- Organismes de recherche
- Associations, entreprises
- Autorités Organisatrices de Transport, Syndicat Mixte des Transports, Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports (SMIRT), opérateurs de transport, gestionnaires d'infrastructure

Territoires spécifiquement visés :

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures
Ensemble du territoire régional et plus particulièrement le milieu urbain, dont les quartiers prioritaires identifiés au titre de la politique de la ville	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures

Les projets sont sélectionnés « au fil de l'eau » et/ou par appels à projets, ou par appel à candidatures selon les **critères suivants :**

La cohérence avec les stratégies menées à l'échelle régionale et infrarégionale

Les projets financés doivent s'inscrire en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et avec les stratégies régionales en matière de climat, de biodiversité et de mobilité. De manière plus spécifique en matière de mobilité durable, ils doivent répondre aux objectifs du Schéma Régional des Transports et des Mobilités, du Schéma Régional Climat Air Energie, du Plan Vélo Régional et du Plan National pour le Développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ils doivent également s'inscrire dans les stratégies territoriales définies par les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les Plans de Déplacement Urbains (PDU), les Plans Climats Territoriaux (PCT), les Schémas Départementaux cyclables, le Schéma Régional Véloroutes Voies Vertes (VVV) et le Schéma Européen des VVV.

- La contribution à la transition énergétique et à la réduction des émissions de carbone :

Pour chaque opération, le demandeur présente la contribution de l'opération à la transition énergétique et à la réduction des émissions de carbone.

- L'ambition des projets en ce qui concerne le développement de la nature en ville et de la trame verte et bleue en milieu urbain :

Les travaux et actions doivent montrer leur contribution à l'ambition européenne d'arrêter la perte de biodiversité d'ici 2020.

Les travaux et actions financés doivent avoir une ambition certaine, notamment en termes de qualité et de surfaces végétalisées et/ou de linéaires de trame

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures

verte et bleue, créés ou restaurés, et de plus-value biodiversitaire et paysagère.

- L'équilibre technico-économique :

Le FEDER favorisera les travaux au juste coût, afin que les techniques employées concourent à des programmes de travaux reproductibles par la suite dans d'autres environnements urbains et à une sobriété des comportements.

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures

Néant

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures

Aucuns grands projets prévus à ce stade

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		4e - Promoting low-carbon strategies for all types of territories, in particular for urban areas, including the promotion of sustainable multimodal urban mobility and mitigation-relevant adaptation measures							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
RA2A2	Nombre de projets accompagnés visant la limitation de production de carbone dans les territoires	Projets	ERDF	Transition			65,00	Dossiers de demande de subvention - Région	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	4f
Title of the investment priority	Promoting research and innovation in, and adoption of, low-carbon technologies

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	7
Title of the specific objective	OS1 : EN REPONSE AUX DEFIS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE, INTENSIFIER ET QUALIFIER L'OFFRE DE RECHERCHE, ACCROITRE LE NOMBRE DE PROJETS INNOVANTS, DANS LE CADRE LA SRI-SI
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :**

	• La prise en compte des défis environnementaux, industriels et de société est insuffisante et ne se nourrit pas assez de dynamiques partenariales. • L'organisation de la recherche est encore trop fondée sur une entrée disciplinaire qui est un frein à une recherche intégrative à caractère plus finalisée. • Le nombre de chercheurs de notoriété internationale est insuffisant eu égard au nombre de chercheurs en régions. • La R&D amont ne débouche pas assez souvent sur du développement expérimental et de la pré-industrialisation. • Il existe un déficit de dynamiques et infrastructures partenariales de R&D. • L'offre technologique est sous dimensionnée au regard de l'intensité industrielle du territoire. • L'investissement privé en R&D est insuffisant. • L'implication des PME, des collectivités et des bailleurs dans les projets de R&D et opérations pilotes est faible. • Le financement des projets d'amorçage et d'innovation des entreprises est insuffisant. La stratégie régionale consiste à augmenter le nombre de chercheurs. **Changement(s) attendu(s) :** • Intensifier et qualifier l'offre de recherche afin d'améliorer la visibilité à l'international de la région Nord Pas de Calais dans les domaines de la SRI SI en particulier en réponse aux défis de la transition énergétique. • Accroître les investissements des entreprises en R&D et en innovation.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		7 - OS1 : EN REPONSE AUX DEFIS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE, INTENSIFIER ET QUALIFIER L'OFFRE DE RECHERCHE, ACCROITRE LE NOMBRE DE PROJETS INNOVANTS, DANS LE CADRE LA SRI-SI						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS8A2	Nombre de chercheurs publics dans les domaines d'activités stratégiques relatifs aux technologies à faible émission de carbone(Transports et Ecomobilité ; Chimie, matériaux et recyclage ; Energie	Personnes	Transition	4 200,00	2013	4 900,00	Nord France Innovation	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	4f - Promoting research and innovation in, and adoption of, low-carbon technologies

Actions à financer :

Au titre de la recherche

- Les **projets de recherche** en lien avec la transition énergétique et la Troisième Révolution Industrielle, en particulier les projets les plus ambitieux contribuant aux DAS de la SRI-SI Transport, Energie, Chimie, Matériaux et Recyclage et actions transversales « intégrer le plus en amont possible dans les réflexions, la problématique du développement durable et la nécessité d'un nouveau modèle de développement » et « Innover par et pour les services ».
- L'accompagnement des **phases de structuration et de montée en charge d'une offre mutualisée de recherche** sur des sujets contribuant à renforcer l'identité et la différenciation régionale.
- L'accompagnement de la **montée en compétence de jeunes chercheurs et de chercheurs en formation** notamment par rapport aux référentiels nationaux et européens.
- Les actions visant à attirer et accueillir des talents scientifiques par la mise en place d'un **fonds dédié,** permettant un examen collégial des candidatures et une réactivité indispensable dans la compétition internationale.

Au titre de la valorisation économique de la recherche ou de l'innovation

- **Amplifier la valorisation économique de la recherche :** lignes pilotes de tests de nouveaux produits, prototypes, actions de détection, de maturation des projets dans les laboratoires de recherche et de valorisation au sein des entreprises.
- **Financer les projets d'amorçage, d'innovation et de R&D** sous forme d'aides directes ou via les dispositifs de financement des risques : prise de

Investment priority	4f - Promoting research and innovation in, and adoption of, low-carbon technologies

participation dans des sociétés de capital risque, création de fonds, société de Capital Risque, fonds Communs de placement à risque, fonds communs de placement dans l'innovation, aide directe aux entreprises, laboratoires de recherche et centres techniques.

- **Accompagner l'industrialisation d'une innovation issue d'un programme de recherche :** programmes d'investissements matériels ambitieux, hautement technologiques, déterminants pour l'implantation ou l'avenir de l'entreprise ou du site en région.

Types de bénéficiaires :

- Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche et organismes de recherche
- Structures d'appui pour la gestion des dispositifs liés aux actions 3 et 4 en matière de recherche dont la sélection se fera sur la base d'un appel à candidatures
- Entreprises
- Associations
- Etablissements publics ou parapublics
- Collectivités ou leurs groupements
- Instruments d'ingénierie financière.

Territoires spécifiquement visés :

Région Nord – Pas de Calais

Articulation avec d'autres priorités d'investissement et autres fonds :

L'articulation avec l'Axe 1 – Objectif Thématique 1 est fondamentale.

La mobilisation de la Priorité d'Investissement 4.f se justifie par la volonté d'investir massivement dans la Recherche et l'Innovation pour développer et

Investment priority	4f - Promoting research and innovation in, and adoption of, low-carbon technologies

faire adopter les technologies à faibles émissions de CO2, en sus des moyens mobilisés au sein de l'Axe 1 - Objectif Thématique 1.

La cohérence d'ensemble est apportée par la SRI-SI et la possibilité de soutenir, au sein de la Priorité d'Investissement 4.f, l'ensemble des orientations stratégiques de la SRI-SI relevant des défis environnementaux et de la Stratégie Climat du SRADDT.

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	4f - Promoting research and innovation in, and adoption of, low-carbon technologies

Les actions sont sélectionnées au regard de leur compatibilité avec les orientations de la SRI-SI concernant les défis environnementaux et la Stratégie Climat du SRADDT. Deux axes transversaux sont également mobilisables pour sélectionner les projets issus de leur mise en œuvre « Intégrer, le plus en amont possible dans les réflexions, la problématique du développement durable et la nécessité d'un nouveau modèle de développement, innover par et pour les services ». L'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité sont parties intégrantes de cette réflexion. Les actions qui associent les territoires (collectivités, EPCI) seront privilégiées.

Concernant la recherche

Les opérations doivent répondre à des critères d'excellence révélés par une expertise nationale par consultation des alliances nationales de recherche, des départements scientifiques du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou concerner des projets aux interfaces de domaines disciplinaires ou créer des ouvertures partenariales (industrielles ou avec d'autres communautés scientifiques internationales). Par ailleurs, les opérations doivent contribuer à consolider les stratégies des établissements, des pôles, des entreprises ou des collectivités et à ce titre bénéficier d'un engagement financier de ceux-ci. Elles doivent s'inscrire en cohérence avec les priorités stratégiques définies dans le cadre du contrat de site porté par la Communauté d'Universités et d'Etablissements Lille Nord de France.

Pour ce qui concerne l'accompagnement des phases de structuration d'une offre mutualisée de recherche, les projets accompagnés doivent intégrer une dimension collective avérée et faire la démonstration de l'incitativité du financement par rapport à des enjeux de reconnaissance à l'échelle nationale ou européenne.

Investment priority	4f - Promoting research and innovation in, and adoption of, low-carbon technologies

Concernant la valorisation économique de la recherche ou l'innovation

Pour les projets de plate forme :

Ces projets doivent être labellisés et validés sur la base d'un avis motivé par un pôle de compétitivité ou d'excellence. A titre exceptionnel, des projets ne relevant pas du champ des pôles peuvent être éligibles sous réserve d'une validation motivée par une commission ad hoc issue du comité régional stratégique de l'innovation et/ou de l'espace prospectif et stratégique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

- Ils doivent témoigner d'une maturité de projet dépassant les seuls niveaux d'analyse de base ou conceptuelle.
- La maîtrise d'ouvrage doit démontrer le caractère soutenable de l'investissement.

Pour les projets d'entreprises et de collectivités :

- Caractère innovant du projet
- Les projets financés doivent respecter les objectifs, modalités et plafonds d'aides figurant dans les règlements en vigueur.
- Pour les projets de R&D, labellisation du projet par un pôle de compétitivité ou d'excellence et projet associant au minimum deux entreprises dont une PME et un laboratoire de recherche ou centre technique.

Pour les dispositifs de financement des risques :

- Effet levier des fonds ou organismes dotés sur d'autres financements
- Expertise du fonds en matière d'analyse des projets d'amorçage et/ou innovant
- Qualité de l'historique de l'investissement du fonds dans les projets d'amorçage et/ou d'innovation

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	4f - Promoting research and innovation in, and adoption of, low-carbon technologies
Différents instruments d'ingénierie financière seront mis en œuvre ou poursuivis grâce au soutien du FEDER tant en matière de capital investissement, de prêts, d'avances remboursables, de mobilisation des mesures de financement des risques, ceci dans le respect de l'encadrement européen.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	4f - Promoting research and innovation in, and adoption of, low-carbon technologies
Aucun grand projet identifié	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		**4f - Promoting research and innovation in, and adoption of, low-carbon technologies**							
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Fund**	**Category of region (where relevant)**	**Target value (2023)**			**Source of data**	**Frequency of reporting**
					M	**W**	**T**		
CO26	Research, Innovation: Number of enterprises cooperating with	Enterprises	ERDF	Transition			40,00	Dossiers de demande de subvention	Annuelle

Investment priority		4f - Promoting research and innovation in, and adoption of, low-carbon technologies							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
	research institutions								
RA3A2	Nombre de projets de recherche soutenus	projet	ERDF	Transition			10,00	Dossiers de demande de subvention	Annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis		2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais											
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
RA2A2	O	Nombre de projets accompagnés visant la limitation de production de carbone dans les territoires	Projets3463844	ERDF	Transition			15			65,00	Conseil régional - dossiers de projets	indicateur de la priorité 4.e, dotée de 53% des crédits de l'axe
IF A2	F	montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euros3463844	ERDF	Transition			83 000 000,00			459 500 000,00	Synergie	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis	**2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais**		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	009. Renewable energy: wind	6 000 000,00
ERDF	Transition	010. Renewable energy: solar	5 000 000,00
ERDF	Transition	011. Renewable energy: biomass	6 000 000,00
ERDF	Transition	012. Other renewable energy (including hydroelectric, geothermal and marine energy) and renewable energy integration (Including storage, power to gas and renewable hydrogen infrastructure)	4 000 000,00
ERDF	Transition	013. Energy efficiency renovation of public infrastructure, demonstration projects and supporting measures	20 000 000,00
ERDF	Transition	014. Energy efficiency renovation of existing housing stock, demonstration projects and supporting measures	36 000 000,00
ERDF	Transition	015. Intelligent Energy Distribution Systems at medium and low voltage levels (including smart grids and ICT systems)	4 000 000,00
ERDF	Transition	043. Clean urban transport infrastructure and promotion (including equipment and rolling stock)	105 000 000,00
ERDF	Transition	060. Research and innovation activities in public research centres and centres of competence including networking	7 000 000,00
ERDF	Transition	065. Research and innovation infrastructure, processes, technology transfer and cooperation in enterprises focusing on the low carbon	7 000 000,00

Priority axis	2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
		economy and on resilience to climate change	
ERDF	Transition	068. Energy efficiency and demonstration projects in SMEs and supporting measures	14 000 000,00
ERDF	Transition	084. Integrated pollution prevention and control (IPPC)	10 000 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis	2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	01. Non-repayable grant	173 000 000,00
ERDF	Transition	03. Support through financial instruments: venture and equity capital or equivalent	21 000 000,00
ERDF	Transition	04. Support through financial instruments: loan or equivalent	15 000 000,00
ERDF	Transition	05. Support through financial instruments: guarantee or equivalent	15 000 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis	2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	137 000 000,00
ERDF	Transition	02. Small Urban areas (intermediate density >5 000 population)	63 000 000,00
ERDF	Transition	03. Rural areas (thinly populated)	24 000 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis	2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	01. Integrated Territorial Investment – Urban	36 000 000,00
ERDF	Transition	07. Not applicable	188 000 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis	2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	3
Title of the priority axis	Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie

☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
☐ The entire priority axis will be implemented solely though financial instruments set up at Union level
☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund

La région est marquée par un taux de chômage élevé, plus de 25 % dans certains territoires. Les jeunes sont très touchés, plus de 30 %. Les indicateurs de développement humain et de santé sont médiocres, le taux d'accès à l'enseignement supérieur filière longue plus faible qu'ailleurs, la population occupe surtout des emplois peu qualifiés. A ce titre, les enjeux suivants sont identifiés :

- Elever les qualifications des publics défavorisés en développant l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur et l'accompagnement de nouveaux modes d'apprentissage par le numérique.
- Faciliter l'acquisition des métiers et l'accès à l'emploi grâce à la qualification par la formation continue et l'apprentissage en créant les synergies et passerelles entre formation, innovation et entreprise.
- Faciliter la reprise d'études et l'accès à une qualification.

Beaucoup d'acteurs sont concernés par ces enjeux et se sont mobilisés dans des démarches partenariales ayant abouti à l'adoption de deux documents stratégiques : le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) et le COM apprentissage.

L'axe 3 est concentré sur deux OT (8 et 10) et 2 investissements prioritaires.

Le choix d'un axe multi OT se justifie par le fait que les actions identifiées dans les deux OT relèvent d'un ensemble cohérent sur un objectif unique : la montée en qualification des populations éloignées de l'emploi et de la qualification.

L'OT 8 est ouvert conformément au règlement FSE relatif à l'IEJ.

La combinaison de deux OT dans le même axe est un principe admis par le règlement UE n°1303 / 2013 dans son article 96 paragraphe d).

Les leviers mis en œuvre à travers cet axe ainsi que les acteurs mobilisés sont les mêmes pour les deux OT concernés. La seule distinction porte sur le public spécifique identifié sur l'OT 8. Les efforts, initiatives et nouveaux projets suscités par l'intervention du FSE ont vocation à servir des publics spécifiques mais ont également vocation à « faire système » et à déboucher sur un ensemble cohérent de dispositions pour le futur. La proximité de nature des problématiques abordées dans les IP 8.ii et 10.iii rend pertinente une approche globale matérialisée par l'inscription de ces deux IP dans un seul axe.

L' IP8.ii met l'accent sur les jeunes NEET en favorisant des mesures permettant de lever les obstacles pour l'accès à l'emploi.

l'IP 10.iii cible la priorité de montée en niveau de qualification des publics défavorisés de l'enseignement secondaire par un accès renforcé aux études supérieures longues. Il vise également l'accès à la qualification professionnelle pour des publics éloignés de l'emploi, notamment les jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification, population pour laquelle une orientation vers l'alternance sera particulièrement soutenue.

Cet investissement prioritaire revêt des fonctions de réparation suite au décrochage, de lutte contre les inégalités d'accès à la qualification et les ruptures de parcours. Cette priorité porte également sur la lutte contre la fracture d'usage numérique.

L'ensemble des objectifs spécifiques inclura une dimension égalité entre les femmes et les hommes et une attention particulière sera portée sur l'accessibilité.

Cet axe prioritaire contribue aux cibles de l'UE et de la France dans les objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière d'accessibilité à l'emploi dans ces actions de formation et d'adaptation aux métiers porteurs, notamment liés à l'environnement.

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ESF	Transition	Total	
YEI		Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	8ii
Title of the investment priority	Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	1
Title of the specific objective	OS 1: LEVER LES OBSTACLES SOCIO – ECONOMIQUES DANS LE PARCOURS D'ACCES A L'EMPLOI AINSI QUE LES OBSTACLES LIES A L'ABSENCE OU L'INSUFFISANCE DE QUALIFICATION POUR LES JEUNES NEET
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats** : Les jeunes du Nord-Pas de Calais sont plus en difficulté qu'au plan national, tant du point de vue des qualifications et de l'emploi que de la santé. Plus de 25% de jeunes de 19 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté (17,7 % au national), 38,2% se disent en très bonne santé en région (44,6% au national). Les niveaux de formation sont plus faibles, même si le retard se comble, et l'effet de l'absence de diplôme reste plus marqué

	qu'au niveau national : 7 500 décrocheurs scolaires en 2008 se sont inscrits à Pôle emploi en 2008, 9800 en 2009. 48% des jeunes sans diplômes sont au chômage 3 ans après la fin des études. Le taux de rupture en apprentissage est de 28 % et il est d'autant plus élevé que le niveau de formation initiale du jeune est faible. La qualité des emplois auxquels ils accèdent est moindre : 40 % des diplômés du premier cycle d'enseignement supérieur occupent un poste d'ouvrier ou d'employé. Les problèmes de mobilité augmentent : les plus mobiles sont moins souvent chômeurs ou déclassés que ceux préférant rester sur leur territoire d'origine. La proximité de l'offre de formation, y compris en apprentissage, est déterminante dans les choix d'orientation mais là où une offre de formation de lycée professionnel et d'apprentissage existe conjointement, c'est le premier qui attire la majorité des jeunes s'orientant vers une formation professionnelle. Depuis 2009, des dispositifs financés par la Région permettent d'obtenir moins de ruptures de contrats dans des domaines professionnels ciblés. Le taux de jeunes issus des missions locales et accédant à l'apprentissage a bien augmenté depuis 4 ans mais ne pèse que pour 10 à 11 % du total des apprentis en région. **Changement(s) attendu(s)** : Augmentation du nombre de jeunes NEET en situation de formation ou d'apprentissage ou d'emploi

Table 4: Common result indicators for which a target value has been set and programme-specific result indicators corresponding to the specific objective (by investment priority and category of region)

Investment priority : 8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee														
ID	Indicator	Category of region	Measurement unit for indicator	Common output indicator used as basis for target setting	Baseline value			Measurement unit for baseline and target	Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T			M	W	T		
CR09	disadvantaged participants in employment, including self-employment, six months after leaving	Transition	Number		1 650,00	1 100,00	2 750,00	Number	2012	3 310,00	2 210,00	5 520,00	Conseil Régional	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee

Les mesures globales pour faciliter l'accès des NEET à la formation et à l'emploi :

1. Proposer un parcours personnalisé jusqu'à la signature d'un contrat d'apprentissage :
    - Accompagnement individualisé pour tenir compte des situations particulières : aides individuelles à la restauration, à la mobilité et au logement inscrites et conditionnées à un projet d'apprentissage, réduction des facteurs de risques comportementaux (addictions, prévention

santé…)

- Préparation à l'apprentissage : découverte des métiers par apprentissage, périodes d'immersion de préférence dans les entreprises signataires de promesses d'embauche, mise en relation directe des jeunes auprès des entreprises signataires de promesse d'embauche, développement des conditions de mobilité à l'étranger…

2. Proposer des solutions de raccrochage des NEET :

Vers l'apprentissage :

- Un appui aux jeunes dans les écoles de production comme par exemple un accompagnement et/ou individualisé des aides à la recherche d'entreprises.
- Le renforcement des sas préparatoires à l'apprentissage au sein des CFA dans le but de conforter chez les jeunes la connaissance de l'environnement professionnel et de ses attendus
- La mise à disposition de développeurs de l'apprentissage auprès des CFA pour permettre aux jeunes de trouver plus facilement une entreprise
- Un appui aux entreprises pour mettre en place un tutorat spécifique en vue de l'accueil de NEET de + de 18 ans en contrats d'apprentissage.

Vers des actions de formation qualifiantes rémunérées :

En vue d'augmenter l'employabilité des jeunes NEET comme on peut citer par exemple :

- L'accès à des certifications reconnues sur le marché du travail
- L'accès à des certificats de qualification professionnelle reconnus par les branches professionnelles

Vers l'emploi

- En contrat de professionnalisation

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee

- En emploi avenir jeune
- En emploi direct

Groupes cibles

- jeunes NEET de moins de 25 ans

Types de bénéficiaires

- Conseil Régional Nord-Pas de Calais
- Organismes de formation – centres de formation par apprentissage
- Lycées d'enseignement secondaire et universités
- Associations
- Missions locales ou autres structures d'accompagnement
- Entreprises
- Chambres consulaires

Territoires spécifiquement visés :

- Région Nord - Pas de Calais

Articulation avec d'autres priorités d'investissement et autres fonds :

L'axe 1 et l'axe 5 du PO FEDER/FSE et le PO IEJ et PO national FSE

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
• Respect de la réglementation en vigueur sur le champ de la formation professionnelle et d'apprentissage • Respect du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDFP) • Respect de la loi sur la Formation professionnelle (Rôle de promotion sociale assigné aux CFA)	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
Néant	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee
Néant	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		8ii - Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO20	number of projects fully or partially implemented by social partners or non-governmental organisations	Number	ESF	Transition	108,00	72,00	180,00	Conseil régional	annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	10iii
Title of the investment priority	Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	2
Title of the specific objective	OS1 : AUGMENTER L'ACCES A LA QUALIFICATION VERS LES NIVEAUX V – IV – III - POUR LES PERSONNES NON OU PEU QUALIFIEES

Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** Un grand nombre de demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, se trouvent en situation de faiblesse sur le marché du travail en raison de l'absence de savoirs de base ou de qualification suffisante et/ou adaptée. Cette situation a pour effet un allongement de la durée d'attente d'emploi menant à des situations de chômage de longue durée. Cette situation a également pour effet d'augmenter la précarité d'une partie de la population active en la renvoyant à des situations de travail non qualifiées et intermittentes ou à temps partiel. L'élévation du niveau de formation des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, permet de répondre aux besoins du marché du travail régional, notamment dans des secteurs en tension ou en évolution comme ceux relevant de l'économie verte. **Changement(s) attendu(s)** : La diminution du nombre d'actifs ne bénéficiant pas d'une qualification ou certification reconnue.
ID of the specific objective	3
Title of the specific objective	OS2: SOUTIEN AUX INITIATIVES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES NON OU PEU QUALIFIES AUX FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** Chaque année, environ 7 000 jeunes quittent le système scolaire sans qualification. L'apprentissage répond d'une part à la montée en qualification des jeunes et offre d'autre part une solution à l'emploi, d'autant plus que le taux d'insertion à l'emploi après un contrat d'apprentissage est supérieur à celui des jeunes sortis par voie scolaire.

	Les jeunes entrant en formation par apprentissage sont issus principalement d'établissements scolaires, peu de jeunes en insertion y accèdent (10% des apprentis). Peu de jeunes s'orientent vers certaines filières en apprentissage liées en raison de la méconnaissance de ces métiers et filières. Dans certains territoires de la région, le développement de l'apprentissage (et par conséquent du nombre d'apprentis) est très insuffisant en raison de la faible mobilité des jeunes. Le taux de rupture de jeunes en apprentissage reste encore important dans certains secteurs professionnels. **Changement(s) attendu(s)** : • Augmentation du nombre de parcours d'apprentissage réussis
ID of the specific objective	4
Title of the specific objective	OS3 AUGMENTER L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES PUBLICS DEFAVORISES A TRAVERS UN CONTINUUM ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (BAC-3) A ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LONG ((BAC +3)
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** La Région Nord-Pas de Calais ne présente qu'un très léger handicap, par rapport au niveau national, au regard du taux d'accès de ses bacheliers à l'enseignement supérieur (73,9% versus 74,6%). Toutefois, cette apparente égalité cache de fortes disparités selon les publics, engendrées par la situation économique et sociale particulièrement difficile du Nord Pas de Calais : - Les étudiants font plus qu'ailleurs des études supérieures professionnelles courtes (12% d'inscrits en STS dans le NPdC contre 10% au niveau national). 49% des enfants d'ouvriers primo-entrants dans l'enseignement supérieur de la région Nord -

	Pas de Calais sont inscrits dans des filières d'études longues contre 60 % pour l'ensemble des primo-entrants, quelle que soit l'origine sociale. - Les difficultés sociales et scolaires se cumulent : les caractéristiques sociales, scolaires et de genre se combinent pour exclure certaines populations de certaines filières de l'enseignement supérieur. Le cas emblématique de ces combinatoires est celui des jeunes filles qui n'accèdent que peu aux filières scientifiques et techniques et ce d'autant moins que ces filières sont longues et valorisantes. **Changements attendus :** Réduction des inégalités d'orientation liées à l'origine sociale et au genre
ID of the specific objective	5
Title of the specific objective	OS 4 : AUGMENTER L'USAGE NUMERIQUE (OFFRE EDUCATIVE ET PEDAGOGIES) AU SERVICE DE PUBLICS ELOIGNES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC).
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats** La région souffre d'indicateurs socioéconomiques préoccupants (chômage des jeunes de plus de 30 %, 22 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification), le nombre d'internautes régionaux (72,3%) reste inférieur de 3 points à la moyenne nationale alors que le numérique est partout et imprègne tous les domaines de la société y compris le monde éducatif. La fracture numérique risque de s'ajouter à la fracture socioéconomique si un effort n'est pas fait sur les publics éloignés des TIC, toutes générations et toutes catégories socioprofessionnelles confondues. Pour répondre à cette situation, le Nord-Pas de Calais veut se saisir du numérique comme facteur d'inclusion indispensable à travers la montée en compétence, la recherche d'emploi ou l'information en ligne.

	Changement(s) attendu(s) : Augmenter l'intégration du numérique dans l'offre éducative régionale pour tous publics

Table 4: Common result indicators for which a target value has been set and programme-specific result indicators corresponding to the specific objective (by investment priority and category of region)

Investment priority : 10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences														
ID	Indicator	Category of region	Measurement unit for indicator	Common output indicator used as basis for target setting	Baseline value			Measurement unit for baseline and target	Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T			M	W	T		
CR03	participants gaining a qualification upon leaving	Transition	Number	unemployed, including long-term unemployed	6 400,00	4 270,00	10 670,00	Number	2012	18 610,00	12 410,00	31 020,00	Suivi - Conseil Régional Nord Pas de Calais	Annuelle
RS1A3	Taux d'accès aux études longues des enfants d'ouvriers	Transition	%		0,00	0,00	49,00	Ratio	2013	0,00	0,00	52,00	ORES	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

OS 1 « Favoriser l'accès à un premier niveau de qualification – V-IV-III - pour les personnes non ou peu qualifiées»

Types d'action

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

- Actions d'accès à la qualification par la formation continue.

Il s'agit d'actions menant à l'obtention d'une certification inscrite au Répertoire National de la Certification Professionnelle et donc, reconnue sur le marché du travail. Les niveaux visés de certification sont les niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation, répondant ainsi à la volonté de montée en qualification des publics les moins qualifiés. Il s'agit d'actions répondant aux besoins sectoriels, notamment ceux relevant de l'économie verte. Ces actions peuvent faire l'objet d'une rémunération versée aux bénéficiaires. (dont actions jeunes NEET fléchées IEJ)

- Modules courts de professionnalisation,(220 heures maximum sauf exception)

Il s'agit d'actions de formation menant à une spécialisation. Elles ont pour objectif de compléter les aptitudes des actifs demandeurs d'emploi par des modules courts et répondant à des besoins précis (habilitations spécifiques) du marché du travail ou à des secteurs professionnels en mutation, notamment ceux relevant de l'économie verte. Par exemple : Formation aux Matières Dangereuses en transport (Citernes, Produits pétroliers, Citerne GAZ...), Formations aux Habilitations Electriques de tous niveaux, Formation spécialisation aux Energies Renouvelables dans le bâtiment (solaire, pompe à chaleur, géothermie...)

Ces actions peuvent faire l'objet d'une rémunération versée aux bénéficiaires.

- Dispositifs d'acquisition de savoirs et compétence de base.

Il s'agit d'actions de formation visant l'acquisition ou le renforcement des compétences clés telles qu'énoncées par la recommandation 2006/962 CE du Parlement Européen, dans le but de consolider les pré requis à une entrée en formation qualifiante.

Groupes cibles

Demandeurs d'emploi de 18 ans et plus y compris placés sous main de justice

NEET

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

OS 2 Augmenter le nombre d'apprentis et en particulier pour les jeunes non ou peu qualifies

Types d'actions

- Actions visant à assurer la préparation et l'accompagnement individualisé (social et pédagogique) de jeunes en amont et au long de leurs parcours d'apprentissage : développement d'animateurs territoriaux de l'apprentissage, préparation au monde professionnel, SAS préparatoires, renforcement de la qualité de l'apprentissage en entreprise et dans les Centres de Formations d'Apprentis, amélioration des conditions de vie des apprentis (santé-sécurité-hébergement-mobilité)dans les CFA (Fléchage IEJ)
- Actions visant à accentuer les efforts en matière d'information et d'orientation des jeunes non ou peu qualifiés vers les formations par apprentissage : construction de parcours d'information sur les métiers en région, Cité des Métiers de l'Artisanat, promotion sur les secteurs en tension, les métiers d'avenir et les nouveaux métiers auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi par la découverte et la valorisation des filières d'excellence de l'économie régionale en s'appuyant sur les pôles d'excellence et les pôles de compétitivité (démonstrateur, forum, rencontres jeunes/ entreprises, communication sur les talents, les Olympiades des Métiers…)
- Actions expérimentales privilégiant la formation sur l'outil de production : Développement des écoles de production (Fléchage IEJ)
- Actions innovantes favorisant l'embauche de jeunes de + 18 ans : bonification employeurs, actions de promotion de l'apprentissage en faveur des étudiants « raccrocheurs » (Fléchage IEJ)
- Développement de filières par apprentissage dans les métiers émergents (économie verte, sanitaires et sociales, artisanat…) et/ou en difficulté de recrutement.

Groupes cibles

- Jeunes en insertion (hors système scolaire) de tous niveaux
- Apprentis
- NEET

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

- Formateurs
- Tuteurs entreprises et employeurs

OS 3 : augmenter l'acces a l'enseignement superieur des publics defavorises a travers un continuum enseignement secondaire (Bac-3) à enseignement superieur long ((Bac +3)

Types d'actions

- Initier et/ou renforcer les liens lycées/enseignement supérieur pour les publics défavorisés (ex : cordées de la réussite)
- Développer des dispositifs pédagogiques partagés établissant des passerelles entre enseignement secondaire et enseignement supérieur (ex : DU Tremplin)
- Contribuer à l'outillage des dispositifs d'orientation pour favoriser le continuum de formation du bac-3 au bac+3 (ex : Demain l'université », PRREL Soutien)
- Permettre les réorientations précoces (ex : possibilité de réorientation dès le 2ème semestre de la première année d'enseignement supérieur quelle que soit la filière, BTS 18 mois)
- Proposer des parcours de réussite spécifiques aux élèves les plus en difficultés (difficultés sociales, difficultés scolaires, difficultés de projection (ex : les filles dans les filières scientifiques)
- Intensifier le tutorat et l'accompagnement personnalisé des élèves pour accompagner la transition lycée/université (ex : PRREL Ambition)
- Lutter contre la désaffection des jeunes et notamment des filles, pour les sciences par une politique concertée de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle (ex : magazine scientifique à l'intention des lycéens)
- Favoriser et développer l'accès à l'enseignement supérieur des publics défavorisés par le biais de l'alternance

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

Groupes cibles :

Elèves du secondaire, notamment lycéens

Néo-bacheliers

Etudiants

Apprentis

NEET

OS 4 : Augmenter l'usage numérique (offre educative et pedagogies) au service de publics éloignés des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Types d'actions

- Actions d'initiation aux usages du numérique. Il s'agit de modules ou de démarches pédagogiques visant à favoriser le recours aux services numériques pour des publics éloignés de l'emploi, comme par exemple, la gestion de sa consommation d'énergie sur internet, ou encore l'utilisation des interfaces numériques avec les établissements scolaires.

- Actions de montée en qualification numérique de professionnels visant au renforcement de leurs compétences dans les usages du numérique en matière d'offre éducative, de santé, d'inclusion et de e.administration. Ces modules doivent aboutir à une certification appuyée sur un référentiel identifié.

Groupes cibles :

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

- Travailleurs sociaux, tuteurs/formateurs/maître d'apprentissage, de l'enseignement et de la formation, professionnels de la santé et de l'administration
- Publics éloignés du numérique ou en rattrapage, toutes générations et toutes catégories socioprofessionnelles confondues.

Types de bénéficiaires : **IP 10.iii**

Structures publiques et privées d'éducation et de formation

- Collectivités locales et territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat, Rectorat,
- GIP
- Établissements d'enseignements secondaires et supérieurs publics ou privés
- PRES
- Structures de formation et CFA
- Chambres consulaires, associations,
- Structures publiques et privées d'études et de recherche
- Pôles de compétitivité et d'excellence
- Clusters
- Branches professionnelles, OPCA
- Entreprises
- Structures en charge de l'insertion, de l'accompagnement et de l'accès à l'emploi
- Etablissements publics et privés : associations, fondations, réseaux ou équivalent, dans le domaine du social, de la solidarité, de la dépendance, du

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

handicap, de l'addiction, de l'enseignement et de l'insertion, Entreprises et associations dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

- Pour l'OS 1 : Conseil Régional Nord-Pas de Calais, DIRRECTE

Territoires spécifiquement visés :

Région Nord Pas de Calais

Articulation avec d'autres priorités d'investissement et autres fonds :

PO FEDER/FSE Axe 5

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

OS 1 :

- Actions conformes aux types de publics visés (notamment demandeurs d'emploi de niveau 6, 5, 4)
- Actions conformes aux natures des formations visées.

OS 2 :

- En conformité avec les stratégies nationales et européennes en matière de formation par apprentissage, les orientations du Contrat d'Objectifs et de Moyens entre l'Etat, le Rectorat et le Conseil Régional Nord Pas de Calais portant sur le développement de l'apprentissage, les orientations du

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

- Démonstration de valeur ajoutée
- Partenariats avérés (publics, privés)
- Précisions relatives aux publics et filières visés

OS 3 :

Les projets doivent s'inscrire :

- en cohérence avec les textes et documents cadre,
- dans une démarche collective de mutualisation, à vocation régionale,

Ils doivent :

- démontrer leur valeur ajoutée
- s'appuyer sur des partenariats entre les acteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- préciser clairement les publics et filières visés
- intégrer une évaluation ex-ante et ex-post

OS 4 :

Afin d'assurer un effet levier maximum et de garantir une cohérence dans les usages et services développés pour tous et dans l'ensemble des territoires, les opérations devront être collectives et mutualisées, en cohérence avec :

- l'axe 5 spécifique NTIC du FEDER, prioritairement

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences

- les stratégies nationales et européennes.

Chaque projet doit s'appuyer sur des besoins identifiés, prioritairement dans le cadre des projets FEDER et venir soutenir ces projets.

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Néant.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences
Néant.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		10iii - Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
CO20	number of projects fully or partially implemented by social partners or non-governmental organisations	Number	ESF	Transition	750,00	500,00	1 250,00	Conseil Régional	annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis		3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie							
ID	Indicator	Indicator or key	Measurement unit, where	Fund	Category of	Milestone for 2018	Final target (2023)	Source of data	Explanation of relevance of indicator,

	type	implementation step	appropriate		region	M	W	T	M	W	T		where appropriate
IF A3	F	montant des dépenses certifiées de l'axe (hors IEJ et FSE associé)	euros3463844	ESF	Transition			39 500 000,00			197 500 000,00	Synergie	
CO20	O	number of projects fully or partially implemented by social partners or non-governmental organisations	nombre de projets3463844	ESF	Transition			450			1 250,00	Conseil Régional - dossiers de projets	indicateur de réalisation de la priorité 10.iii, dotée de 72,6% des crédits de l'axe

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis	**3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie**		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ESF	Transition	116. Improving the quality and efficiency of, and access to, tertiary and equivalent education with a view to increasing participation and attainment levels, especially for disadvantaged groups	10 000 000,00
ESF	Transition	117. Enhancing equal access to lifelong learning for all age groups in formal, non-formal and informal settings, upgrading the knowledge, skills and competences of the workforce, and promoting flexible learning pathways including through career guidance and validation of acquired competences	108 300 000,00
YEI		103. Sustainable integration into the labour market of young people, in particular those not in employment, education or training, including young people at risk of social exclusion and young people from marginalised communities, including through the implementation of the Youth Guarantee	44 600 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis	3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ESF	Transition	01. Non-repayable grant	162 900 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis	3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ESF	Transition	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	122 800 000,00
ESF	Transition	02. Small Urban areas (intermediate density >5 000 population)	25 100 000,00
ESF	Transition	03. Rural areas (thinly populated)	15 000 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis	3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ESF	Transition	07. Not applicable	162 900 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis	3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**

Priority axis	3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ESF	Transition	01. Supporting the shift to a low-carbon, resource efficient economy	0,00
ESF	Transition	02. Social innovation	7 000 000,00
ESF	Transition	03. Enhancing the competitiveness of SMEs	0,00
ESF	Transition	04. Strengthening research, technological development and innovation	0,00
ESF	Transition	05. Enhancing the accessibility, use and quality of information and communication technologies	5 000 000,00
ESF	Transition	06. Non-discrimination	0,00
ESF	Transition	07. Gender equality	0,00
ESF	Transition	08. Not applicable	150 900 000,00

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	4
Title of the priority axis	Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.

☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
☐ The entire priority axis will be implemented solely though financial instruments set up at Union level
☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund

Ses ressources naturelles importantes et sa large façade littorale ont fait du Nord – Pas de Calais une grande région industrielle et maritime. Durement touché par l'arrêt de son activité minière, textile et sidérurgique puis par les crises successives, il peine cependant à retrouver un niveau de développement comparable à la moyenne française.

S'ajoutant aux cicatrices laissées par les conflits mondiaux, cette histoire industrielle et minière a profondément façonné son patrimoine et ses paysages, laissé de nombreuses friches et pollutions et contribué à dégrader son environnement. Celui-ci reste soumis à une forte pression du fait de la densité de sa population et de ses activités.

L'empreinte écologique régionale est près de huit fois supérieure à sa bio-capacité. Alors que celle-ci est inférieure à la bio-capacité nationale, les études relatives au changement climatique pointent pour la région un risque d'élévation de la température moyenne annuelle de 1 à 3 degrés à horizon 2050 et du niveau de la mer de 0,40 à 1 mètre à horizon 2100. Le territoire régional apparaît ainsi particulièrement vulnérable au regard des risques de submersion marine et d'inondation continentale. Or, face à ces risques, la résilience des territoires et populations apparaît faible alors qu'un manque de prise de conscience collective limite les changements dans les pratiques.

Dans cette situation de fragilité persistante et dans un contexte général et durable de crise, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, actualisé en 2013 et complété de stratégies Climat et Biodiversité, met en exergue que la performance globale des territoires et leur résilience face aux mutations sont des éléments fondamentaux de leur capacité d'adaptation et de rebond.

Le Nord – Pas de Calais dispose à cet égard d'atouts indéniables : un substantiel patrimoine hérité de l'ère industrielle, de nombreux sites naturels et paysages remarquables, de multiples reconnaissances internationales, dont trois inscriptions au Patrimoine mondial de l'Unesco (pour le Bassin Minier, les beffrois, le patrimoine Vauban) et le classement du Marais audomarois comme réserve de biosphère ainsi que d'équipements de renommée internationale, en particulier le Louvre – Lens.

Dans une double logique de régénération territoriale et d'adaptation, la stratégie poursuivie vise à soutenir la reconversion du Nord – Pas de Calais par la protection, le développement et la valorisation de son patrimoine remarquable, à adapter ses territoires les plus exposés aux risques liés au changement climatique, notamment le littoral et les zones basses et à soutenir de manière spécifique les populations les plus défavorisées.

Les objectifs thématiques 5, 6 et 9 sont ainsi mobilisés, pour répondre de manière ciblée et complémentaire aux besoins des populations les plus fragiles et/ou les plus exposées aux risques ou aux crises.

Sont attendus un renforcement de la robustesse et de la capacité de résilience de la région, tant au plan écologique que social et sociétal, ainsi qu'une amélioration de son image et de sa visibilité aux niveaux national et international. Il s'agit de permettre à ses habitants d'écrire une nouvelle page de leur histoire, fiers de leur passé et de leur territoire.

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ERDF	Transition	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	5a
Title of the investment priority	Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	1
Title of the specific objective	OS 1 : GARANTIR LA PROTECTION DES POPULATIONS, EN PRIORITE CELLES DU LITTORAL ET DES ZONES BASSES NOTAMMENT DES WATERINGUES, EN PRIVILEGIANT LES SOLUTIONS DE PROTECTION BIODIVERSITAIRE ET EN ADAPTANT L'USAGE DU FONCIER
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** • Le volet climat et biodiversité du SRADDT et le Schéma Régional Climat, Air, Energie ont identifié sept vulnérabilités accrues par le changement climatique et, en premier lieu, les risques de submersion marine sur le littoral accentués par l'élévation future du niveau de la mer, et d'inondations continentales dans les wateringues. Pour des raisons de topographie (zones basses) et d'état dégradé des ouvrages de protection contre la mer, une grande partie du littoral régional est à risques. • Or, cette zone présente des enjeux humains, économiques et environnementaux majeurs pour la région : le détroit qu'elle borde accueille près de 17% de sa population, ainsi qu'un grand nombre d'activités industrielles, touristiques et portuaires. C'est aussi un espace fragile avec de nombreux milieux naturels et un trait de côte connaissant l'un des plus forts taux d'érosion de France. Le littoral y recule sur près de 70 % du linéaire. 25 % des digues et perrés et 90% des cordons dunaires nécessitent des actions en urgence ou à court terme. • Le seul polder des Wateringues accueille 450 000 habitants, de nombreux grands sites industriels, une agriculture intensive, des milieux naturels sensibles et encourt un risque accru de submersion marine et d'inondations par les eaux intérieures. • Quant aux zones d'affaissement du Bassin minier, fortement urbanisées, elles sont fragilisées par la destruction de leur réseau hydrographique qui ne peut, parfois, plus rejoindre son exutoire naturel. L'ambition est d'appuyer la structuration de stratégies locales d'adaptation aux risques, en soutenant les gouvernances

	adéquates et en accompagnant la mise en œuvre des plans d'actions proposés. **Changement(s) attendu(s) :** Le changement attendu est de garantir la protection des populations, en priorité celles vivant sur la zone littorale et le secteur des Wateringues, mais pas exclusivement.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		1 - OS 1 : GARANTIR LA PROTECTION DES POPULATIONS, EN PRIORITE CELLES DU LITTORAL ET DES ZONES BASSES NOTAMMENT DES WATERINGUES, EN PRIVILEGIANT LES SOLUTIONS DE PROTECTION BIODIVERSITAIRE ET EN ADAPTANT L'USAGE DU FONCIER						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
20	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Transition	0,00	2013	50 000,00	DREAL	Biennale

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches

Actions à financer :

En priorité :

- Les travaux et frais techniques associés relatifs à l'expérimentation, au renforcement, à la modernisation ou à la création d'ouvrages de protection et de zones tampons, en favorisant la valorisation matière, en particulier des sédiments, en améliorant le cycle global de l'eau et de la gestion des eaux continentales, notamment dans les wateringues et le bassin minier, et en visant le « bon état écologique », par exemple par des aménagements naturels de zones d'expansion de crues ou par la restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie des cours d'eau, ainsi que les travaux et frais techniques associés visant à corriger les désordres hydrauliques par la reconstitution d'un patrimoine naturel.
- Les échanges ou acquisitions foncières.

et, pour y concourir et/ou les conforter :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'ingénierie de projet, par exemple pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'évolution des wateringues à moyen et long termes.
- La réalisation d'outils d'animation, de sensibilisation et d'éducation, comprenant la valorisation des savoir-faire acquis.

Cadre d'intervention :

Les actions à financer s'inscrivent dans la volonté de diminuer la vulnérabilité des zones à risques et d'augmenter leur résilience en cas de crise, en donnant la préférence à des solutions s'appuyant sur les ressources naturelles et la biodiversité, de manière à augmenter la robustesse des territoires et de

Investment priority	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches

leurs écosystèmes. On stimule ainsi, en réinstallant les conditions qui leur sont nécessaires, les capacités d'auto-restauration et d'auto-entretien des milieux naturels ou semi-naturels.

Il s'agit de :

- mieux protéger les zones vulnérables en y restaurant un maillage de milieux « renaturés », en s'appuyant sur la trame verte et bleue ;
- continuer à défendre le trait de côte ;
- restaurer les « éco paysages » en utilisant les connaissances et les techniques issues du génie écologique (approche et corpus techniques associant les disciplines d'ingénierie traditionnelle et de l'écologie scientifique) de manière à restaurer et utiliser au mieux les capacités de résilience écologiques des écosystèmes, et en particulier les capacités du vivant (faune, flore..) à façonner et stabiliser ou épurer certains éléments du paysage (sols, pentes, berges, lisières, écotones, zones humides) ;
- gérer en mode « proactif » les milieux à risques avec l'objectif d'y restaurer le « bon état écologique », en utilisant le plus possible les services éco systémiques et l'auto entretien de la nature par elle-même.

Il est nécessaire de poursuivre et amplifier les actions de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau (continuité longitudinale et latérales, en particulier). Ces actions participent à la préservation – développement de la biodiversité et peuvent contribuer à l'atténuation des effets des crues. Par exemple, le reméandrage des cours d'eau permet de ralentir la vitesse de l'eau en période de crue et favorise l'approvisionnement de la nappe phréatique. Créer ou restaurer des zones d'expansion de crue permet d'apporter des plus-values environnementales favorables à la biodiversité. Un travail d'échange foncier contribue à réorganiser, au niveau spatial, les activités les plus à risques qui seront « renaturées » pour supporter des inondations périodiques, dans le cadre « d'éco remembrements ».

Types de bénéficiaires :

- Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs opérateurs publics et privés.
- Les établissements publics.
- Les associations.

Investment priority	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches

- Les organismes de recherche.
- Les syndicats des cours d'eau et autres maîtres d'ouvrage publics de travaux compétents pour l'entretien et la restauration des cours d'eau.

Territoires spécifiquement visés :

Les fonds sont dédiés prioritairement aux territoires soumis aux risques et vulnérabilités identifiés dans le cadre du volet « climat et Biodiversité » du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et le Schéma Régional Climat, Air, Energie, ainsi que les territoires identifiés à risque important d'inondation au titre de la Directive Inondations.

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches

Les dossiers sont sélectionnés « au fil de l'eau » et/ou par appels à projets et/ou par appels à candidatures.

Il s'agira de favoriser prioritairement le développement de solutions biodiversitaires.

Les opérations seront sélectionnées selon les critères suivants :

- **La cohérence avec les stratégies menées à l'échelle nationale, régionale et infrarégionale**.

  Les actions proposées devront être cohérentes avec :

- la directive cadre sur l'eau (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – SDAGE – loi littoral et programme de mesures associé)
- la directive Inondations
- le schéma régional de cohérence écologique – trame verte et bleue (SRCE-TVB)

Investment priority	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches

- la Stratégie Régionale pour la Biodiversité ancrée dans la Trame Verte et Bleue du Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire
- le plan Forêt Régional
- et si nécessaire le plan de gestion des poissons migrateurs

Cette cohérence devra être explicitée clairement par les demandeurs.

- **L'importance des enjeux et l'exemplarité des situations en référence à la typologie régionale**
- **Le caractère innovant du projet et la conduite d'une démarche d'évaluation dans une perspective de reproductibilité**
- **Le couplage avec des actions de réduction de la vulnérabilité**
- **L'estimation par le maître d'ouvrage de la surface et du nombre d'habitants soumis à un risque réduit**
- **La pertinence de la démarche** doit être garantie par une structure porteuse unique et représentative des acteurs concernés.
- **Pour les acquisitions foncières, l'intérêt patrimonial** devra être démontré.

Les modalités d'intervention sur des milieux d'intérêt patrimonial majeur devront être définies par ou en partenariat avec des experts du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, du Conservatoire Botanique National de Bailleul ou du Conservatoire faunistique régional.

- **L'existence d'une démarche de communication visant à améliorer la conscience des enjeux**

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches

Investment priority	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches
Néant.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches
Aucun grand projet planifié.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		5a - Supporting investment for adaptation to climate change, including ecosystem-based approaches							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
RA1A4	Nombre de projets d'adaptation au changement climatique soutenus	Projet	ERDF	Transition			70,00	Dossiers de demande de subvention	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	6c
Title of the investment priority	Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	2
Title of the specific objective	OS1 : PRESERVER ET DEVELOPPER LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES REMARQUABLES DU NORD – PAS DE CALAIS COMME SUPPORTS DE TRANSFORMATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET ECONOMIQUE
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** • Le calcul de l'Indicateur de Développement Humain pour 2009 a mis en évidence de fortes disparités au sein de la région et notamment un retard important et persistant de l'ancien bassin minier et de plusieurs territoires ruraux, dont l'est-Cambrésis et une partie des Sept Vallées et de l'arrière-pays littoral. Les travaux d'actualisation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables du Territoire ont de plus mis en exergue que la capacité d'un territoire à s'adapter aux transformations de son environnement (résilience) est un élément déterminant dans sa capacité à rebondir, dans un contexte de crise, à la fois général et persistant, • De ce point de vue, le Nord – Pas de Calais dispose d'atouts considérables, mais encore insuffisamment exploités ou mis en valeur : un patrimoine bâti, notamment industriel et minier, remarquable et des paysages et sites naturels exceptionnels qui lui ont valu plusieurs reconnaissances internationales, un équipement de renommée mondiale : le Louvre – Lens, des infrastructures culturelles et touristiques en nombre et de qualité. La stratégie poursuivie vise à protéger et/ou développer des éléments du patrimoine remarquable du Nord – Pas de Calais en capacité à contribuer à des stratégies territoriales combinant simultanément préservation des ressources naturelles (foncier, biodiversité, eau, air, climat), restauration de la mémoire collective, soutien à l'innovation (dans leur domaine ou par les démarches mises en œuvre), développement local endogène et qualitatif, ainsi qu'amélioration du cadre de vie, de l'attractivité et de la visibilité de la région.

	Changement(s) attendu(s) : Le changement attendu est l'accroissement du patrimoine régional remarquable contribuant à renforcer la robustesse et les capacités de résilience de la région, à soutenir son développement et à améliorer son image et sa visibilité.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		2 - OS1 : PRESERVER ET DEVELOPPER LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES REMARQUABLES DU NORD – PAS DE CALAIS COMME SUPPORTS DE TRANSFORMATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET ECONOMIQUE						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS1A4	Nombre d'emplois dans le secteur du tourisme (tourisme et restauration)	Emploi	Transition	48 000,00	2012	55 000,00	INSEE	Biennale

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	6c - Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage

Actions à financer :

- **Travaux et frais techniques associés relatifs à la réhabilitation d'éléments patrimoniaux remarquables, en confortement ou en reconversion d'usage**, dès lors qu'ils contribuent à transformer leur territoire d'implantation sur les plans économique, social et/ou environnemental et à accroître la capacité de résilience de ces territoires et de leurs populations. On peut par exemple citer la réhabilitation d'éléments du patrimoine de l'ère industrielle en reconversion d'usage notamment pour des activités économiques ou de service, la réhabilitation d'éléments du patrimoine inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco **(**cités minières, grands sites de mémoire, « signaux », mise en valeur d'éléments du patrimoine naturel, cavaliers, terrils, visant un développement des usages récréatifs et de loisirs) ;
- **Travaux et frais techniques associés relatifs à l'accueil de nouvelles activités contribuant à la création d'une véritable filière économique, innovante, autour de la culture et des métiers d'art et du patrimoine, en synergie avec le Louvre – Lens**, dans le cadre du développement des clusters autour des métiers de la culture et des métiers des arts et du patrimoine (IFREMAP). On peut citer par exemple : l'installation des réserves du Louvre à proximité du Louvre – Lens ;
- **Travaux et frais techniques associés relatifs au repositionnement et/ou au développement d'équipements touristiques susceptibles de contribuer à l'innovation, la recherche, la structuration de filières économiques territoriales, mais aussi à la protection et à la valorisation de la biodiversité ou à la mise en valeur d'éléments du patrimoine culturel remarquable, au sein de projets de territoire intégrés,** ainsi que prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et études en vue de la création d'une destination « Nord – Pas de Calais, région de la biodiversité ». On peut citer par exemple le repositionnement à l'international du Centre National de la Mer (Nausicaa) à Boulogne-sur-Mer, la réhabilitation et l'extension du Parc de la biodiversité à Maubeuge ;
- **Travaux et frais techniques associés relatifs à la mise en valeur des sites naturels couverts par le label Grand Site de France une fois celui-ci obtenu**. On peut citer par exemple le Grand site national des Deux Caps déjà labellisé, mais aussi, à terme, les sites des Dunes de Flandre et de

Investment priority	6c - Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage

la Chaîne des terrils et des paysages miniers pour lesquels des démarches de labellisation sont engagées ou en émergence ;

- **Travaux et frais techniques associés relatifs à la mise en valeur de sites naturels labellisés Ramsar et/ou reconnus réserves de biosphère au titre du programme « Homme et Biosphère » de l'Unesco**. On peut citer par exemple le marais audomarois, mais aussi, après leur labellisation, des sites remarquables, par exemple en périmètre de parcs naturels régionaux.

Cadre d'intervention :

Les travaux financés devront s'inscrire dans le cadre suivant :

- **Exclusivement en maîtrise complète de l'artificialisation des sols ;**

- **Inscription dans des stratégies territoriales globales, transversales et performantes au plan d'un développement territorial durable.** Pour chaque opération, le demandeur présentera le projet d'aménagement global dans lequel s'inscrit l'opération objet de la demande de subvention. Ce projet devra s'inscrire dans une optique de développement territorial durable, en portant une attention particulière aux éléments suivants :
  - traitement de la pollution et des déchets issus des démolitions et du traitement des sols ;
  - impact environnemental des investissements projetés, notamment la performance énergétique et environnementale des bâtiments (en perspective du facteur 4 ou BBC-Rénovation, sauf exceptions dûment justifiées), la consommation d'eau et d'énergie, les rejets polluants, la gestion des déchets, les transports générés par le projet ;
  - qualité architecturale et insertion paysagère du projet ;
  - qualité environnementale du projet, en particulier par le développement de la nature en ville (espaces verts, zones arborées, toitures végétalisées, jardins de trottoirs, stations gourmandes, agriculture urbaine, mares, noues végétalisées), la création ou la restauration de sections de trames vertes ou bleues en milieu urbain ;
  - cohérence du projet dans son contexte socio-économique, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle ;
  - pour les projets soumis au titre d'un label Unesco ou Opération Grand Site (OGS) de France, adéquation du projet avec les objectifs et le plan de gestion du label ;

Investment priority	6c - Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage

Types de bénéficiaires :

- Collectivités territoriales, leurs groupements et leurs opérateurs publics et privés
- Etablissements publics
- Bailleurs sociaux
- Associations et fondations gestionnaires d'équipements ou de sites culturels ou naturels

Territoires spécifiquement visés :

Ensemble du territoire régional.

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	6c - Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage

La priorité sera mise en œuvre au fil de l'eau et/ou par appels à projets et/ou par appels à candidatures.

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

L'ambition de la stratégie territoriale intégrée et du projet présenté, ainsi que la qualité du projet au regard des critères de développement territorial durable

Les opérations présentées devront avoir une ambition certaine au regard des critères de développement territorial durable. Celle-ci sera appréciée par le comité de sélection sur la base de l'argumentaire développé par le porteur de projet.

La capacité du projet à soutenir la mémoire collective, être moteur de développement économique et /ou touristique, de requalification du

Investment priority	6c - Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage

territoire et/ou outil d'amélioration de son attractivité

Les opérations présentées devront démontrer leur capacité à améliorer la résilience de leur territoire d'implantation et des populations concernées, ainsi que leur capacité à régénérer le territoire aux plans économique, social et/ou environnemental et à rendre celui-ci plus attractif.

Le cas échéant, la capacité du projet à assurer de manière pérenne son fonctionnement

L'argumentaire développé par le porteur de projet comportera une étude de marché et une étude de définition et de programmation et précisera le phasage opérationnel du projet, son bilan financier prévisionnel complet, les recettes attendues et leurs termes. Il fournira également les éléments permettant d'apprécier la capacité du projet à s'autofinancer à moyen et long termes en fonctionnement.

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	6c - Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	6c - Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage

Trois grands projets potentiels ont été identifiés :

- le repositionnement à l'international du Centre national de la mer à Boulogne-sur-Mer.

- le pôle de conservation du Louvre à Lens

- la réhabilitation et l'extension du Parc de la biodiversité à Maubeuge

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		**6c - Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage**							
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Fund**	**Category of region (where relevant)**	**Target value (2023)**			**Source of data**	**Frequency of reporting**
					M	**W**	**T**		
RA2A4	Superficie des sites naturels soutenus	Hectare	ERDF	Transition			7 022,00	Dossiers de demande de subvention	Annuelle
RA3A4	Surface du patrimoine culturel réhabilités ou créés	Metre carré	ERDF	Transition			130 000,00	Dossiers de demande de subvention	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	6d
Title of the investment priority	Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	3
Title of the specific objective	OS 1 : RESTAURER ET ACCROITRE LES MILIEUX NATURELS ET REINTRODUIRE DES ESPECES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** • Le lourd passé industriel de la région a laissé de profondes séquelles sur les milieux naturels et les espèces ; • Les habitats naturels régionaux sont diversifiés mais petits. La région compte la part d'espaces semi-naturels et forestiers la plus faible de France (13 % contre 34 % en moyenne nationale) ; • Ses espaces naturels les plus remarquables, couverts par des mesures de protections réglementaires, foncières ou de gestion, ne représentent que 3,76 % du territoire (15,16 % en moyenne nationale). D'autres espaces de biodiversité remarquable ont fait l'objet de zonages d'inventaires ou de protection contractuelle ; • Certains espaces paysagers remarquables, patrimoine naturel et paysager au rayonnement national et international, sont constitués d'écosystèmes fragiles et subissent une importante pression d'urbanisation et une haute fréquentation. Des actions sont ainsi à entreprendre pour préserver leur valeur et les services rendus par la nature ; • La région est fragmentée en plus de 85 000 morceaux, à cause de l'urbanisation, des principales voies de communication et infrastructures, des grands espaces agricoles. Ils constituent autant d'obstacles majeurs à la circulation de la plupart des espèces. On y recense seulement 25 % des espèces de mammifères de France métropolitaine et 21 % des espèces de reptiles. 114 espèces de plantes ont disparu dans la région depuis un siècle**.** • La présence de 3 Parcs Naturels régionaux permet cependant d'assurer une véritable cohérence dans les actions menées en faveur du maintien et du développement de la biodiversité.

	Changement(s) attendu(s) : Le changement attendu est d'augmenter la surface et la fonctionnalité des milieux naturels restaurés ou créés, ainsi que de restaurer ou réintroduire des espèces.
ID of the specific objective	4
Title of the specific objective	OS 2 : DEVELOPPER LES BOISEMENTS DANS UN BUT DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE, D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX MALADIES EMERGENTES DES ARBRES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** • Avec 9 % du territoire couvert par des boisements, le Nord - Pas de Calais reste aujourd'hui la région la moins boisée de France, et les espaces boisés font défaut, en particulier dans les zones urbaines et périurbaines. Le renforcement de la couverture boisée et la reconnexion des massifs existants constituent des axes prioritaires pour la renaturation de certains territoires ; • Le Plan forêt régional délibéré par la Région en 2009 vise à doubler à horizon 2040 le taux de boisement, en intégrant toutes les formes de boisements, la conversion de parcelles enrésinées et de peupleraies, et en reconsidérant les usages actuels du sol : limiter les consommations foncières liées aux extensions urbaines, reconsidérer à sa juste valeur le besoin de renforcer les espaces boisés et forestiers, tout en s'assurant de la pertinence éco-paysagère des boisements ; • Cette ambition s'appuie sur la mobilisation d'interlocuteurs techniques, de chercheurs et d'institutionnels. Les partenariats seront renforcés afin de disposer en région de plateformes de conseil, d'intervention foncière, de réalisation de travaux et de gestion. La mobilisation progressive des territoires organisés permettra d'inclure la question de la forêt et du boisement dans les stratégies d'aménagement. Cinq orientations sont définies pour concrétiser le projet : • Développer la forêt urbaine et périurbaine ; • Créer des boisements de protection (eau, air, sols) ;

	• Renforcer et qualifier les massifs existants ; • Profiter des délaissés des infrastructures de transport existantes pour qualifier le paysage par des boisements ; • « Renaturer » les espaces agricoles en maintenant leur vocation de production, en lien avec le FEADER. Une démarche visant à associer la population régionale est engagée dans la durée. **Changement(s) attendu(s) :** Le changement attendu est l'augmentation de la surface boisée du Nord-Pas de Calais.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		3 - OS 1 : RESTAURER ET ACCROITRE LES MILIEUX NATURELS ET REINTRODUIRE DES ESPECES						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS2A4	Evolution de la part d'espaces naturels	%	Transition	13,00	2013	13,00	DRAFF	Biennale
Specific objective		**4 - OS 2 : DEVELOPPER LES BOISEMENTS DANS UN BUT DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE, D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX MALADIES EMERGENTES DES ARBRES**						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS3A4	Evolution de la surface boisée	Hectare (ha)	Transition	117 000,00	2009	123 000,00	DRAAF	Biennale

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

Actions à financer

OS 1 :

En priorité :

- **Investissements et frais techniques associés relatifs à la préservation, à la restauration, au développement de la biodiversité, de milieux naturels et aquatiques**. On peut citer par exemple : préservation des espaces naturels ou paysagers et de conservation des espèces et des habitats ; restauration, développement, gestion des réservoirs de biodiversité, des espaces protégés, dont les réserves naturelles régionales (RNR), et des corridors écologiques ; plans de restauration ou de réintroduction d'espèces ; dispositifs de suivi et d'actions relatifs à la trame verte et bleue ; évaluation des politiques de biodiversité menées, dont Natura 2000 ; actions de protection, de restauration et de gestion conservatoire du patrimoine géologique ; création de trames vertes accessibles à tous, croisant les enjeux écologiques et urbanistiques ; acquisitions foncières d'espaces à restaurer ou à protéger ; réalisation d'actions pilotes ou démonstratives pour lutter contre certaines causes d'érosion de la biodiversité (lutter contre la fragmentation des espaces naturels, éradiquer et prévenir l'extension d'espèces exotiques envahissantes, intégrer la problématique des pollutions lumineuses ;

Et, pour y concourir et/ou les conforter :

- **Travaux de recherche et d'amélioration des connaissances concernant les sols, les espèces, leurs écosystèmes, les services éco-systémiques** et leurs évolutions face au changement climatique, la biodiversité et les habitats naturels ; actions de vulgarisation, de diffusion de résultats et de structuration de l'information naturaliste associées.
- **Conception et réalisation d'outils de concertation et de formation** sur le thème de la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

territoire et l'urbanisme.

Afin de préserver, gérer et remettre en bon état les milieux naturels et réintroduire les espèces, seront ciblés : les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique – trame verte et bleue (SRCE-TVB), les milieux littoraux (falaises et estrans rocheux, dunes et estrans sableux), les coteaux crayeux et affleurements calcaires, les landes et pelouses acidiphiles, les prairies et bocages, les zones humides, les voies d'eau et milieux aquatiques, les forêts et zones boisées, les terrils et autres milieux anthropiques, les espaces identifiés comme étant à « renaturer ».

OS 2 :

- **Travaux et frais techniques associés, relatifs à la préservation, à la restauration, à la réintroduction et à la plantation d'espèces locales et génétiquement diversifiées** ;
- **Aides à l'acquisition foncière** ;
- **Dispositifs d'animation et d'accompagnemen**t des propriétaires forestiers et des porteurs de projet de boisement et de plantations citoyennes ;
- **Travaux de recherche et d'amélioration des connaissances**.

Bénéficiaires cibles :

- Etablissements publics, dont organismes de recherche,
- Collectivités territoriales, leurs groupements et leurs opérateurs publics et privés,
- Associations.

Les actions mises en œuvre par les professionnels de l'agriculture et les forestiers sont financées dans le cadre du programme FEADER.

4- Territoires spécifiquement visés :

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
Ensemble du territoire régional	

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure

Les dossiers seront sélectionnés « au fil de l'eau » et/ou par appels à projets et/ou par appels à candidatures.

Les opérations seront sélectionnées selon les critères suivants :

- **La cohérence avec les stratégies menées à l'échelle nationale, régionale et infrarégionale.**

  Les actions proposées devront être cohérentes avec :

- le Schéma régional de cohérence écologique – Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB) ;
- la Stratégie Régionale pour la Biodiversité rattachée à la Trame Verte et Bleue du Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire ;
- et/ou le Plan Forêt Régional.

Cette cohérence devra être explicitée clairement par les demandeurs.

- **La pertinence de la démarche.**

  La pertinence de la démarche doit être garantie par une structure porteuse unique et représentative des acteurs concernés

  Les modalités d'intervention sur des milieux d'intérêt patrimonial majeur devront être définies par ou en partenariat avec des experts du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, du Conservatoire Botanique National de Bailleul ou du Conservatoire faunistique

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
régional.	

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
Néant.	

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure
Aucun grand projet planifié.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		6d - Protecting and restoring biodiversity and soil and promoting ecosystem services, including through Natura 2000, and green infrastructure					
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where	Target value (2023)	Source of data	Frequency of

				relevant)	M	W	T		reporting
CO23	Nature and biodiversity: Surface area of habitats supported to attain a better conservation status	Hectares	ERDF	Transition			7 000,00	Dossiers de demande de subvention	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	6e
Title of the investment priority	Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	5
Title of the specific objective	OS 1 : AUGMENTER LE NOMBRE DE PROJETS D'AMENAGEMENT URBAIN REALISES EN RENOUVELLEMENT URBAIN A PARTIR DE SITES EN FRICHE, D'ESPACES DELAISSES OU DEGRADES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** • Du fait de son activité industrielle, minière, agricole, le Nord – Pas de Calais connaît un taux d'artificialisation de ses sols très supérieur à la moyenne nationale. Cela génère une pression foncière, importante et généralisée. De plus, son environnement, notamment urbain, est très dégradé, marqué par un faible taux d'espaces naturels et une forte exposition à la pollution, • Séquelles de son passé et des évolutions toujours à l'œuvre, il totalise un grand nombre de friches avec une forte concentration sur l'agglomération lilloise. Ces friches représentent encore plusieurs milliers d'hectares et nécessitent souvent un traitement préalable à leur réutilisation. Elles constituent cependant une réserve de foncier bien situé et

	valorisable au travers d'opérations d'aménagement ou pour concrétiser la trame verte et bleue, • Néanmoins, au vu des obstacles rencontrés (absence de propriétaire, nature et intensité des pollutions rencontrées, coût de leur traitement, partenariats à mettre en œuvre, durée des portages nécessaires,….) et malgré la présence d'outils fonciers spécifiques, dotés de moyens conséquents, de nombreux projets peinent toujours à émerger. La stratégie poursuivie consiste, d'une part, à créer un effet levier additionnel à l'action menée par l'Etablissement Public Foncier (EPF) en accompagnant l'aménagement de tels sites et, d'autre part, à faciliter la dépollution des sites, en soutenant l'innovation, par l'expérimentation de nouvelles techniques de dépollution, et en créant un dispositif de financement innovant pour sécuriser les interventions des opérateurs en la matière. **Changement(s) attendu(s) :** Le changement attendu est la réinscription de foncier en friche dans un fonctionnement urbain normal, en support de projets d'aménagement à caractère intégré et en privilégiant l'éco-renouvellement de ces sites.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		5 - OS 1 : AUGMENTER LE NOMBRE DE PROJETS D'AMENAGEMENT URBAIN REALISES EN RENOUVELLEMENT URBAIN A PARTIR DE SITES EN FRICHE, D'ESPACES DELAISSES OU DEGRADES						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS4A4	Volume de cession cumulé depuis le 1er janvier 2014	Hectare (ha)	Transition	0,00	2013	0,00	Etablissement Public Foncier-Mise en place d'un plan d'actions pour définir les valeurs	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures

Actions à financer :

- Travaux et frais techniques associés relatifs à des opérations d'aménagement urbain à caractère pluri-fonctionnel, réalisées en renouvellement urbain sur des sites en friches, des espaces délaissés ou dégradés, dont, dans le cadre des projets d'aménagement soutenus, le clos et couvert de bâtiments à caractère patrimonial (si ces bâtiments trouvent un nouvel usage dans le projet urbain global et si cette mise en état contribue dès sa réalisation à modifier l'image du site et à le réinscrire dans un fonctionnement urbain normal par une occupation du site),
- Assistances à maîtrise d'ouvrage, études, travaux et frais techniques associés, évaluations, relatifs à des expérimentations de nouvelles techniques de dépollution, par exemple par phytoremédiation.
- Création d'un outil de financement innovant pour sécuriser les coûts de dépollution lors des opérations d'aménagement menées en reconquête de friches polluées.

Par exception, lorsque l'opération d'aménagement urbain comprend parmi d'autres éléments programmatiques des travaux relatifs à la création ou restauration de milieux naturels et/ou de sections de trame verte et bleue sur le site réhabilité, les dépenses relatives à ces travaux pourront être intégrées à la base des dépenses éligibles au titre de l'investissement prioritaire 6.e sans mobilisation complémentaire des priorités d'investissement 4.e (nature en ville) ou 6.d (milieux naturels, boisements) de manière à pouvoir allouer une subvention globale à l'opération d'aménagement.

Inversement les opérations d'aménagement qui ne porteront que sur de la création ou restauration de milieux naturels et/ou de section de trames vertes ou bleues ne seront pas éligibles à la priorité d'investissement 6.e, sauf si elles sont relatives à l'expérimentation d'une nouvelle technique de dépollution.

L'outil de financement innovant à l'étude a pour objectif de sécuriser au plan financier les interventions de réhabilitation de friches menées par les

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures

opérateurs et intervenants classiques du marché (investisseurs, promoteurs, collectivités,…) portant sur la dépollution du site. Le dispositif étudié associe une cellule d'expertise dont l'objet est de garantir la qualité des études amont à un fond de garantie dont l'objet est d'offrir une couverture financière à un éventuel dépassement des coûts des travaux de dépollution (selon une approche assurantielle par projet).

Cadre d'intervention :

Les travaux financés devront s'inscrire dans le cadre suivant :

- **Projet sur sites en friche, espaces délaissés ou dégradés et en maîtrise complète de l'artificialisation des sols, y compris aux abords éventuels du site traité**
- **Opérations en supports de projets d'aménagement urbains à caractère intégré**. Les opérations présentées devront s'inscrire dans des projets d'aménagement urbains à caractère intégré, décidés dans leur principe et ayant fait l'objet d'une étude de marché, d'une étude de définition et de programmation et d'une analyse des impacts au regard de l'environnement et des risques
- **Inscription dans des démarches d'aménagement urbain globales, transversales et performantes au plan d'un développement urbain durable.** Pour chaque opération, le demandeur présentera le projet d'aménagement global dans lequel s'inscrit l'opération objet de la demande de subvention. Ce projet devra s'inscrire dans une optique de développement urbain durable et porter une attention particulière aux éléments suivants :
  - techniques de traitement de la pollution utilisées pour préparer une reconversion d'usage du site et de traitement des déchets issus des démolitions et du traitement des sols et/ou des sédiments ;
  - impact environnemental des investissements projetés, notamment la performance énergétique et environnementale des bâtiments (en perspective du facteur 4), la consommation d'eau et d'énergie, les rejets polluants, la gestion des déchets, les transports générés par le projet ;
  - qualité environnementale du projet, en particulier par le développement de la nature en ville (espaces verts, zones arborées, toitures végétalisées, jardins de trottoirs, stations gourmandes, agriculture urbaine, mares, noues végétalisées), la création ou la restauration de sections de trames vertes en milieu urbain ;
  - cohérence du projet dans son contexte socio – économique, en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle ;

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures

- participation des habitants et/ou usagers au projet urbain ;
- qualité architecturale et insertion paysagère de l'opération projetée dans son environnement urbain ;

- **La sensibilisation des habitants, gestionnaires et occupants du site aux nouvelles techniques en matière de performance énergétique ou de gestion environnementale du site.** Dans son dossier de demande de subvention, le demandeur présentera les actions de sensibilisation qu'il entend mener auprès des habitants, gestionnaires et futurs occupants du site, afin qu'ils puissent s'approprier les enjeux liés au développement de nouvelles techniques.

Bénéficiaires cibles :

- Collectivités territoriales, leurs groupements et leurs opérateurs publics et privés
- Etablissements publics.

Territoires spécifiquement visés :

Ensemble du territoire régional.

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures

La priorité sera mise en œuvre par appels à candidatures.

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

L'ambition de la stratégie intégrée et du projet d'aménagement urbain présenté, ainsi que la qualité du projet au regard des critères de

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures

développement urbain durable

Les opérations présentées devront avoir une ambition certaine au regard des critères de développement urbain durable. Celle-ci sera appréciée par le comité de sélection sur la base de l'argumentaire développé par le porteur de projet. Cet argumentaire comportera nécessairement une étude de définition et de programmation (opportunité, utilité, faisabilité, viabilité du projet) et précisera le phasage opérationnel du projet, son bilan financier prévisionnel complet, les recettes attendues et leurs termes.

L'équilibre technico-économique de l'opération

Le FEDER favorisera les travaux au juste coût, afin que les techniques employées concourent à des programmes de travaux reproductibles par la suite dans d'autres environnements urbains. Pour chaque opération, le demandeur fournira un bilan financier prévisionnel complet du projet, jusqu'à son terme qui mentionnera toutes les recettes attendues, ainsi que les modalités juridiques de gestion des sites aménagés.

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures

Pourrait être envisagée pour les projets générateurs de recettes au-delà de 2020.

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures
Aucun grand projet planifié.	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		**6e - Taking action to improve the urban environment, to revitalise cities, regenerate and decontaminate brownfield sites (including conversion areas), reduce air pollution and promote noise-reduction measures**							
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Fund**	**Category of region (where relevant)**	**Target value (2023)**			**Source of data**	**Frequency of reporting**
					M	**W**	**T**		
CO22	Land rehabilitation: Total surface area of rehabilitated land	Hectares	ERDF	Transition			26,00	Dossiers de demande de subvention	Annuelle

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	9b
Title of the investment priority	Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	6
Title of the specific objective	OS1 : AMELIORER L'ACCES A L'HEBERGEMENT ET AU LOGEMENT POUR LES PERSONNES LES PLUS DEFAVORISEES
Results that the Member States seek to achieve with Union support	**Constats :** **Les constats liés à cet objectif spécifique sont les suivants :** • En 2010, 19,5% de la population régionale vit en dessous du seuil de pauvreté ; • Par ailleurs, les difficultés pour accéder à un logement durable et pérenne sont croissantes en Nord – Pas de Calais. Elles tiennent tant au profil plus social de la population qu'à l'insuffisance de l'offre en matière de logements accessibles et adaptés pour les populations les plus modestes ; • Ces difficultés sont renforcées par les caractéristiques du parc de logement, dont l'ancienneté, en particulier dans les territoires anciennement industrialisés de la région, induit des concentrations d'habitat dégradé ou indignes. Elles ont pour conséquence d'engendrer une forte pression sur le parc HLM et sur les dispositifs d'hébergement, seuls recours pour les populations vulnérables. Ainsi, 130 000 ménages sont en attente d'un logement HLM, dont 15 000 sans logement, hébergés en foyers ou mal logés ; • La région compte 2 300 ménages dont les dossiers ont été reconnus prioritaires et urgents pour la mise en œuvre du droit au logement opposable depuis le 1er janvier 2008, dont la moitié au sein de la métropole lilloise. Pour lutter contre la pauvreté, la France a engagé fin 2009 une refondation ambitieuse et partagée du secteur de l'hébergement et de l'accès au logement au travers de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées. Cette démarche vise notamment à favoriser l'accès et le maintien dans le logement et à développer une offre de logement adaptée pour ces publics vulnérables. **Changement(s) attendu(s) :** Le changement attendu est une amélioration de l'accès à l'hébergement et au logement pour les personnes les plus défavorisées, dans une approche globale prenant en compte la pluralité des outils d'intégration mobilisables et par le

	financement de projets qui accélèrent le développement, promeuvent l'égalité des chances et améliorent la qualité de vie des communautés marginalisées.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		6 - OS1 : AMELIORER L'ACCES A L'HEBERGEMENT ET AU LOGEMENT POUR LES PERSONNES LES PLUS DEFAVORISEES						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS5A4	Taux de refus des demandes d'hébergement	%	Transition	70,00	2013	50,00	Direction Départementale de la Cohésion Sociale	Annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas

Actions à financer :

- **Travaux et frais techniques associés** relatifs à la réhabilitation de logements existants, à la démolition – reconstruction de logements et à la transformation d'usage de bâtiments existants en vue du logement ou du relogement de populations marginalisées. Par exemple : la rénovation des parties communes dans des logements multifamiliaux existants, la démolition de logements précaires, la rénovation et le changement d'usage de bâtiments existants appartenant aux autorités publiques ou à des exploitants sans but lucratif ;
- **Coûts liés au relogement ou à l'hébergement temporaire des personnes**.

Les situations initiales d'habitat et/ou de logement des groupes de personnes marginalisées pour lesquels les projets de logement ou d'habitat présentés pour un cofinancement FEDER apporteront des solutions, seront prioritairement, et à titre indicatif :

- En matière d'habitat indigne : résorption des bidonvilles, traitement des quartiers à forte concentration d'habitat indigne,… ;
- Pour ce qui concerne les formes d'habitats des gens du voyage : locaux d'accueil et sanitaires dans les aires d'accueil, habitat adapté, villages d'insertion, terrains familiaux locatifs… ;
- Pour ce qui concerne le logement et l'accueil des personnes en grandes difficultés : foyers de travailleurs migrants en vue de leur transformation en résidences sociales, travaux d'humanisation des centres d'hébergement, d'urgence, de stabilisation et de réinsertion sociale, centres d'accueil pour demandeurs d'asile,…

Types de bénéficiaires :

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas

Populations marginalisées

Territoires spécifiquement visés :

Ensemble du territoire régional.

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas

Les projets s'inscriront prioritairement dans les zones connaissant les plus fortes tensions en matière d'accès au logement au regard des indicateurs DALO et des plans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) des départements du Nord et du Pas de Calais.

L'intervention dans le domaine du logement doit nécessairement s'inscrire dans le cadre d'une approche intégrée, qui s'ajoute ainsi à d'autres types d'interventions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'inclusion sociale, de la sécurité et de l'emploi, etc…..

Dans le cadre de l'approche intégrée, des complémentarités sont recherchées entre les programmes opérationnels FEDER et les programmes opérationnels FSE (national) dans la définition des interventions au bénéfice des communautés marginalisées.

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas

Non prévue

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas
Pas de grand projet identifié	

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		**9b - Providing support for physical, economic and social regeneration of deprived communities in urban and rural areas**							
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Fund**	**Category of region (where relevant)**	**Target value (2023)**			**Source of data**	**Frequency of reporting**
					M	**W**	**T**		
RA4A4	Nombre de places d'hébergement créées	Nombre	ERDF	Transition			600,00	Dossiers de demande de subvention - Région	Annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	**4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.**

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.

ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		
CO23	O	Nature and biodiversity: Surface area of habitats supported to attain a better conservation status	3233170	ERDF	Transition			1000			7 000,00	Dossiers de demande de subvention	indicateur de réalisation de la priorité 6.d, dotée de 17,8% des crédits de l'axe
RA3A4	O	Surface du patrimoine culturel réhabilités ou créés	Metre carré3463844	ERDF	Transition			13 000			130 000,00	Dossiers de demande de subvention	indicateur de réalisation de la priorité 6.c, dotée de 46% des crédits de l'axe
IF A4	F	montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euros3463844	ERDF	Transition			107 000 000,00			446 800 000,00	Synergie	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.

Fund	Category of region	Code	€ amount
ERDF	Transition	054. Housing infrastructure	2 500 000,00
ERDF	Transition	085. Protection and enhancement of biodiversity, nature protection and green infrastructure	28 000 000,00
ERDF	Transition	086. Protection, restoration and sustainable use of Natura 2000 sites	7 000 000,00
ERDF	Transition	087. Adaptation to climate change measures and prevention and management of climate related risks e.g. erosion, fires, flooding, storms and drought, including awareness raising, civil protection and disaster management systems and infrastructures	34 000 000,00
ERDF	Transition	089. Rehabilitation of industrial sites and contaminated land	35 000 000,00
ERDF	Transition	091. Development and promotion of the tourism potential of natural areas	9 000 000,00
ERDF	Transition	092. Protection, development and promotion of public tourism assets	29 000 000,00
ERDF	Transition	094. Protection, development and promotion of public cultural and heritage assets	52 800 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	01. Non-repayable grant	197 300 000,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**

Priority axis	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	115 300 000,00
ERDF	Transition	02. Small Urban areas (intermediate density >5 000 population)	50 000 000,00
ERDF	Transition	03. Rural areas (thinly populated)	32 000 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	01. Integrated Territorial Investment – Urban	27 000 000,00
ERDF	Transition	07. Not applicable	170 300 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	**4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.**

2.A.1 Priority axis

ID of the priority axis	5
Title of the priority axis	Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public

☐ The entire priority axis will be implemented solely through financial instruments
☐ The entire priority axis will be implemented solely though financial instruments set up at Union level
☐ The entire priority axis will be implemented through community-led local development
☐ For the ESF: The entire priority axis is dedicated to social innovation or to transnational cooperation, or both

2.A.2 Justification for the establishment of a priority axis covering more than one category of region, thematic objective or fund

Le numérique est un facteur essentiel de croissance, de compétitivité et d'emplois d'avenir. C'est aussi un puissant vecteur de transformation, un révélateur, voire un accélérateur du passage d'une économie de la consommation à une économie du partage, de la contribution, avec l'émergence de nouveaux modèles économiques, de nouvelles organisations, de biens communs, porteurs d'innovations sociales et technologiques.

Dans ce contexte, le numérique impacte et accompagne durablement la transformation de la société et doit être envisagé, à travers les fonds européens, comme un outil de structuration (éco-système), de massification (cohérence), de mutualisation (partage), de fertilisation croisée (transversalité), de capacitation (universalité), pour les structures, les hommes et les services.

Le Nord - Pas de Calais, à travers cet axe spécifiquement dédié, souhaite faire du numérique un outil transversal de résilience susceptible d'impacter la mise en œuvre de la Troisième révolution industrielle (TRI) et la stratégie de spécialisation intelligente (SRI-SI).

Le potentiel transformateur et le caractère transversal du numérique sont pleinement reconnus par :

- L'agenda numérique pour l'Europe 2020 (doter tous les Européens de compétences numériques, libérer le potentiel du numérique pour en faire bénéficier la société…)
- La feuille de route gouvernementale (faire du numérique une chance pour la jeunesse, l'ouverture des données publiques, les territoires de soins numériques…) et la mise en place de schémas de cohérence régionaux numérique SCORAN2.0.
- Les schémas régionaux (schéma directeur du très haut débit « SDAN » et futur schéma directeur sur les usages et services numériques « SDUS ») et la mise en place de la Conférence Numérique Territoriale pour la convergence des actions des territoires.

Il s'agit donc, dans cet axe, en cohérence avec l'ensemble du PO et le déploiement des infrastructures de télécommunication (prévu par ailleurs dans le SDAN), de concentrer les interventions sur la généralisation des usages et services publics numériques.

Les usages et services publics numériques retenus sont ceux que l'on retrouve transversalement dans les priorités européennes et les axes thématiques du PO : accès et modernisation de l'administration et au service public local, innovation éducative et médiation culturelle, approche globale des enjeux sanitaires. Dans la continuité du PO précédent, l'ambition s'articule essentiellement autour d'une volonté de structuration, de massification à travers un nombre limité de projets mutualisés à portée régionale.

L'objectif désormais n'est plus l'aide à l'émergence de projets individuels mais la recherche d'une approche collective, sur la base de projets visant l'efficience des fonds publics, la simplification pour l'usager, l'équité pour le développement.

Les outils numériques étant en perpétuel renouvellement, un nombre limité de projets pilotes seront soutenus sous condition de leur généralisation (transférabilité).

On notera que la question du très haut débit a été volontairement exclue du PO. Le schéma directeur du très haut débit « SDAN », prévoit à travers un syndicat mixte (composé de la Région, des Départements et des territoires - EPCI), de financer le déploiement de la fibre pour tous (80% du Nord - Pas de Calais en 2020). Par ailleurs, cet investissement sera d'un montant tel, qu'il ne permettrait pas de concentrer suffisamment de fonds sur le développement des usages et des services.

2.A.3 Fund, category of region and calculation basis for Union support

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)	Category of region for outermost regions and northern sparsely populated regions (where applicable)
ERDF	Transition	Total	

2.A.4 Investment priority

ID of the investment priority	2c
Title of the investment priority	Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

2.A.5 Specific objectives corresponding to the investment priority and expected results

ID of the specific objective	1
Title of the specific objective	OS 1: Augmenter et améliorer l'offre d'usages et de services publics numériques partagés pour tous
Results that the Member States seek to achieve with Union support	***Constats :*** A travers le développement des usages et services d'intérêt public numériques, il s'agit d'accompagner les habitants et les structures délivrant des services quotidiens au public, dans l'intégration de compétences, dans l'accès équitable à l'information

	et dans l'offre de services efficaces pour mieux répondre aux défis sociétaux. Cet objectif se justifie par les constats suivants : • le nombre d'internautes en région est inférieur de 2,7 points à la moyenne nationale, • la précarité (importante en région) ne doit pas être renforcée par une exclusion numérique, • l'offre de formation évolue et doit permettre d'adapter nos compétences, • la région doit encore rattraper ses retards en matière de santé publique, • le PIB régional par habitant est au 20ème rang des régions françaises ; L'enjeu est d'accompagner équitablement le développement d'usages et de services numériques pour faciliter cette transformation pour tous. ***Changement(s) attendu(s) :*** • une augmentation de l'usage (accès ubiquitaire, nombre et qualité des services…) des services publics numériques par les citoyens. Ce changement concourt à l'amélioration de l'accès, de l'utilisation et de la qualité des services publics numériques. Il participe à la SRI-SI sur la mise en œuvre d'une stratégie inclusive et le développement des projets innovants (Santé et Ubiquitaire). Il soutient la troisième révolution industrielle à travers son impact sur les émissions de carbone. Il est cohérent avec l'agenda numérique pour l'Europe, la feuille de route gouvernementale sur le numérique et le récent rapport Lebreton.

Table 3: Programme-specific result indicators, by specific objective

Specific objective		1 - OS 1: Augmenter et améliorer l'offre d'usages et de services publics numériques partagés pour tous						
ID	**Indicator**	**Measurement unit**	**Category of region (where relevant)**	**Baseline value**	**Baseline year**	**Target value (2023)**	**Source of data**	**Frequency of reporting**
RS1A5	Pourcentage des particuliers utilisant régulièrement Internet	%	Transition	75,00	2013	85,00	Eurostat	annuelle

2.A.6 Action to be supported under the investment priority

2.A.6.1 Description of the type and examples of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives including, where appropriate, the identification of main target groups, specific territories targeted and types of beneficiaries

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

Soutenir l'amélioration des usages et des services numériques en Santé par des actions visant à :

- Poursuivre et étendre la mise en réseau et l'équipement pour le partage d'images et d'information, la téléimagerie, la télémédecine. Exemples :
- Etendre au niveau régional les réseaux existants (TéléAVC, TélURGE, TéléEEG et Téléradiologie Flandres-Lys),
- Réaliser des projets pilotes de mise en réseau de nouvelles spécialités médicales (anapathologie, pathologies chroniques, diabète et cancérologie),
- Equiper en outils numériques ces nouveaux réseaux.
- Mutualiser entre médecine hospitalière, médecine de ville et structures médico-sociales. Exemples :
- Réaliser une plateforme territoriale (ou architecture numérique) de services partagés (gestion des rendez-vous, des soins de suite…) entre les établissements de santé, les professionnels, les patients, les administratifs et les proches,
- Aider les démarches coordonnées et les mises en cohérence de l'offre médicale et paramédicale territoriale pour améliorer la réponse d'urgence (coordination des soins urgents et télé interprétations), les soins primaires de proximité (équipement des maisons de santé, télédiagnostic), les soins programmés (télé consultations, télé interprétations) et les soins complexes (télé expertise, pour deuxième avis).
- Mutualiser la création et le partage de contenus numériques. Exemples :
- Réaliser une plateforme régionale de contenus mutualisés pour une meilleure éducation du patient à la santé,
- Réaliser une plateforme régionale de formation médicale et paramédicale (initiale et continue), notamment pour favoriser l'évolution des métiers

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

actuels et l'émergence de nouvelles compétences.

Soutenir l'amélioration des usages et des services numériques éducatifs et culturels par des actions visant à :

- La définition (incluant études préalables et ingénierie dédiée) et la réalisation de plateformes d'échanges et de services collectifs permettant la mutualisation (à l'échelle régionale) de contenus, de ressources et des services partagés pour l'éducation et la médiation culturelle, Exemples :
- Réaliser une plateforme mutualisée de formation tout au long de la vie (MOOC)
- Réaliser une plateforme mutualisée de médiation culturelle
- Déployer des équipements numériques innovantes promouvant les accès multi-supports.
- Equiper les établissements scolaires d'outils permettant de se connecter via des supports numériques multiples (tablettes, ordinateurs portables, smartphones…).
- Renforcer l'animation et la mise en œuvre de démarches coordonnées entre les différents niveaux d'apprentissage (primaire, secondaire, enseignement supérieur, formation professionnelle) et entre l'éducation tout au long de la vie, l'emploi et son territoire. Exemples :
- Aider à la définition d'une gouvernance des acteurs de l'éducation, de l'emploi et des territoires pour la définition et la réalisation de projets coordonnés,
- Aider à la réalisation des projets numériques partagés de la gouvernance de l'éducation tout au long de la vie.

Soutenir l'amélioration du service public local par des actions visant à :

- La définition (incluant études préalables et ingénierie dédiée) et la réalisation de plateformes collectives et de mutualisation permettant la généralisation (équitable territorialement) de l'offre de services en ligne tout en réduisant la redondance des informations demandées aux usagers et aux partenaires. Exemples :

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

- Réaliser une plateforme régionale des 10 services de base mis à la disposition de l'ensemble des collectivités régionales (marque blanche),
- Réaliser une plateforme régionale de donnée ouverte (avec animation entre libérateurs et réutilisateurs),
- Réaliser une plateforme régionale d'information géographique multithématique et accessible par tous.
- La mise en œuvre de projets innovants (incluant études préalables et ingénierie dédiée) sous conditions qu'ils intègrent en amont les conditions de leur transférabilité ou de généralisation (cf. principes directeurs)
- La définition (incluant études préalables et ingénierie dédiée) et la réalisation de projets numériques dans le cadre de stratégies numériques territoriales intégrées aux priorités locales. Exemples :
- Aider à la définition d'une stratégie numérique intégrée dans chaque territoire de la région (minimum à l'échelle des intercommunalités, Pays, territoires de SCOT, aires métropolitaines, Communauté Urbaine, Communauté d'agglomération…),
- Aider à la réalisation des projets numériques issus de la stratégie de chaque territoire dans les thématiques du présent axe.

Soutenir l'amélioration des usages et des services numériques d'inclusion par des actions visant à :

- Définir et mettre en œuvre des services numériques à la personne (SAP), intégrés et/ou partagés, pour améliorer la vie quotidienne et la citoyenneté des publics fragiles ou dépendants à travers la promotion de projets d'innovation sociale et le développement de la médiation visant à l'expression collective, au renforcement du lien social. Exemples :
- Mise en place de plateformes mutualisées (ou d'architectures numériques) de dématérialisation des informations et de la gestion des prestations sociales, des services à domicile (ex : Coordonner les différentes interventions des professionnels du soin et de l'aide à domicile et/ou suivi des prestations sociales avec l'aide d'un outil numérique partagé ; permettre aux personnes âgées et personnes en situation de handicap de prévenir, d'appeler des services, d'alerter, d'échanger avec d'autres personnes).
- Assurer la participation de tous par un meilleur accès à l'information au service de l'équité d'accès aux droits pour une meilleure intégration citoyenne. Exemples :
- Equiper les professionnels d'outils numériques partagés (via une plateforme mutualisée ou d'architectures numériques) facilitant l'information sur

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

l'accès aux droits complet (information sur la législation et actualités sociales) et interactif (questions/réponses pour répondre à leur besoin en terme d'accueil de l'usager

Types de bénéficiaires

Collectivités, regroupement de collectivités territoriales, établissements publics, ou délégation de services publics, syndicats mixtes, groupements d'établissements privés, clusters et pôles.

Territoires spécifiquement visés

Région Nord - Pas de Calais dont les territoires prioritaires retenus au titre de la politique de la ville.

Articulation avec d'autres priorités d'investissement et autres fonds :

CPER (en cours de négociation)

FSE

Abondements des collectivités (Région, départements, EPCI)

Fonds propres des bénéficiaires (20 % minimum)

2.A.6.2 Guiding principles for selection of operations

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

Afin d'assurer un effet levier maximum et de garantir une cohérence dans les usages et services développés pour tous et dans l'ensemble des territoires, les

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

opérations seront en nombre limité (20 opérations envisagées) et devront être collectives et mutualisées, en cohérence avec :

- les stratégies nationales et européennes,
- les schémas thématiques en région,
- les schémas régionaux dédiés au numérique (SDAN et SDUS en production),
- les plans d'action de la troisième révolution industrielle, de la SRI-SI,
- les stratégies intégrées des territoires.

Chaque projet devra :

- s'appuyer sur des besoins identifiés ;
- démontrer une valeur ajoutée par rapport à l'existant (service, organisation…) ;
- réunir les conditions de transférabilité ou de généralisation comme de durabilité (comité de pilotage élargi, données ouvertes, interopérabilité, modèle économique …).

Seront sélectionnés en priorité, les projets :

- prévus en lien avec un dispositif de formation au numérique du programme FSE,
- pouvant justifier de capacités de pérennisation des ressources humaines dédiées ;
- assurant des services en ligne totalement dématérialisés sur toute la chaîne (*front* et *back office*) avec suivi par l'usager ou l'utilisateur ;
- prévoyant la mise à disposition des données (open data) ;
- co-construits avec les usagers et les utilisateurs concernés (co-design, participation citoyenne, crowd sourcing, géo-localisation…) ;
- prenant en compte l'impact sur l'organisation, les effets sur la formation, l'évolution des métiers ;
- menant une réflexion préalable sur les risques de dépendance et de stress, de santé publique, sur les conséquences « éthiques » (traçabilité, droit à

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

l'oubli), la confiance numérique (sécurisation et maîtrise des données), les consommations générées par le projet, la valorisation des déchets numériques (réemploi, recyclage) ;

- prévoyant une évaluation ex-ante et ex-post des actions menées intégrant les nouvelles compétences nécessaires et nouvelles pratiques ;
- s'appuyant sur un plan de communication auprès des différents publics (population, élus locaux, professionnels, bénéficiaires finaux…).
- le déploiement de matériel représente plus du quart du montant total du dossier ;

L'immobilier est inéligible.

2.A.6.3 Planned use of financial instruments

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

Néant.

2.A.6.4 Planned use of major projects (where appropriate)

Investment priority	2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health

Néant.

2.A.6.5 Output indicators by investment priority and, where appropriate by category of region

Table 5: Common and programme-specific output indicators

Investment priority		2c - Strengthening ICT applications for e-government, e-learning, e-inclusion, e-culture and e-health							
ID	Indicator	Measurement unit	Fund	Category of region (where relevant)	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
					M	W	T		
RA1A5	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	Structures	ERDF	Transition			100,00	Dossiers de demande de subvention	Annuelle

2.A.7 Social innovation, transnational cooperation and contribution to thematic objectives 1-7

Priority axis	5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public

2.A.8 Performance framework

Table 6: Performance framework of the priority axis

Priority axis			5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public										
ID	Indicator type	Indicator or key implementation step	Measurement unit, where appropriate	Fund	Category of region	Milestone for 2018			Final target (2023)			Source of data	Explanation of relevance of indicator, where appropriate
						M	W	T	M	W	T		

RA1A5	O	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics numériques	Structures3463844	ERDF	Transition			10			100,00	Dossiers de demande de subvention	Cet indicateur de réalisation couvre la totalité de l'axe.
IF A5	F	montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euros3463844	ERDF	Transition			13 300 000,00			59 000 000,00	Synergie	

Additional qualitative information on the establishment of the performance framework

2.A.9 Categories of intervention

Categories of intervention corresponding to the content of the priority axis based on a nomenclature adopted by the Commission, and indicative breakdown of Union support.

Tables 7-11: Categories of intervention

Table 7: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis	**5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public**		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	080. e-Inclusion, e-Accessibility, e-Learning and e-Education services and applications, digital literacy	35 000 000,00

Table 8: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis	**5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public**		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	01. Non-repayable grant	35 000 000,00
ERDF	Transition	03. Support through financial instruments: venture and equity capital or equivalent	0,00
ERDF	Transition	04. Support through financial instruments: loan or equivalent	0,00

Priority axis	5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	05. Support through financial instruments: guarantee or equivalent	0,00

Table 9: Dimension 3 - Territory type

Priority axis	5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	20 000 000,00
ERDF	Transition	02. Small Urban areas (intermediate density >5 000 population)	10 000 000,00
ERDF	Transition	03. Rural areas (thinly populated)	5 000 000,00

Table 10: Dimension 4 - Territorial delivery mechanisms

Priority axis	5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ amount**
ERDF	Transition	01. Integrated Territorial Investment – Urban	0,00
ERDF	Transition	07. Not applicable	35 000 000,00

Table 11: Dimension 6 - ESF secondary theme (ESF and YEI only)

Priority axis	5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public

Fund	Category of region	Code	€ amount

2.A.10 Summary of the planned use of technical assistance including, where necessary, actions to reinforce the administrative capacity of authorities involved in the management and control of the programmes and beneficiaries (where appropriate)

Priority axis:	5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public

2.B DESCRIPTION OF THE PRIORITY AXES FOR TECHNICAL ASSISTANCE

2.B.1 Priority axis

ID of the priority axis	6
Title of the priority axis	Axe 6: Assistance technique FEDER

2.B.2 Justification for establishing a priority axis covering more than one category of region (where applicable)

2.B.3 Fund and category of region

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ERDF	Transition	Total

2.B.4 Specific objectives and expected results

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
1	OS 1: Mettre en place et assurer le fonctionnement régulier d'un système efficace et simple d'animation, de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel VOLET FEDER (231)	Le présent objectif spécifique ne concerne que le FEDER L'enjeu majeur de cet objectif est de renforcer tant en quantité qu'en qualité les capacités administratives des services directement impliqués dans la mise en œuvre du programme. Les résultats

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
		attendus sont : • une animation permanente du programme afin d'en promouvoir les possibilités et de susciter des projets • une meilleure articulation entre les différents programmes européens et nationaux afin d'en améliorer la synergie et l'efficacité • une gestion efficace assurant un rythme plus régulier que par le passé de sa mise en œuvre, tant en phase de programmation que pour la justification des dépenses • un système renforcé et efficient de contrôles à tous les stades de la procédure afin de garantir la régularité des opérations • une rigueur et une transparence accrue dans le choix des opérations soutenues afin de garantir la concentration des interventions et l'obtention des résultats escomptés • une simplification des procédures, y compris par le recours aux nouvelles technologies de communication, et un appui renforcé aux bénéficiaires pour le montage des opérations et le respect de leurs obligations • un suivi et une évaluation permanente du programme afin d'en mesurer les résultats, d'en permettre le pilotage et d'assurer son adaptation éventuelle une communication renforcée sur les résultats et l'impact de l'action de l'Europe en région

2.B.5 Result indicators

Table 12: Programme-specific result indicators (by specific objective) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		1 - OS 1: Mettre en place et assurer le fonctionnement régulier d'un système efficace et simple d'animation, de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel VOLET FEDER (231)									
ID	Indicator	Measurement unit	Baseline value			Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
			M	W	T		M	W	T		
26	Taux de programmation des crédits FEDER du PO	%			0,00	2013			100,00	Présage ou logiciel s'y substituant	annuelle

2.B.6 Actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives (by priority axis)

2.B.6.1 A description of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives

Priority axis	6 - Axe 6: Assistance technique FEDER

Le bon niveau des capacités administratives de l'Autorité de gestion requière en premier lieu des moyens humains suffisants en quantité, compétents et dotés des moyens de fonctionnement nécessaires. A ce titre, l'assistance technique financera

- la rémunération, charges comprises, des personnels impliqués dans les différentes tâches d'animation, de gestion, d'instruction, de contrôle, d'évaluation et de communication
- les actions de formation et de professionnalisation de ces personnels
- l'équipement en matériel, fournitures et services nécessaires
- les prestations de services auprès de tiers engagés pour la mise en œuvre et le déroulement du programme (location de salles, organisation des comités et manifestations diverses, déplacements, hébergements, impression et diffusions de documents, expertises externes, fonctionnement des

Priority axis	6 - Axe 6: Assistance technique FEDER

réseaux, organisation des appels à projets,…)

Afin de promouvoir le recours à d'autres programmes d'actions communautaires et d'assurer une complémentarité et une synergie forte avec ces programmes, les dépenses liées à la mobilisation de ces programmes pourront également bénéficier de l'assistance technique.

La gestion et le suivi du programme ainsi que le recours aux moyens électroniques d'échanges de données avec les bénéficiaires nécessitent par ailleurs le financement des moyens, notamment informatiques, adéquats (équipement, logiciels,…).

L'Autorité de gestion assurera enfin l'élaboration et la mise en œuvre :

- d'un plan d'animation, d'information et de communication afin de faire connaître les possibilités offertes par le programme, de s'assurer du respect par les bénéficiaires de leurs obligations en matière de publicité des interventions européennes et plus généralement d'assurer la promotion du soutien apporté par l'Europe au développement et à la cohésion sociale dans le Nord-Pas de Calais.
- D'un plan de suivi et d'évaluation du programme permettant de s'assurer de son bon déroulement, d'en mesurer les résultats et d'analyser l'impact des politiques mises en œuvre avec l'appui du programme

Les dépenses engagées pour cette élaboration et cette mise en œuvre, y compris les prestations externes, seront cofinancées par les crédits d'assistance technique.

L'Autorité de gestion sera le principal bénéficiaire des crédits mobilisés à ce titre. Le cas échéant, avec l'accord du Comité de suivi du programme, ce bénéfice pourra être étendu à d'autres collectivités publiques associées à tout ou partie de cette gestion.

2.B.6.2 Output indicators expected to contribute to results (by priority axis)

Table 13: Output indicators (by priority axis) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis	6 - Axe 6: Assistance technique FEDER					
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Target value (2023) (optional)			Source of data
			M	W	T	
27	Nombre de comités de programmation et de suivi	nombre			40,00	Rapports annuels
28	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FEDER	Nombre d'ETP*année			370,00	Déclarations de dépenses pour l'assistance technique FEDER

Categories of intervention (by priority axis)

Corresponding categories of intervention based on a nomenclature adopted by the Commission, and an indicative breakdown of the Union support

Tables 14-16: Categories of intervention

Table 14: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis	6 - Axe 6: Assistance technique FEDER		
Fund	Category of region	Code	€ Amount
ERDF	Transition	121. Preparation, implementation, monitoring and inspection	17 000 000,00
ERDF	Transition	122. Evaluation and studies	2 400 000,00
ERDF	Transition	123. Information and communication	1 000 000,00

Table 15: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis	6 - Axe 6: Assistance technique FEDER

Fund	Category of region	Code	€ Amount
ERDF	Transition	01. Non-repayable grant	20 400 000,00

Table 16: Dimension 3 – Territory type

Priority axis	6 - Axe 6: Assistance technique FEDER		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ Amount**
ERDF	Transition	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	20 400 000,00

2.B.1 Priority axis

ID of the priority axis	7
Title of the priority axis	Axe 7: Assistance technique FSE

2.B.2 Justification for establishing a priority axis covering more than one category of region (where applicable)

2.B.3 Fund and category of region

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)

Fund	Category of region	Calculation basis (total eligible expenditure or eligible public expenditure)
ESF	Transition	Total

2.B.4 Specific objectives and expected results

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
1	OS 1: Mettre en place et assurer le fonctionnement régulier d'un système efficace et simple d'animation, de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel VOLET FSE (231)	Le présent objectif spécifique ne concerne 7ue le FSE. L'enjeu majeur de cet objectif est de renforcer tant en quantité qu'en qualité les capacités administratives des services directement impliqués dans la mise en œuvre du programme. Les résultats attendus sont : • une animation permanente du programme afin d'en promouvoir les possibilités et de susciter des projets • une meilleure articulation entre les différents programmes européens et nationaux afin d'en améliorer la synergie et l'efficacité • une gestion efficace assurant un rythme plus régulier que par le passé de sa mise en œuvre, tant en phase de programmation que pour la justification des dépenses • un système renforcé et efficient de contrôles à tous les stades de la procédure afin de garantir la régularité des opérations • une rigueur et une transparence accrue dans le choix des opérations soutenues afin de garantir la concentration des interventions et l'obtention des résultats escomptés • une simplification des procédures, y compris par le recours aux nouvelles technologies de communication, et un appui renforcé aux bénéficiaires pour le montage des opérations et le respect de leurs obligations

ID	Specific objective	Results that the Member States seek to achieve with Union support
		• une suivi et une évaluation permanente du programme afin d'en mesurer les résultats, d'en permettre le pilotage et d'assurer son adaptation éventuelle une communication renforcée sur les résultats et l'impact de l'action de l'Europe en région

2.B.5 Result indicators

Table 12: Programme-specific result indicators (by specific objective) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis		1 - OS 1: Mettre en place et assurer le fonctionnement régulier d'un système efficace et simple d'animation, de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel VOLET FSE (231)									
ID	Indicator	Measurement unit	Baseline value			Baseline year	Target value (2023)			Source of data	Frequency of reporting
			M	W	T		M	W	T		
131	Taux de programmation des crédits FSE du PO	%	0,00	0,00	0,00	2013			100,00	Présage ou logiciel s'y substituant	annuelle

2.B.6 Actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives (by priority axis)

2.B.6.1 A description of actions to be supported and their expected contribution to the specific objectives

Priority axis	7 - Axe 7: Assistance technique FSE
Le bon niveau des capacités administratives de l'Autorité de gestion requière en premier lieu des moyens humains suffisants en quantité, compétents et	

Priority axis	7 - Axe 7: Assistance technique FSE

dotés des moyens de fonctionnement nécessaires. A ce titre, l'assistance technique financera

- la rémunération, charges comprises, des personnels impliqués dans les différentes tâches d'animation, de gestion, d'instruction, de contrôle, d'évaluation et de communication
- les actions de formation et de professionnalisation de ces personnels
- l'équipement en matériel, fournitures et services nécessaires
- les prestations de services auprès de tiers engagés pour la mise en œuvre et le déroulement du programme (location de salles, organisation des comités et manifestations diverses, déplacements, hébergements, impression et diffusions de documents, expertises externes, fonctionnement des réseaux, organisation des appels à projets,…)

Afin de promouvoir le recours à d'autres programmes d'actions communautaires et d'assurer une complémentarité et une synergie forte avec ces programmes, les dépenses liées à la mobilisation de ces programmes pourront également bénéficier de l'assistance technique.

La gestion et le suivi du programme ainsi que le recours aux moyens électroniques d'échanges de données avec les bénéficiaires nécessitent par ailleurs le financement des moyens, notamment informatiques, adéquats (équipement, logiciels,…).

L'Autorité de gestion assurera enfin l'élaboration et la mise en œuvre :

- d'un plan d'animation, d'information et de communication afin de faire connaître les possibilités offertes par le programme, de s'assurer du respect par les bénéficiaires de leurs obligations en matière de publicité des interventions européennes et plus généralement d'assurer la promotion du soutien apporté par l'Europe au développement et à la cohésion sociale dans le Nord Pas de Calais
- D'un plan de suivi et d'évaluation du programme permettant de s'assurer de son bon déroulement, d'en mesurer les résultats et d'analyser l'impact des politiques mises en œuvre avec l'appui du programme

Les dépenses engagées pour cette élaboration et cette mise en œuvre, y compris les prestations externes, seront cofinancées par les crédits d'assistance technique

L'Autorité de gestion sera le principal bénéficiaire des crédits mobilisés à ce titre. Le cas échéant, avec l'accord du Comité de suivi du programme, ce

Priority axis	7 - Axe 7: Assistance technique FSE
bénéfice pourra être étendu à d'autres collectivités publiques associées à tout ou partie de cette gestion. Ce sera notamment le cas des Autorités locales impliquées dans le cadre de la mise en œuvre d'investissements territoriaux intégrés (ITI).	

2.B.6.2 Output indicators expected to contribute to results (by priority axis)

Table 13: Output indicators (by priority axis) (for ERDF/ESF/Cohesion Fund)

Priority axis	7 - Axe 7: Assistance technique FSE					
ID	Indicator (name of indicator)	Measurement unit	Target value (2023) (optional)			Source of data
			M	W	T	
27	Nombre de comités de programmation et de suivi	nombre			40,00	Rapports annuels
29	agents mobilisés dans le cadre de l'assistance technique du programme volet FSE	Nombre d'ETP*année			80,00	Déclarations de dépenses pour l'assistance technique FSE

Categories of intervention (by priority axis)

Corresponding categories of intervention based on a nomenclature adopted by the Commission, and an indicative breakdown of the Union support

Tables 14-16: Categories of intervention

Table 14: Dimension 1 - Intervention field

Priority axis	7 - Axe 7: Assistance technique FSE

Fund	Category of region	Code	€ Amount
ESF	Transition	121. Preparation, implementation, monitoring and inspection	4 100 000,00
ESF	Transition	122. Evaluation and studies	500 000,00
ESF	Transition	123. Information and communication	300 000,00

Table 15: Dimension 2 - Form of finance

Priority axis	7 - Axe 7: Assistance technique FSE		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ Amount**
ESF	Transition	01. Non-repayable grant	4 900 000,00

Table 16: Dimension 3 – Territory type

Priority axis	7 - Axe 7: Assistance technique FSE		
Fund	**Category of region**	**Code**	**€ Amount**
ESF	Transition	01. Large Urban areas (densely populated >50 000 population)	4 900 000,00

3. FINANCING PLAN

3.1 Financial appropriation from each fund and amounts for performance reserve

Table 17

Fund	Category of region	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		Total	
		Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve	Main allocation	Performance reserve
ERDF	Transition	82 381 090,00	5 258 367,00	85 013 568,00	5 426 398,00	87 568 621,00	5 589 486,00	93 298 133,00	5 955 200,00	94 536 946,00	6 034 273,00	97 091 999,00	6 197 362,00	99 027 643,00	6 320 914,00	638 918 000,00	40 782 000,00
Total ERDF		**82 381 090,00**	**5 258 367,00**	**85 013 568,00**	**5 426 398,00**	**87 568 621,00**	**5 589 486,00**	**93 298 133,00**	**5 955 200,00**	**94 536 946,00**	**6 034 273,00**	**97 091 999,00**	**6 197 362,00**	**99 027 643,00**	**6 320 914,00**	**638 918 000,00**	**40 782 000,00**
ESF	Transition	18 384 910,00	375 633,00	18 786 432,00	573 602,00	18 745 379,00	1 196 514,00	19 971 867,00	1 274 800,00	20 237 054,00	1 291 727,00	20 784 002,00	1 326 638,00	21 198 356,00	1 353 086,00	138 108 000,00	7 392 000,00
Total ESF		**18 384 910,00**	**375 633,00**	**18 786 432,00**	**573 602,00**	**18 745 379,00**	**1 196 514,00**	**19 971 867,00**	**1 274 800,00**	**20 237 054,00**	**1 291 727,00**	**20 784 002,00**	**1 326 638,00**	**21 198 356,00**	**1 353 086,00**	**138 108 000,00**	**7 392 000,00**
YEI		12 500 000,00	0,00	9 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 300 000,00	0,00
Total		**113 266 000,00**	**5 634 000,00**	**113 600 000,00**	**6 000 000,00**	**106 314 000,00**	**6 786 000,00**	**113 270 000,00**	**7 230 000,00**	**114 774 000,00**	**7 326 000,00**	**117 876 001,00**	**7 524 000,00**	**120 225 999,00**	**7 674 000,00**	**799 326 000,00**	**48 174 000,00**

3.2 Total financial appropriation by fund and national co-financing (€)

Table 18a: Financing plan

Priority axis	Fund	Category of region	Basis for calculation of Union support (Total eligible cost or public eligible cost)	Union support (a)	National counterpart (b) = (c) + (d)	Indicative breakdown of national counterpart		Total funding (e) = (a) + (b)	Co-financing rate (f) = (a) / (e) (2)	EIB contributions (g)	Main allocation		Performance reserve		Performance reserve amount as proportion of total Union support
						National public funding (c)	National private funding (d) (1)				Union support (h) = (a) - (j)	National Counterpart (i) = (b) – (k)	Union support (j)	National Counterpart (k) = (b) * ((j) / (a)	(l) = (j) / (a) * 100
1	ERDF	Transition	Total	203 000 000,00	160 000 000,00	123 000 000,00	37 000 000,00	363 000 000,00	55,92%		190 443 128,00	150 102 958,03	12 556 872,00	9 897 041,97	6,19%
2	ERDF	Transition	Total	224 000 000,00	235 500 000,00	182 000 000,00	53 500 000,00	459 500 000,00	48,75%		210 144 140,00	220 932 790,04	13 855 860,00	14 567 209,96	6,19%
3	YEI		Total	22 300 000,00	0,00	0,00	0,00	22 300 000,00	100,00%		22 300 000,00				
3	ESF	Transition	Total	140 600 000,00	94 100 000,00	92 900 000,00	1 200 000,00	234 700 000,00	59,91%		133 208 000,00	89 152 722,62	7 392 000,00	4 947 277,38	5,26%
4	ERDF	Transition	Total	197 300 000,00	249 500 000,00	242 500 000,00	7 000 000,00	446 800 000,00	44,16%		185 095 710,00	234 066 800,03	12 204 290,00	15 433 199,97	6,19%
5	ERDF	Transition	Total	35 000 000,00	24 000 000,00	24 000 000,00	0,00	59 000 000,00	59,32%		32 835 022,00	22 515 443,66	2 164 978,00	1 484 556,34	6,19%
6	ERDF	Transition	Total	20 400 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00	0,00	25 500 000,00	80,00%		20 400 000,00				
7	ESF	Transition	Total	4 900 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	6 200 000,00	79,03%		4 900 000,00				
Total	**ERDF**	**Transition**		**679 700 000,00**	**674 100 000,00**	**576 600 000,00**	**97 500 000,00**	**1 353 800 000,00**	**50,21%**		**638 918 000,00**	**633 654 000,00**	**40 782 000,00**	**40 446 000,00**	**6,00%**
Total	**YEI**			**22 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**22 300 000,00**	**100,00%**		**22 300 000,00**				
Total	**ESF**	**Transition**		**145 500 000,00**	**95 400 000,00**	**94 200 000,00**	**1 200 000,00**	**240 900 000,00**	**60,40%**		**138 108 000,00**	**90 553 286,60**	**7 392 000,00**	**4 846 713,40**	**5,08%**
Grand total				**847 500 000,00**	**769 500 000,00**	**670 800 000,00**	**98 700 000,00**	**1 617 000 000,00**	**52,41%**	**0,00**	**799 326 000,00**	**723 170 714,37**	**48 174 000,00**	**46 329 285,63**	**30,02%**

(1) To be completed only when priority axes are expressed in total costs.

(2) This rate may be rounded to the nearest whole number in the table. The precise rate used to reimburse payments is the ratio (f).

Table 18b: Youth Employment Initiative - ESF and YEI specific allocations (where appropriate)

Priority axis	Fund	Category of region	Basis for calculation of Union support (Total eligible cost or public eligible cost)	Union support (a)	National counterpart (b) = (c) + (d)	Indicative breakdown of national counterpart		Total funding (e) = (a) + (b)	Co-financing rate (f) = (a)/(e) (2)
						National public funding (c)	National private funding (d) (1)		
3	YEI		Total	22 300 000,00				22 300 000,00	100,00%
3	ESF	Less developed	Total	22 300 000,00	14 900 000,00	14 900 000,00	0,00	37 200 000,00	59,95%
3	ESF	More developed	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
3	ESF	Transition	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
3	**Total**			**44 600 000,00**	**14 900 000,00**	**14 900 000,00**	**0,00**	**59 500 000,00**	**74,96%**
Total				**44 600 000,00**	**14 900 000,00**	**14 900 000,00**	**0,00**	**59 500 000,00**	**74,96%**

Ratio	%
Ratio of ESF for less developed regions	100,00%
Ratio of ESF for transition regions	0,00%
Ratio of ESF for more developed regions	0,00%

(1) To be completed only when priority axes are expressed in total costs.

(2) This rate may be rounded to the nearest whole number in the table. The precise rate used to reimburse payments is the ratio (f).

Table 18c: Breakdown of the financial plan by priority axis, fund, category of region and thematic objective

Priority axis	Fund	Category of region	Thematic objective	Union support	National counterpart	Total funding
1	ERDF	Transition	Strengthening research, technological development and innovation	133 000 000,00	112 000 000,00	245 000 000,00
1	ERDF	Transition	Enhancing the competitiveness of small and medium-sized enterprises, the agricultural sector (for the EAFRD) and the fisheries and aquaculture sector (for the EMFF)	70 000 000,00	48 000 000,00	118 000 000,00
2	ERDF	Transition	Supporting the shift towards a low-carbon economy in all sectors	224 000 000,00	235 500 000,00	459 500 000,00
3	ESF	Transition	Promoting sustainable and quality employment and supporting labour mobility	22 300 000,00	14 900 000,00	37 200 000,00
3	ESF	Transition	Investing in education, training and vocational training for skills and lifelong learning	118 300 000,00	79 200 000,00	197 500 000,00
3	YEI			22 300 000,00	0,00	22 300 000,00
4	ERDF	Transition	Promoting climate change adaptation, risk prevention and management	34 000 000,00	15 000 000,00	49 000 000,00
4	ERDF	Transition	Preserving and protecting the environment and promoting resource efficiency	160 800 000,00	232 000 000,00	392 800 000,00
4	ERDF	Transition	Promoting social inclusion, combating poverty and any discrimination	2 500 000,00	2 500 000,00	5 000 000,00
5	ERDF	Transition	Enhancing access to, and use and quality of, information and communication technologies	35 000 000,00	24 000 000,00	59 000 000,00
Total				**822 200 000,00**	**763 100 000,00**	**1 585 300 000,00**

Table 19: Indicative amount of support to be used for climate change objectives

Priority axis	Indicative amount of support to be used for climate change objectives (€)	Proportion of the total allocation to the operational programme (%)
2	150 800 000,00	18,87%
4	48 000 000,00	6,01%
Total	**198 800 000,00**	**24,87%**

4. INTEGRATED APPROACH TO TERRITORIAL DEVELOPMENT

Description of the integrated approach to territorial development taking into account the content and objectives of the operational programme having regard to the Partnership Agreement and showing how it the operational programme contributes to the accomplishment of the objectives of the operational programme and expected results

Région toujours en transition, le Nord – Pas de Calais fait face à des enjeux de taille au plan territorial.

Avec 4 millions d'habitants, il s'agit d'une région densément peuplée, très urbaine et dont les territoires ruraux présentent des caractéristiques et enjeux de plus en plus comparables aux zones urbaines. Elle connaît, malgré d'importantes politiques publiques en faveur de la maîtrise de la périurbanisation, un phénomène de métropolisation conséquent, source d'émissions de CO^2 importantes et exerçant une forte pression sur les ressources naturelles. Enfin, elle reste marquée par les crises qui ont successivement touché tous ses secteurs d'activité traditionnels et demeure une région très pauvre, cette pauvreté se concentrant notoirement dans ses principales aires urbaines.

Ces enjeux apparaissent partagés à la plupart des territoires infra – régionaux et nécessitent des réponses devant mobiliser l'ensemble des leviers offerts par le FEDER et une implication de tous les acteurs locaux, publics ou privés, entreprises mais aussi particuliers.

La démarche de concertation menée avec l'ensemble des acteurs du Nord – Pas de Calais a permis de connaître plus précisément les besoins, de les confronter aux possibilités offertes par le FEDER et le FSE et de sélectionner les priorités d'investissement susceptibles d'y répondre avec le meilleur effet de levier possible. C'est ainsi l'ensemble des priorités retenues qui peut offrir une réponse circonstanciée aux besoins des différents territoires. D'autres mesures viennent compléter les choix effectués, par exemple la mise en place de critères d'intervention prônant une stricte maîtrise de l'artificialisation des sols et réservant l'attribution de subventions à des projets concourant à un développement territorial durable.

Les différents instruments de développement local, ITI et DLAL, ont été largement présentés et débattus Malgré leur intérêt, il n'est pas souhaité les implémenter de manière large, afin de ne pas morceler la stratégie régionale et de s'assurer d'une mise en œuvre de qualité à travers une sélection des projets à l'échelle régionale. L'ITI sera ainsi réservé au soutien de stratégies de développement urbain durable (voir section 4.2).

Néanmoins, pour permettre une approche intégrée du développement territorial, le recours aux appels à candidatures sera privilégié. Cette procédure déjà testée lors de la programmation FEDER 2007-2013, a prouvé toute son efficacité en favorisant l'émergence de projets de qualité et l'implication des acteurs locaux. Elle permet en effet aux territoires de se préparer dans de bonnes conditions tout en leur offrant une visibilité suffisante.

Les appels à candidatures seront, dès que cela s'avèrera pertinent, coordonnés, afin de permettre aux territoires de mieux prioriser leurs demandes et de les inciter à élaborer des stratégies à caractère intégré en réponse aux objectifs de l'Union Européenne .

Chaque appel à candidatures fera l'objet d'une procédure en trois temps :

- une première phase de présélection des candidats qui se fera sur la base d'une lettre d'intention ;
- une deuxième phase d'accompagnement des candidats retenus lors de la présélection dans l'élaboration de leur candidature définitive et détaillée ;
- une troisième phase de sélection des lauréats.

Il sera de plus globalement recherché l'élaboration de stratégies à l'échelle de « grands territoires » afin d'offrir des réponses aux enjeux se posant aux différentes échelles.

4.1 Community-led local development (where appropriate)

The approach to the use of community-led local development instruments and the principles for identifying the areas in where they will be implemented

Il n'est pas envisagé d'utiliser des instruments de Développement Local menés par les Acteurs Locaux

4.2 Integrated actions for sustainable urban development (where appropriate)

Where appropriate the indicative amount of ERDF support for integrated actions for sustainable urban development to be implemented in accordance with the provisions under Article 7(2) of Regulation (EU) No 1301/2013 and the indicative allocation of ESF support for integrated action.

En raison du caractère majoritairement urbain du Nord – Pas de Calais, de l'ampleur de la pauvreté qui continue à y régner et de la concentration de cette pauvreté principalement dans les grandes aires urbaines, la stratégie de développement urbain durable développée à travers le PO sera concentrée sur le soutien aux aires urbaines identifiées comme prioritaires au regard de la politique de la ville définie au plan national (cf section 5.2).

L'Etat a en effet lancé en 2012 une réforme de la politique de la ville, dont les nouveaux contours sont arrêtés. Cette réforme propose la mise en place d'une géographie de territoires cibles, les quartiers prioritaires, sur lesquels devront être davantage concentrées l'ensemble des interventions publiques. Ces quartiers correspondent aux territoires urbains les plus vulnérables, où les situations de pauvreté observées sont les plus graves.

La loi prévoit qu'une nouvelle génération de contrats de ville sera mise en place à l'échelle de l'intercommunalité concernée (future métropole européenne, communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes compétentes). Ces contrats identifieront tous les leviers d'actions que les partenaires s'engageront à mobiliser. Ils seront intégrés et globaux, articulant les dimensions sociale, urbaine, économique et environnementale au sein d'un projet de territoire. Ils comporteront un «

volet européen » qui identifiera les crédits européens réservés pour favoriser leur développement et auront une gouvernance associant l'ensemble des partenaires mobilisés, dont l'Etat et la Région.

Dans ce cadre sécurisé, il est fait le choix de créer autant d'ITI « politique de la ville » que d'intercommunalités concernées, dédiés à la mise en œuvre de cette politique. Une enveloppe globale de **80 M€ de la dotation régionale au titre du FEDER** est réservée à cet effet.

Cette enveloppe sera mise en œuvre à travers un (des) appel(s) à candidatures ouvert(s) à l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) potentiellement concernés, organisé(s) en trois temps :

- une première phase de présélection des candidats qui se fera sur la base d'une lettre d'intention à travers laquelle chaque EPCI confirmera son intention d'inscrire un « volet européen » dans son contrat de ville et exposera les grands axes de la stratégie qu'il entend déployer à travers ce contrat de ville. Les stratégies proposées au titre de ces volets européens devront être cohérentes avec la stratégie régionale retenue pour le PO et identifier des actions relevant des 4 axes FEDER.
- une deuxième phase d'accompagnement des candidats ayant confirmé leur intention d'inscrire un volet européen dans leur contrat de ville dans l'élaboration de leur stratégie globale d'intervention et la détermination du volet européen de cette stratégie.
- une troisième phase de sélection des volets européens qui seront soutenus à travers un ITI.

Chaque ITI s'appuiera sur le contrat de ville passé avec l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) concerné, dont il constituera le « volet européen ». La gouvernance de l'ITI sera celle du contrat de ville.

Chaque EPCI porteur d'un ITI sélectionnera et pré-instruira les dossiers en cohérence avec les priorités retenues et définies au niveau du PO. L'instruction, la gestion et le suivi financier resteront de la responsabilité de la Région.

Table 20: Integrated actions for sustainable urban development – indicative amounts of ERDF and ESF support

Fund	ERDF and ESF support (indicative) (€)	Proportion of fund's total allocation to programme
Total ESF	0,00	0,00%
Total ERDF	80 000 000,00	12,52%
TOTAL ERDF+ESF	**80 000 000,00**	**10,01%**

4.3 Integrated Territorial Investment (ITI) (where appropriate)

The approach to the use of Integrated Territorial Investments (ITIs) (as defined in Article 36 of Regulation (EU) No 1303/2013) other than in cases covered by 4.2, and their indicative financial allocation from each priority axis.

Table 21: Indicative financial allocation to ITI other than those mentioned under point 4.2 (aggregate amount)

Priority axis	Fund	Indicative financial allocation (Union support) (€)
Total		**0,00**

4.4 The arrangements for interregional and transnational actions, within the operational programme, with beneficiaries located in at least one other Member State (where appropriate)

4.5 Contribution of the planned actions under the programme to macro-regional and sea basin strategies, subject to the needs of the programme area as identified by the Member State (where appropriate)

(Where the Member State and regions participate in macro-regional strategies and sea basin strategies).

5. SPECIFIC NEEDS OF GEOGRAPHICAL AREAS MOST AFFECTED BY POVERTY OR TARGET GROUPS AT HIGHEST RISK OF DISCRIMINATION OR SOCIAL EXCLUSION (WHERE APPROPRIATE)

5.1 Geographical areas most affected by poverty/target groups at highest risk of discrimination or social exclusion

En 2010, le taux de pauvreté concerne 19,5 % de la population contre 14,1 % en France métropolitaine. Ce taux de pauvreté est défini comme la part des personnes vivant dans un ménage dont le revenu par unité de consommation (UC) est inférieur à 60 % du revenu médian. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle touche fortement les jeunes : 38,0 % des moins de 20 ans vivent dans une famille pauvre.

Le taux de pauvreté n'étant pas directement calculable à une échelle fine, la suite de l'analyse s'appuie sur les éléments disponibles sur le revenu fiscal par unité de consommation à différentes échelles, cet indicateur étant par ailleurs retenu par la France pour la définition des nouveaux périmètres de la politique de la ville.

De nombreux grands territoires du Nord – Pas de Calais sont touchés de façon importante par la pauvreté. Ainsi les zones d'emploi de Lens – Hénin, Maubeuge et Valenciennes sont 3 des 4 territoires les plus pauvres de France métropolitaine avec un revenu médian inférieur à 15 000 € par UC en 2010, soit moins de 80% du revenu fiscal national. Plus généralement, 9 des 15 zones d'emplois de la région sont parmi les 30 zones d'emplois de France métropolitaine les plus pauvres sur un total de 303 zones d'emploi.

Une analyse à l'échelle de carreaux de 200 mètres par 200 mètres permet de mesurer l'importance des territoires concernés par la pauvreté et les formes de concentration ou d'étalement du phénomène au sein des agglomérations du Nord – Pas de Calais.

L'analyse proposée ici s'appuie sur des données carroyées mises en ligne puis retirées du site de l'Insee pour des problèmes de mauvaise gestion du secret statistique. Seuls les carreaux contenant plus de 50 individus ont été retenus afin de limiter l'impact de ces difficultés sur l'analyse

L'indicateur retenu est la part de la population à bas revenu, c'est-à-dire déclarant un revenu fiscal par unité de consommation inférieur à 50% du revenu fiscal médian national.

Ainsi, les 14 communautés d'agglomération et communautés urbaines du Nord – Pas de Calais présentent des concentrations de pauvreté avec la présence de plusieurs carreaux contigus où plus de 40% de la population est à bas revenu. Les formes de concentration et l'environnement global des agglomérations peuvent toutefois diverger d'une agglomération à l'autre.

En premier lieu, la métropole Lilloise se caractérise par de fortes concentrations de quartiers en difficulté dans plusieurs espaces de son périmètre. C'est en particulier le cas de la partie nord-est du territoire avec un vaste espace de quartiers aux faibles niveaux de revenu reliant les communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos. Le sud de la ville de Lille est également un territoire de forte concentration de pauvreté. Ces quartiers sont par ailleurs situés dans une agglomération affichant un niveau de revenu supérieur à la

moyenne régionale et proche de la moyenne nationale et où coexiste une population ayant un niveau de revenu important. L'agglomération de Lille affiche ainsi un profil métropolitain avec la coexistence d'une population en grande difficulté économique et sociale et d'une population plus aisée.

A l'opposé de ce fonctionnement métropolitain, les agglomérations de l'ancien bassin minier affichent un profil spécifique voire unique en France. Ce territoire qui forme une bande urbanisée continue reliant six communautés d'agglomération est caractérisé par une présence importante de population à bas revenus. Cette population est cette fois dispersée dans de nombreux ilots souvent situés dans des villes de taille moyenne. Les agglomérations de l'ancien bassin apparaissent ainsi comme des agglomérations avec une pauvreté très présente concernant tout particulièrement les habitants du parc locatif minier. Ces territoires sont parmi ceux ayant les plus faibles niveaux de revenu à l'échelle nationale.

Les autres communautés d'agglomérations du Nord – Pas de Calais affichent pour la plupart un profil classique d'agglomération de taille moyenne avec une concentration de la pauvreté dans quelques quartiers de la ville centre ou de villes limitrophes. Ces communautés d'agglomération ont un niveau global de revenu inférieur à la moyenne régionale alors que leur périphérie abritent le plus souvent des ménages ayant un niveau de revenu plus important.

Enfin, la communauté urbaine d'Arras affiche un profil particulier avec des situations de pauvreté se concentrant dans quelques quartiers de la ville centre. La première couronne nord se trouve dans un environnement plutôt favorisé puisque ce territoire est le seul espace urbain régional ayant un niveau de revenu médian supérieur au revenu médian national.

Les situations de pauvreté sont également présentes en dehors de ces grands ensembles urbains. C'est en particulier, le cas du sud du département du nord caractérisé par un environnement globalement pauvre et une concentration des difficultés autour de pôles intermédiaires comme Fourmies, Avesnes-sur-Helpe ou encore le Cateau-Cambrésis.

Au-delà de l'aspect monétaire, les territoires qui émergent sont concernés par des difficultés dans l'ensemble des dimensions du développement humain avec notamment une surmortalité marquée dans de nombreux territoires régionaux. Ainsi, une cartographie de l'indicateur de développement humain (IDH-4) à l'échelle communale met en évidence à la fois l'importance et la diffusion des difficultés dans une grande partie des agglomérations du bassin minier, les difficultés dans les cœurs d'agglomération et la présence de difficultés dans les territoires ruraux du Nord et du Pas-de-Calais. Elle permet également d'illustrer la concentration des situations difficiles dans les principales communes de la métropole Lilloise tandis que les communes périphériques affichent le niveau de développement humain le plus élevé.

5.2 Strategy to address the specific needs of geographical areas most affected by poverty/target groups at highest risk of discrimination or social exclusion, and where relevant, the contribution to the integrated approach set out in the Partnership Agreement

Les enjeux de lutte contre la pauvreté se concentrant en Nord – Pas de Calais principalement dans les grandes aires urbaines, la stratégie du PO est mise en œuvre en adossant la stratégie de développement urbain durable à la nouvelle politique de la ville telle que définie par la loi de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine ».

Cette politique, redéfinie dans ses contours et modalités d'intervention, sera en effet mise en œuvre sur la période 2014 – 2020 et concernera de manière significative le Nord – Pas de Calais.

Définie comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, elle se donne pour objectifs d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs entités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Déployée de manière partenariale entre l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements (intercommunalités), elle prévoit une mobilisation accrue des politiques publiques de droit commun envers ces quartiers et leurs habitants et un renforcement des actions, lorsque cela s'avère nécessaire, au moyen de crédits spécifiques, mais aussi des fonds européens, FEDER et FSE.

Elle s'appuie, pour sa mise en œuvre, sur la définition de projets de territoire, à l'échelle des intercommunalités concernées (en Nord – Pas de calais, la future métropole européenne, les communautés urbaines ou d'agglomération). Ces projets de territoire ont un caractère intégré, en proposant une réponse à la lutte contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.

Pour les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, elle prévoit la mobilisation d'un nouveau programme national de renouvellement urbain pour la requalification du quartier.

Complètement inscrite dans la stratégie régionale proposée à travers le PO, chaque stratégie de développement urbain durable pourra s'appuyer sur les 6 priorités d'investissement ayant vocation à être mobilisées pour leur pertinence au regard des difficultés rencontrées et leur capacité à faire levier sur les actions prévues, en particulier en matière de développement économique, d'inclusion par le numérique et de requalification urbaine :

- la **priorité 2.c** pour développer l'usage du numérique : toutes les actions proposées dans le cadre de cette priorité sont de nature à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Il s'agit en effet de développer les usages par les collectivités pour leurs habitants, de développer les usages numériques éducatifs et culturels, en santé et pour l'inclusion (améliorer la vie quotidienne et la citoyenneté des publics fragiles ou dépendants, développer des coopérations et synergies entre acteurs intervenant auprès de publics fragiles, permettre un meilleur accès de tous à l'information et aux droits,….) ;

- la **priorité 3.a** pour sensibiliser les habitants à la création – reprise d'activité et à l'économie sociale et solidaire et favoriser la création d'activité économique dans les quartiers défavorisés ;
- la **priorité 4.c** pour améliorer l'efficacité énergétique du logement social et des équipements publics, et ainsi limiter les dépenses des collectivités et habitants ;
- la **priorité 4.e** pour mieux connecter les quartiers aux zones d'activité et de loisirs, en privilégiant les transports en commun, la mobilité douce et l'urbanisme durable;
- la **priorité 6.c** pour requalifier leur patrimoine remarquable,
- la **priorité 6.e** pour contribuer aux programmes de renouvellement urbain, en offrant une mutation urbaine de qualité, susceptible d'en modifier l'image.

Ces actions seront mises en œuvre à travers des ITI urbains (cf section 4.2). Chaque stratégie locale mobilisera de manière différenciée et adaptée ces priorités au regard des enjeux propres à son territoire et du projet de territoire qu'elle aura déterminé.

Table 22: Actions to address specific needs of geographical areas most affected by poverty/target groups at highest risk of discrimination or social exclusion

Target group/geographical area	Main types of planned action as part of integrated approach	Priority axis	Fund	Category of region	Investment priority

6. SPECIFIC NEEDS OF GEOGRAPHICAL AREAS WHICH SUFFER FROM SEVERE AND PERMANENT NATURAL OR DEMOGRAPHIC HANDICAPS (WHERE APPROPRIATE)

7. AUTHORITIES AND BODIES RESPONSIBLE FOR MANAGEMENT, CONTROL AND AUDIT AND THE ROLE OF RELEVANT PARTNERS

7.1 Relevant authorities and bodies

Table 23: Relevant authorities and bodies

Authority/body	Name of authority/body and department or unit	Head of authority/body (position or post)
Managing authority	Conseil régional Nord Pas de Calais	Monsieur le Président
Certifying authority	Direction régionale des finances publiques Nord Pas de Calais	Monsieur le Directeur
Audit authority	Commission interministérielle de coordination des contrôles	Monsieur le Président
Body to which Commission will make payments	Conseil Régional Nord Pas de Calais	Monsieur le Président

7.2 Involvement of relevant partners

7.2.1 Actions taken to involve the relevant partners in the preparation of the operational programme, and the role of those partners in the implementation, monitoring and evaluation of the programme

7.2.2 Global grants (for the ESF, where appropriate)

7.2.3 Allocation of an amount for capacity building (for the ESF, where appropriate)

1.Une implication active des partenaires et des acteurs territoriaux dès la préparation du Programme Opérationnel

L'élaboration du Programme opérationnel (PO) du FEDER-FSE a fait l'objet d'une large concertation avec les différents acteurs et partenaires concernés par les politiques européennes, conformément aux obligations réglementaires.

Le diagnostic territorial : mise en place et enjeux

Le diagnostic territorial stratégique a été élaboré dès juillet 2012 en partenariat avec l'Etat, le Conseil régional Nord – Pas de Calais et les Conseils généraux Nord et Pas-de-Calais. L'ensemble des services opérationnels Etat/ Région a été sollicité afin de participer à ce diagnostic, apportant des éléments d'analyse de la situation régionale et des perspectives.

Dès le 4 octobre 2012, le diagnostic territorial stratégique a été présenté lors d'un séminaire régional auquel a notamment participé l'Insee Nord – Pas de Calais. Si ce diagnostic a été un moyen d'alimenter les réflexions sur l'accord de partenariat, il a

également permis de préparer le Programme opérationnel. En janvier 2013, la version enrichie et consolidée a été adressée à la DATAR et mis à disposition de l'ensemble des partenaires sur un site Internet dédié.

Une concertation élargie et plurielle

La région Nord – Pas de Calais a souhaité mener une large concertation à l'occasion de l'élaboration du PO afin de rallier les acteurs du Nord- Pas de Calais à la définition d'une stratégie régionale. Cette concertation qui a duré près d'un an, d'octobre 2012 à septembre 2013, a été l'occasion d'impliquer en amont les acteurs locaux dans l'élaboration des PO, de solliciter leurs avis pour identifier leurs besoins et de les sensibiliser aux enjeux des fonds européens sur la période de programmation 2014-2020. Plus de 25 contributions écrites ont été reçues. Cette implication en amont devrait permettre une meilleure appropriation des priorités des politiques européennes et une optimisation dans la mobilisation des fonds européens.

Le dispositif a été prévu à plusieurs niveaux :

- un niveau d'information générale (présentation des orientations des politiques européennes, diagnostic régional, synthèse de l'ensemble des travaux) ;
- un niveau d'information plus thématique animé par des groupes de travail.

L'organisation d'un séminaire pour lancer la démarche

La concertation a débuté le 4 Octobre 2012 par le lancement d'un séminaire régional destiné à l'ensemble des acteurs régionaux du développement régional (collectivités locales, chambres consulaires, CESER…) et co-présidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional. Ce séminaire a été marquant puisqu'il a permis de définir dans un premier temps les grands enjeux des politiques européennes et insister sur les opportunités offertes par les fonds européens pour l'avenir du Nord-Pas de Calais. Les grandes lignes du diagnostic territorial ont ensuite été présentées et complétées par des données INSEE et des éléments de prospective régionale. Enfin, le dernier point de ce séminaire a porté sur la démarche de concertation, la méthodologie de travail et le calendrier.

La mise en place de groupes de travail thématiques

A partir du mois de février, et jusqu'au mois de juin 2013, quatre groupes de travail ont été mis en place autour de quatre thématiques correspondant aux priorités européennes. Animés par l'Etat, la Région et les Départements du Nord et du Pas de Calais., le travail de concertation a été mené avec l'ensemble des territoires urbains et ruraux ainsi que les acteurs thématiques.

- **Groupe 1** : Développement économique, Recherche, PME et TIC ;
- **Groupe 2** : Environnement, Adaptation au changement climatique, Transport ;
- **Groupe 3** : Education, Formation et Inclusion Sociale ;
- **Groupe 4** : L'Urbain, le Rural et le Littoral.

Au total, 14 réunions et 4 ateliers thématiques ont eu lieu. Les premières réunions ont permis à chaque groupe de présenter les résultats du diagnostic, la démarche partenariale dans le cadre des PO 2014-2020, ainsi que les bonnes pratiques identifiées.

Lors des réunions suivantes et ateliers, les différents acteurs de la Région ont pu exprimer leurs besoins et attentes, et découvrir le cadrage européen dans le cadre des subventions européennes.

Quant aux dernières réunions, elles ont été un moyen de présenter les analyses des contributions reçues tout au long de ces 5 mois de concertation. Près de 800 contributions pour l'ensemble des groupes ont été comptabilisés et traités par les quatre groupes de travail lors de leurs réunions d'animation. Au total, ce sont plus de 1000 personnes qui ont participé aux échanges lors de l'ensemble des réunions thématiques qui se sont tenues.

La création de cellule d'animation pour un véritable partenariat technique

Le pilotage de ces groupes de travail a été confié à des cellules d'animation ayant pour objectif de créer des outils permettant la concertation, d'analyser les contributions et d'identifier les enjeux en fonction de leur thématique. Ces cellules, composées de représentants de l'Etat, de la Région ainsi que des Conseils généraux, ont également préparé les réunions et en ont dressé le bilan. Un travail de coordination a été mené afin d'apporter des éléments méthodologiques que chaque groupe a utilisé et adapté en fonction de ses propres spécificités et enjeux.

Une démarche coordonnée

Un dernier groupe transversal reposant sur un partenariat renforcé entre l'Etat, la Région et les Départements était en charge de coordonner la démarche, de soutenir la préparation des réunions. Participant à l'élaboration et au suivi du calendrier, ce groupe s'est réuni toutes les deux semaines afin d'élaborer la méthodologie à adopter pour mener à bien la démarche.

Par ailleurs, un secrétariat permanent composé du Directeur Général des Services du Conseil régional et du Secrétaire général aux affaires régionales a permis d'assurer une coordination et un suivi des actions entreprises par les groupes de travail avec les instances décisionnelles supérieures.

La clôture de la concertation avec l'organisation de conférence des Territoires

La concertation s'est clôturée par la tenue de 2 conférences des territoires. La première a eu lieu le 1er juillet 2013 a permis à chaque groupe de travail de présenter les résultats des contributions et de la concertation menée au cours des quatre mois. Présidée par l'Etat et la Région (SGAR et DGS), elle a réuni l'ensemble des représentants des territoires de la Région Nord – Pas de Calais.

La seconde conférence des territoires s'est tenue le 6 septembre afin d'échanger avec les territoires en amont de la transmission de la version 1 du PO FEDER/FSE.

La troisième conférence le 4 avril permet de présenter la version envoyée à la Commission.

Enfin, la version du PO FEDER/FSE 2014-2020 envoyée à la Commission a fait l'objet d'une présentation lors d'une troisième conférence des territoires organisée le 4 Avril 2014.

Une validation politique de la démarche

Enfin un Comité de pilotage réunissant l'ensemble des parties intéressées par la mobilisation des fonds européens (Conseil généraux, agglomérations, chambres consulaires, CESER, un représentant des Groupement d'Action Local) permet d'arbitrer les grandes orientations retenues pour la prochaine période de programmation 2014-2020. Le premier s'est tenu le 11 octobre 2013.

Transparence de l'information : un site internet ouvert à tous et facile d'accès

Afin de garantir un accès à l'information fiable et simple, le choix de concentrer les documents sur un site internet disponible à l'ensemble des acteurs régionaux a été fait. Ce site permet le suivi de chaque groupe de travail ainsi que la consultation de l'ensemble des contributions. Mis à jour régulièrement, il comporte également des documents communs à l'ensemble des thématiques.

2.Modalités de suivi partenarial au du Programme opérationnel au sein de la région Nord-Pas de Calais

L'enjeu pour cette période 2014-2020 sera d'assurer une coordination renforcée dans l'usage des fonds européens FEDER/FSE/FEADER, voire de mobiliser davantage les programmes communautaires complémentaires aux orientations du présent Programme Opérationnel.

Pour la période 2014-2020, fort de l'expérience de partenariat acquise, la Région souhaite continuer de s'appuyer sur le dispositif mis en place pour la période 2006-2013. La gouvernance qui s'est installée pour le suivi des fonds FEDER et FSE a été commune avec celle du Contrat de Projet Etat/Région. Elle rassemble les partenaires Etat/Région/Département au niveau technique et se réunit 4 à 5 fois par an.

Cette organisation permet, au-delà de renforcer le partenariat Etat/Région/Départements d'assurer un suivi des contreparties financières de l'ensemble des partenaires.

Des groupes de travail thématiques appelés GPS (groupes de programmation et de suivi) ont vu le jour. Ces GPS visent à consolider la stratégie et à assurer la présélection des projets par grande Priorité.

Au vu des nouvelles orientations du Programme opérationnel FEDER/FSE et dans l'attente de précisions concernant le prochain Contrat de Projet Etat/Région, le format de nouveaux groupes de travail devra être redéfini.

Cette évolution ne présente pas de réelles difficultés puisque des habitudes de travail ont été créées.

8. COORDINATION BETWEEN THE FUNDS, THE EAFRD, THE EMFF AND OTHER UNION AND NATIONAL FUNDING INSTRUMENTS, AND WITH THE EIB

The mechanisms to ensure coordination between the Funds, the European Agricultural Fund for Rural Development (EAFRD), the European Maritime and Fisheries Fund (EMFF) and other Union and national funding instruments, and with the European Investment Bank (EIB), taking into account the relevant provisions laid down in the Common Strategic Framework.

L'objectif est d'éviter la fragmentation de l'investissement européen dans la région Nord Pas de Calais et d'optimiser l'utilisation des différentes sources de financements par une coordination et l'accompagnement des acteurs. Il s'agit avant tout de créer des réseaux d'acteurs pour un accompagnement efficace afin de les orienter vers les fonds européens les plus adaptés à la typologie de leur projet. Le tableau ci-dessous montre une première approche des synergies existantes entre les FESI, les Programmes d'Actions Communautaires et les instruments financiers nationaux et Régionaux.

Tableau des OP/IT retenus au sein du PO FEDER-FSE de la région Nord – Pas de Calais et des différents programmes INTERREG concernant le territoire régional *En gras les IP des programmes INTERREG non repris dans le PO régional*

PO FEDER/FSE région Nord – Pas de Calais

Et autres FESI

Programme transfrontalier INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen

Programme transfrontalier INTERREG des 2 Mers

Programme transnational Europe du Nord Ouest

Programme INTERREG Europe

Programmes d'action communautaire

Instruments Financiers et BEI

Recherche/Innovation

PME

Axe 1

OT1.a), OT1.b), OT2.c),

OT3.a), OT3.d)

OT1.b), OT 3.a), OT3.d)

OT1.b) OT4.f)

OT1.b) OT4.f)

OT1.a), OT1.b) OT3.d)

Horizon 2020, COSME

PPP, Eurostar, PIA, ANR,FUI

Transport environnement

Axe 2

OT4.a), OT4.b), OT4.c), OT4.e), OT4.f)

OT4.e), , OT7.c)

OT4.e)

RTE-T et LIFE+

BEI - Jessica

Formation tout au long de la vie

Axe 3

FSE OT 10

1/ le développement et la mise en œuvre de programmes conjoints d'éducation, d'enseignement professionnel et de formation,

2/ l'intégration des marchés de l'emploi transfrontaliers, incluant la mobilité transfrontalière, l'information et les services de conseil sur les initiatives locales conjointes liées à l'emploi et les formations conjointes

OT 9

Erasmus Plus

Marie Curie

PO national FSE

iej

Développement territorial

Axe 4: OT5.a), OT6.c), OT6.d), OT6.e)

OT 6.b), OT6.d), OT6.f), OT5.b), OT6.c)

OT5.b), OT6.g)

OT6.f)

OT6.c), OT6.g)

Créative Europe

PPP,

8.1 Coordination entre le PO FEDER/FSE régional et les financements Nationaux et autres FESI

L'appui au développement régional, en complémentarité des fonds européens, se fera au plan national par un cofinancement Etat/Région, apporté notamment dans le cadre d'une contractualisation jusqu'en 2020, qui prendra le relais des actuels Contrats de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013. Ces nouveaux contrats interviendront en synergie avec les programmes 2014-2020 et le programme d'investissements d'avenir, sur des thématiques restreintes proches des objectifs thématiques de la stratégie Europe 2020

La mise en place de comités inter-fonds au niveau régional ainsi qu'un accompagnement des bénéficiaires par les services instructeurs régionaux permettront d'assurer la coordination entre les fonds, FEDER/FSE, FEADER, FEAMP
PO FEDER/FSE région Nord – Pas de Calais Et autres FESI

PO FEDER/FSE

FEADER

FEAMP

Recherche/Innovation/

PME

Axe 1

OT1.a), OT1.b), OT2.c), OT3.a), OT3.d) OT4.f)

Sous mesure 3.2

Mesure 4

Mesure 6 – 6a-6c

Priorité 1 & 2

Transport environnement CO2

Axe 2

OT4.a), OT4.b), OT4.c), OT4.e),

Mesure 8

Formation tout au long de la vie

Axe 3

OT 10ii, OT 10iii

Priorité 4

Développement territorial

Axe 4: OT5.a), OT6.c), OT6.d), OT6.e)

Leader

Priorité 5(Politique Maritime Intégrée)

Une articulation sera recherchée avec le FEADER et le FEAMP pour des opérations de R&D et d'innovation relevant des OT 1,3 et 4, notamment dans un objectif de renforcer la lisibilité de l'offre de recherche en agro-alimentaire et d'accompagner l'innovation dans le secteur des produits aquatiques, des politiques maritimes intégrées et de la transition énergétique.

Les lignes de partages entre les FESI se feront selon :

- la typologie des actions (par exemple pour l'agro-alimentaire le FEADER financera les actions de premières transformations réalisées dans les exploitations agricoles)

- le type de porteur de projet

8.2 Coordination entre le POFEDER/FSE régional et les programmes CTE

La situation stratégique du Nord - Pas de Calais, au cœur du Nord-Ouest européen, lui confère des atouts majeurs en termes de développement européen. Depuis plusieurs années, la Région s'est emparée de cette opportunité via de multiples initiatives à dimension européenne (accords de coopération, participation à des structures ou réseaux de coopération, outils pour encourager le développement de la coopération en région tel le Fonds Régional d'Aide aux Porteurs de Projets Européens, etc.) et via son implication, depuis le début des années 2000, dans la gestion des programmes INTERREG.

Pour 2014-2020, la Région Nord – Pas de Calais est autorité de gestion de trois programmes de coopération, le programme transfrontalier INTERREG VA des 2 Mers, le programme transnational INTERREG VB Europe du Nord Ouest et le programme interrégional VC. Elle participe activement au programme transfrontalier INTERREG

VA France-Wallonie-Vlaanderen et est partie prenante du programme transfrontalier France Manche Angleterre.

Les groupes préparatoires 2014-2020 de ces différents programmes se tiennent depuis quelques mois. La définition des stratégies et l'élaboration des priorités d'intervention sont en cours dans des calendriers propres à chaque programme. Un porté à connaissance des cabinets, en charge de l'appui à l'écriture des PO CTE, des priorités identifiées par les différents PO régionaux des territoires concernés est réalisé pour rechercher une coordination optimale de la programmation des priorités à différentes échelles.

Enfin, au sein des services régionaux, l'ensemble du suivi des programmes européens est assuré dans une même direction ce qui facilite les relations quotidiennes permettant de coordonner au mieux les différentes échelles et étapes de préparation.

8.3 Coordination entre le PO FEDER/FSE régional et les programmes d'Action Communautaire (PAC)

La mobilisation du FESI et des PAC se fait souvent dans une optique différente. Le FEDER est souvent utilisé pour privilégier les effets leviers sur le financement de projets. Faire appel au FEDER constitue bien souvent une première étape avant d'aller sur d'autres opportunités de financement européen telles que les programmes d'Action Communautaire. Les dispositifs des PAC restent avant tout compétitifs. Ils nécessitent de constituer un partenariat à l'échelle de l'Union européenne, d'avoir une bonne connaissance des procédures européennes et d'avoir une vision intégrée des projets. En cela, les PAC sont plus difficilement accessibles et mettent en concurrence les porteurs de projets des 28 Etats membres.

Les différents scenarii de combinaison entre FESI et PAC sont:

- Financements cumulés ou simultanés : financement de certaines dépenses par les FESI et d'autres par les PAC
- Financements séquencés :
    - FESI en amont pour préparer l'accès aux PAC
    - FESI en aval pour mettre en œuvre en région les résultats des PAC
- Financements additionnels/parallèles pour organiser l'aide :
    - d'appel à projet commun entre plusieurs régions européennes partenaires, chaque Région finance les acteurs de son territoire
    - Dans le cadre de projet ERANET du programme H2020, par exemple format de coopération pour la recherche et l'innovation dans lequel la Région a une expérience de coordinateur de projet

Comme le préconise l'accord de partenariat, les modalités d'accompagnement et de coordination des acteurs en Région sont à prévoir :

- Des structures de coordination sont à identifier pour appuyer l'usage complémentaire des FESI et d'éviter les duplications,

- Des comités de suivi inter-fonds régionaux thématisés, des modalités communes de suivi et d'évaluation, etc.
- Un Comité Unique de Programmation inter-fonds au niveau de la gouvernance des PO FEDER/FSE/FEADER/FEAMP.
- L'animation de réseaux d'acteurs professionnels de l'ingénierie européenne ce qui permettrait à la fois d'accompagner les acteurs dans la compréhension de l'utilisation des fonds européens, de créer des échanges de bonnes pratiques, de se partager l'information et les partenariats européens:
    - par thématiques (Recherche/Innovation, Environnement, formation tout au long de la vie…)
    - Création d'une plateforme électronique commune de partage de l'information sur les appels à projets des différents programmes, Recherche de partenaires
    - L'échange de bonnes pratiques, « success stories « – professionnalisation des acteurs du réseau
    - La mise à disposition aux acteurs de la région du Fonds Régional d'Aide aux Porteurs de Projets Européens (FRAPPE) afin de les accompagner dans le dépôt de projets collaboratifs Interreg ou sur les Programmes d'actions Communautaires.

9. EX-ANTE CONDITIONALITIES

9.1 Ex-ante conditionalities

Information on the assessment of the applicability and the fulfilment of ex-ante conditionalities (optional).

Table 24: Applicable ex-ante conditionalities and assessment of their fulfilment

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
G.1 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union anti-discrimination law and policy in the field of ESI Funds.	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si 2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais 6 - Axe 6: Assistance technique FEDER 3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie 4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité. 7 - Axe 7: Assistance technique FSE 5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public	Yes
G.2 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union gender equality law and policy in the field of ESI Funds.	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si 2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais 6 - Axe 6: Assistance technique FEDER	Yes

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
	3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie 4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité. 7 - Axe 7: Assistance technique FSE 5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public	
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si 2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais 6 - Axe 6: Assistance technique FEDER 3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie 4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité. 7 - Axe 7: Assistance technique FSE 5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public	Yes
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si 2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais 6 - Axe 6: Assistance technique FEDER 3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie 4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux	Yes

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
	changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité. 7 - Axe 7: Assistance technique FSE 5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public	
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si 2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais 6 - Axe 6: Assistance technique FEDER 3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie 4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité. 7 - Axe 7: Assistance technique FSE 5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public	Yes
G.6 - The existence of arrangements for the effective application of Union environmental legislation related to EIA and SEA.	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si 2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais 6 - Axe 6: Assistance technique FEDER 3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie 4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.	Yes

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
	7 - Axe 7: Assistance technique FSE 5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public	
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si 2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais 4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.	Partially
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si 2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais	Yes
T.01.2 - Research and Innovation infrastructure. The existence of a multi annual plan for budgeting and prioritisation of investments.	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si	No
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public	Partially
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure	5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public	Yes

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to vulnerable groups.		
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si	Yes
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais	Yes
T.04.3 - Actions have been carried out to promote the production and distribution of renewable energy sources.	2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais	Yes
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.	Yes
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation of the Youth Guarantee.	3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie	Yes
T.09.1 - The existence and the implementation of a national strategic policy framework for poverty reduction aiming at the active inclusion of people excluded from the labour market in the light of the Employment guidelines.	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.	Yes
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.	Yes
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits	3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie	Yes

Ex-ante conditionality	Priority axes to which conditionality applies	Ex-ante conditionality fulfilled (Yes/No/Partially)
of Article 165 TFEU.		

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.1 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union anti-discrimination law and policy in the field of ESI Funds.	1 - Arrangements in accordance with the institutional and legal framework of Member States for the involvement of bodies responsible for the promotion of equal treatment of all persons throughout the preparation and implementation of programmes, including the provision of advice on equality in ESI fund related activities.	Yes	http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/egalite-professionnelle,117/la-protection-contre-les,12789.html	Les organismes chargés de promouvoir l'égalité de traitement de toutes les personnes seront associés aux instances de gouvernance du programme (comité de suivi). L'assistance technique du programme pourra également financer des actions de sensibilisation, d'appui et d'information.
G.1 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union anti-discrimination law and policy in the field of ESI Funds.	2 - Arrangements for training for staff of the authorities involved in the management and control of the ESI Funds in the fields of Union anti discrimination law and policy.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/egalite-professionnelle,117/la-protection-contre-les,12789.html	Les organismes chargés de promouvoir l'égalité de traitement de toutes les personnes seront associés aux instances de gouvernance du programme (comité de suivi). L'assistance technique du programme pourra également financer des actions de sensibilisation, d'appui et d'information.
G.2 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union gender equality law and policy in the field of ESI Funds.	1 - Arrangements in accordance with the institutional and legal framework of Member States for the involvement of bodies responsible for gender equality throughout the preparation and implementation of programmes, including the provision of advice on	Yes	Egalité femmes – hommes La région se mobilise plan d'action http://www.nordpasdecalais.fr/upload/depotWeb/egalite.html	La Région Nord Pas de Calais est signataire depuis mars 2011 de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes et s'est ainsi engagée à mettre en place un plan d'actions en faveur de cette égalité. L'assistance technique du programme

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
	gender equality in ESI Fund-related activities.			pourra également financer des actions de sensibilisation, d'appui et d'information
G.2 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of Union gender equality law and policy in the field of ESI Funds.	2 - Arrangements for training for staff of the authorities involved in the management and control of the ESI Funds in the fields of Union gender equality law and policy as well as on gender mainstreaming.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	1 - Arrangements in accordance with the institutional and legal framework of Member States for the consultation and involvement of bodies in charge of protection of rights of persons with disabilities or representative organisations of persons with disabilities and other relevant stakeholders throughout the preparation and implementation of programmes.	Yes	Les organismes chargés de protéger les droits des personnes handicapés et/ou les organisations représentatives des personnes handicapées seront associés aux instances de gouvernance du programme (comité de suivi).	L'assistance technique du programme pourra également financer des actions desensibilisation, d'appui et d'information
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with	2 - Arrangements for training for staff of the authorities involved in the management and control of the ESI Funds in the fields of applicable Union and national disability law and policy, including accessibility and the practical	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat	le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
Council Decision 2010/48/EC.	application of the UNCRPD as reflected in Union and national legislation, as appropriate.			programme.
G.3 - The existence of administrative capacity for the implementation and application of the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities (UNCRPD) in the field of ESI Funds in accordance with Council Decision 2010/48/EC.	3 - Arrangements to ensure monitoring of the implementation of Article 9 of the UNCRPD in relation to the ESI Funds throughout the preparation and the implementation of the programmes.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=&categorieLien=id	La loi du 11 février 2005 a fait du principe de l'accessibilité au sens le plus large « l'accès à tout, pour tous » un objectif essentiel et ambitieux de la nouvelle politique du handicap. Ainsi est visée l'accessibilité à tous les aspects de la vie quotidienne pour tous les types de handicap. Cela concerne l'accessibilité à la culture, au sport, au tourisme, aux nouvelles technologies, à tous les types de bâtiments (logements, locaux professionnels, établissements recevant du public (ERP)), ainsi qu'à l'ensemble de la chaîne de déplacement (voierie, transports publics, espaces publics).Dans la mesure où la politique du handicap est par nature transversale, les autorités françaises ont désigné comme points de contact non pas une administration unique, mais chacun des services ministériels directement impliqués dans la mise en œuvre de la politique du handicap.Le Comité interministériel du handicap a été mis en place pour coordonner les points de contact.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	1 - Arrangements for the effective application of Union public procurement rules through appropriate mechanisms.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000629820 http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000264576&dateTexte=&categorieLien=id	
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	2 - Arrangements which ensure transparent contract award procedures.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics	
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	3 - Arrangements for training and dissemination of information for staff involved in the implementation of the ESI funds.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025364925 http://www.economie.gouv.fr/da	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques dont les marchés publics. La diffusion d'informations peut également être prise en charge dans le cadre de ce programme.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			j/marches-publics	
G.4 - The existence of arrangements for the effective application of Union public procurement law in the field of the ESI Funds.	4 - Arrangements to ensure administrative capacity for implementation and application of Union public procurement rules.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat (http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics	Le ministère de l'économie assure également une mission de conseil auprès des acheteurs publics. Les acheteurs publics de l'Etat s'adressent au bureau du conseil aux acheteurs de la direction des affaires juridiques. Les acheteurs publics des collectivités locales s'adressent à la cellule juridique d'information de l'achat public (CIJAP).Le ministère de l'économie et des finances a diffusé un guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics (circulaire du 14 février 2012) explicitant les règles applicables et leur interprétation par la jurisprudence. Par ailleurs, le ministère de l'économie diffuse sur son site internet une série de fiches et de guides, mis à jour de façon régulière, destinés à accompagner les acheteurs dans leur démarche d'achat
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	1 - Arrangements for the effective application of Union State aid rules.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat **http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000454790&dateTe**	1/ circulaire du Premier Ministre du 26 janvier 2006 qui rappelle les règles generals applicables en matière d'aides d'Etat 2/ circulaire du Premier Ministre du 5 janvier 2012 sur les dispositifs d'ingénierie financière qui récapitule

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			xte=&categorieLien=id http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir_34455.pdf	les règles relatives aux aides d'Etat et aux fonds structurels. 3/ Les circulaires et décrets permettent aux collectivités et autorités de gestion qui octroient les aides de connaitre l'ensemble des règles nationales et communautaires (régimes d'aides) applicables en matière d'aide d'Etat. Ces textes administratifs s'imposent à l'ensemble des organismes publics qui octroient des aides aux entreprises. 4/4/ S'agissant du règlement de minimis, il n'a pas été mis en place de registre central puisqu'il s'agit simplement d'une option offerte par le règlement n°1998/2008. Il existe environ 37.000 autorités publiques en France pouvant octroyer des aides d'Etat. Il serait donc très difficile de mettre en place un tel registre.
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	2 - Arrangements for training and dissemination of information for staff involved in the implementation of the ESI funds.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat	Le programme national d'assistance technique 2014-2020 prévoit de financer des formations sur différents thématiques dont les aides d'Etat, notamment dès que les règles sur les aides d'Etat auront été modifiées. La plateforme Europe en France diffuse l'ensemble des textes et régimes d'aide. Ce mécanisme sera reconduit pour la période 2014-2020.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
G.5 - The existence of arrangements for the effective application of Union State aid rules in the field of the ESI Funds.	3 - Arrangements to ensure administrative capacity for implementation and application of Union State aid rules.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat	. Le SGAE est l'interface privilégiée entre la Commission et les ministères en matière d'aides d'Etat. A ce titre, il coordonne les différentes positions des ministères sur les régimes d'aides. Le SGAE assure par ailleurs la coordination d'un « groupe à haut niveau », composé des différents référents « aides d'Etat » de chaque ministère, qui a notamment pour responsabilité le pilotage et le suivi des encadrements européens sur les aides d'Etat.2. La DATAR assure la coordination des différentes administrations compétentes, notamment dans les différents secteurs couverts par le champ des FESI. Pour mener à bien cette mission, la DATAR s'appuie sur les travaux du GHN et du SGAE. Cette coordination permet de fournir une expertise sur les aides d'Etat aux autorités de gestion des 4 fonds.La DATAR, avec l'appui du programme national d'assistance technique, assure l'animation et la coordination interfonds du réseau des autorités de gestion des programmes.
G.6 - The existence of arrangements for the effective application of Union environmental legislation related to EIA and SEA.	1 - Arrangements for the effective application of Directive 2011/92/EU of the European Parliament and of the Council (EIA) and of Directive 2001/42/EC of the European Parliament	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat http://www.legifrance.gouv.fr/af	1/La directive 2011/92/UE (étude d'impact des projets) est transposée dans le code de l'environnement aux articles L. 122-1 à L. 122-3-5 pour la partie législative et aux articles R. 122-

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
	and of the Council (SEA).		fichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022496602&cidTexte=LEGITEXT000006074220 (voir aussi autres références dans l'accord de partenariat)	1 à R. 122-15 pour la partie réglementaire.2/La directive 2001/42/CE (évaluation environnementale stratégique des plans) est transposée dans le code de l'environnement aux articles L. 122-4 à L. 122-12 pour la partie législative et aux articles R. 122-17 à R. 122-24 pour la partie réglementaire.3/Des dispositions particulières de transposition de cette directive sont prévues dans le code de l'urbanisme (pour les seuls documents mentionnés à l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme et aux articles L. 4424-9 et L. 4433-7 du CGCT) aux articles L. 121-10 à L. 121-15 pour la partie législative et aux articles R. 121-14 à R. 121-18 pour la partie réglementaire.
G.6 - The existence of arrangements for the effective application of Union environmental legislation related to EIA and SEA.	2 - Arrangements for training and dissemination of information for staff involved in the implementation of the EIA and SEA Directives.	Yes	Sur l'accès aux informations environnementales : Articles L124-1 à L124-8 du code de l'environnement	
G.6 - The existence of arrangements for the effective application of Union environmental legislation related to EIA and SEA.	3 - Arrangements to ensure sufficient administrative capacity.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat	Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est l'autorité compétente pour donner des conseils en matière d'application des directives EIA/SEA. Il fournit notamment des éléments de guidances

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				et d'appui à cet effet.
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	1 - Arrangements for timely collection and aggregation of statistical data with the following elements are in place: the identification of sources and mechanisms to ensure statistical validation.	Yes	Ces modalités sont décrites dans le programme opérationnel.	Ces modalités sont décrites dans le programme opérationnel.
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	2 - Arrangements for timely collection and aggregation of statistical data with the following elements are in place: arrangements for publication and public availability of aggregated data.	Yes	Les données seront recueillies et agrégées par l'outil Synergie, en cours d'élaboration au niveau national. Elles seront disponibles, notamment par le biais des comités de suivi et des rapports annuels d'exécution.	Les données seront recueillies et agrégées par l'outil Synergie, en cours d'élaboration au niveau national. Elles seront disponibles, notamment par le biais des comités de suivi et des rapports annuels d'exécution
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to	3 - An effective system of result indicators including: the selection of result indicators for each programme providing information on what motivates the selection of policy actions financed by the programme.	Yes	Ces indicateurs de résultat figurent dans le programme opérationnel	Ces indicateurs de résultat figurent dans le programme opérationnel

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.				
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	4 - An effective system of result indicators including: the establishment of targets for these indicators.	No	Deux indicateurs de résultat manquants qui devront faire l objet d'un plan d'action	Les indicateurs disposent de valeur cibles définies suite à un travail associant les services concernés et avec l'appui d'un prestataire extérieur sauf pour deux indicateurs de résultat manquant qui devront faire l objet d'un plan d'action
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	5 - An effective system of result indicators including: the consistency of each indicator with the following requisites: robustness and statistical validation, clarity of normative interpretation, responsiveness to policy, timely collection of data.	Yes	L'évaluation ex-ante a permis de s'assurer des qualités requises des indicateurs, au besoin en les modifiant et en les adaptant aux objectifs	L'évaluation ex-ante a permis de s'assurer des qualités requises des indicateurs, au besoin en les modifiant et en les adaptant aux objectifs
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to	6 - Procedures in place to ensure that all operations financed by the programme adopt an effective system of indicators.	Yes	Le suivi et le renseignement des indicateurs fera partie des obligations fixées contractuellement des bénéficiaires. Pour les y aider, un guide des indicateurs sera	Le suivi et le renseignement des indicateurs fera partie des obligations fixées contractuellement des bénéficiaires. Pour les y aider, un guide des indicateurs sera réalisé et diffusé.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.			réalisé et diffusé.	
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	1 - A national or regional smart specialisation strategy is in place that:	Yes	SRI-SI votée en commission permanente du Conseil Régional le 7 octobre 2013 http://www.nordpasdecalais.fr/upload/docs/application/pdf/2014-01/sri-si cmv1.pdf	
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	2 - is based on a SWOT or similar analysis to concentrate resources on a limited set of research and innovation priorities;	Yes	SRI-SI votée en commission permanente du Conseil Régional le 7 octobre 2013 http://www.nordpasdecalais.fr/upload/docs/application/pdf/2014-01/sri-si cmv1.pdf	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	3 - outlines measures to stimulate private RTD investment;	Yes	SRI-SI votée en commission permanente du Conseil Régional le 7 octobre 2013 http://www.nordpasdecalais.fr/upload/docs/application/pdf/2014-01/sri-si cmv1.pdf	
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which complies with the features of well performing national or regional R&I systems.	4 - contains a monitoring mechanism.	Yes	SRI-SI votée en commission permanente du Conseil Régional le 7 octobre 2013 http://www.nordpasdecalais.fr/upload/docs/application/pdf/2014-01/sri-si cmv1.pdf	
T.01.1 - Research and innovation: The existence of a national or regional smart specialisation strategy in line with the National Reform Program, to leverage private research and innovation expenditure, which	5 - A framework outlining available budgetary resources for research and innovation has been adopted.	Yes	SRI-SI votée en commission permanente du Conseil Régional le 7 octobre 2013	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
complies with the features of well performing national or regional R&I systems.			http://www.nordpasdecalais.fr/upload/docs/application/pdf/2014-01/sri-si cmv1.pdf	
T.01.2 - Research and Innovation infrastructure. The existence of a multi annual plan for budgeting and prioritisation of investments.	1 - An indicative multi-annual plan for budgeting and prioritisation of investments linked to Union priorities, and, where appropriate, the European Strategy Forum on Research Infrastructures (ESFRI) has been adopted.	No	Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche http://www.nordpasdecalais.fr/upload/docs/application/pdf/2013-02/sres_pleniere_octobre.pdf CPER 2014/2020 en cours de préparation	Le Contrat de projet Etat Région pour la période 2014/2020 est en cours de discussion. C'est dans ce cadre que seront fixées les priorités d'investissements des 2 partenaires en matière d'investissement dans les infrastructures de recherche et d'innovation. Ce document devrait être validé dans le courant de l'année 2014
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations	1 - A strategic policy framework for digital growth, for instance, within the national or regional smart specialisation strategy is in place that contains:	Yes	Feuille de route gouvernementale sur le numérique (28 février 2013) http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/feui	Les usages et les services numériques s'inscrivent dans un cadre cohérent : l'agenda européen 2020, la feuille de route gouvernementale sur le numérique et d'un schéma directeur de l'aménagement numérique territorial en Nord – Pas de Calais, la stratégie

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
including cross border initiatives.			lle_de_route_du_gouvernement_sur_le_numerique.pdf SDTAN voté le 15 février 2013 http://www.avicca.org/IMG/pdf/130315_NPDC_SDTAN.pdf SRI-SI votée le 7 octobre 2013 (cf condition 1) MasterPlan IIIème révolution industrielle (octobre 2013) http://www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais.fr/consulter-le-master-plan/	nationale ou régionale en matière de recherche et d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente et la III révolution industrielle.
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	2 - budgeting and prioritisation of actions through a SWOT or similar analysis consistent with the Scoreboard of the Digital Agenda for Europe;	Yes	Feuille de route gouvernementale sur le numérique (28 février 2013) cf critère T02.1.1 SDTAN voté le 15 février 2013	Les usages et les services numériques s'inscrivent dans un cadre cohérent : l'agenda européen 2020, la feuille de route gouvernementale sur le numérique et d'un schéma directeur de l'aménagement numérique territorial en Nord – Pas de Calais, la stratégie nationale ou régionale en matière de recherche et d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente et la

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			(NB : le PO ne prévoit pas le financement d'infrastructures numériques) http://www.avicca.org/IMG/pdf/130315_NPDC_SDTAN.pdf SRI-SI votée le 7 octobre 2013 (cf condition 1) MasterPlan IIIème révolution industrielle (octobre 2013) http://www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais/consulter-le-master-plan/	III révolution industrielle.
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	3 - an analysis of balancing support for demand and supply of ICT should have been conducted;	Yes	Feuille de route gouvernementale sur le numérique (28 février 2013) cf condition T02.1.1 SDTAN voté le 15 février 2013 (NB : le PO ne prévoit pas le	Les usages et les services numériques s'inscrivent dans un cadre cohérent : l'agenda européen 2020, la feuille de route gouvernementale sur le numérique et d'un schéma directeur de l'aménagement numérique territorial en Nord – Pas de Calais, la stratégie nationale ou régionale en matière de recherche et d'innovation en faveur

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			financement d'infrastructures numériques) http://www.avicca.org/IMG/pdf/130315_NPDC_SDTAN.pdf SRI-SI votée le 7 octobre 2013 (cf condition 1) MasterPlan IIIème révolution industrielle (octobre 2013) http://www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais/consulter-le-master-plan/	d'une spécialisation intelligente et la III révolution industrielle.
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	4 - indicators to measure progress of interventions in areas such as digital literacy, e-inclusion, e-accessibility, and progress of e-health within the limits of Article 168 TFEU which are aligned, where appropriate, with existing relevant sectoral Union, national or regional strategies;	No	partiellement : Feuille de route gouvernementale sur le numérique (28 février 2013) SDTAN voté le 15 février 2013 (NB : le PO ne prévoit pas le financement d'infrastructures	Le schéma des usages et services et en cours de finalisation et devrait être adopté mi 2014

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			numériques http://www.avicca.org/IMG/pdf/130315_NPDC_SDTAN.pdf SRI-SI votée le 7 octobre 2013 (cf condition 1) MasterPlan IIIème révolution industrielle (octobre 2013) http://www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais/consulter-le-master-plan/	
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	5 - assessment of needs to reinforce ICT capacity-building.	Yes	Feuille de route gouvernementale sur le numérique (28 février 2013) SDTAN voté le 15 février 2013 (NB : le PO ne prévoit pas le financement d'infrastructures numériques http://www.avicca.org/IMG/pdf/	Les usages et les services numériques s'inscrivent dans un cadre cohérent : l'agenda européen 2020, la feuille de route gouvernementale sur le numérique et d'un schéma directeur de l'aménagement numérique territorial en Nord – Pas de Calais, la stratégie nationale ou régionale en matière de recherche et d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente et la III révolution industrielle.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			130315_NPDC_SDTAN.pdf SRI-SI votée le 7 octobre 2013 (cf condition 1) MasterPlan IIIème révolution industrielle (octobre 2013) http://www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecalais/consulter-le-master-plan/	
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to vulnerable groups.	1 - A national or regional NGN Plan is in place that contains:	Yes	SDTAN voté le 15 février 2013 (NB : le PO ne prévoit pas le financement d'infrastructures numériques http://www.avicca.org/IMG/pdf/130315_NPDC_SDTAN.pdf	Cette conditionnalité est vérifiée quoique le PO ne prévoit pas le financement d'infrastructures numériques
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in	2 - a plan of infrastructure investments based on an economic analysis taking account of existing private and public infrastructures and planned investments;	Yes	SDTAN voté le 15 février 2013 (NB : le PO ne prévoit pas le financement d'infrastructures	Cette conditionnalité est vérifiée quoique le PO ne prévoit pas le financement d'infrastructures numériques

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to vulnerable groups.			numériques) http://www.avicca.org/IMG/pdf/130315_NPDC_SDTAN.pdf	
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules, and to provide accessible services to vulnerable groups.	3 - sustainable investment models that enhance competition and provide access to open, affordable, quality and future-proof infrastructure and services;	Yes	SDTAN voté le 15 février 2013 (NB : le PO ne prévoit pas le financement d'infrastructures numériques) http://www.avicca.org/IMG/pdf/130315_NPDC_SDTAN.pdf	Cette conditionnalité est vérifiée quoique le PO ne prévoit pas le financement d'infrastructures numériques
T.02.2 - Next Generation Network (NGN) Infrastructure: The existence of national or regional NGN Plans which take account of regional actions in order to reach the Union high speed Internet access targets, focusing on areas where the market fails to provide an open infrastructure at an affordable cost and of a quality in line with the Union competition and State aid rules,	4 - measures to stimulate private investment.	Yes	SDTAN voté le 15 février 2013 (NB : le PO ne prévoit pas le financement d'infrastructures numériques) http://www.avicca.org/IMG/pdf/130315_NPDC_SDTAN.pdf	Cette conditionnalité est vérifiée quoique le PO ne prévoit pas le financement d'infrastructures numériques

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
and to provide accessible services to vulnerable groups.				
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	1 - The specific actions are: measures have been put in place with the objective of reducing the time and cost involved in setting-up a business taking account of the targets of the SBA;	Yes	Condition vérifiée dans l'accord de partenariat	
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	2 - The specific actions are: measures have been put in place with the objective of reducing the time needed to get licenses and permits to take up and perform the specific activity of an enterprise taking account of the targets of the SBA;	Yes	Condition vérifiée dans l'accord de partenariat	
T.03.1 - Specific actions have been carried out to underpin the promotion of entrepreneurship taking into account the Small Business Act (SBA).	3 - The specific actions are: mechanism is in place to monitor the implementation of the measures of the SBA which have been put in place and assess the impact on SMEs.	Yes	Condition vérifiée dans l'accord de partenariat	
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	4 - The actions are: measures consistent with Article 13 of Directive 2006/32/EC of the European Parliament and of the Council on energy end-use efficiency and energy services to ensure the provision to final customers of individual meters in so far as it is technically possible, financially reasonable and proportionate in relation	Yes	Condition vérifiée dans l'accord de partenariat	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
	to the potential energy savings.			
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	1 - The actions are: measures to ensure minimum requirements are in place related to the energy performance of buildings consistent with Article 3, Article 4 and Article 5 of Directive 2010/31/EU of the European Parliament and of the Council;	Yes	Condition vérifiée dans l'accord de partenariat	
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	2 - The actions are: measures necessary to establish a system of certification of the energy performance of buildings consistent with Article 11 of Directive 2010/31/EU;	Yes	Condition vérifiée dans l'accord de partenariat	
T.04.1 - Actions have been carried out to promote cost effective improvements of energy end use efficiency and cost effective investment in energy efficiency when constructing or renovating buildings.	3 - The actions are: measures to ensure strategic planning on energy efficiency, consistent with Article 3 of Directive 2012/27/EU of the European Parliament and of the Council;	Yes	Condition vérifiée dans l'accord de partenariat	
T.04.3 - Actions have been carried out to promote the production and distribution of renewable energy sources.	1 - Transparent support schemes, priority in grid access or guaranteed access and priority in dispatching, as well as standard rules relating to the bearing and sharing of costs of technical adaptations which have been made public are in place consistent with	Yes	Condition vérifiée dans l'accord de partenariat	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
	Article 14(1), Article 16(2) and 16(3) of Directive 2009/28/EC of the European Parliament and of the Council.			
T.04.3 - Actions have been carried out to promote the production and distribution of renewable energy sources.	2 - A Member State has adopted a national renewable energy action plan consistent with Article 4 of Directive 2009/28/EC.	Yes	Condition vérifiée dans l'accord de partenariat	
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	1 - A national or regional risk assessment with the following elements shall be in place:	Yes	Volet Climat du SRADDT http://www.nordpasdecalais.fr/upload/docs/application/pdf/2013-12/strategie_climat_sraddt_26_septembre_2013.pdf **schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE), arrêté fin 2012** http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Telecharger-le-SRCAE Pour le risque inondation http://www.nord-pas-de-calais.developpement-	La stratégie régionale CLIMAT, volet CLIMAT du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire a été adoptée en séance plénière du Conseil régional en septembre 2013. Le schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) a été arrêté fin 2012 par l'Etat et la Région. Enfin, concernant le risque inondation, la démarche régionale s'inscrit dans le cadre de la directive inondation du bassin Artois Picardie et de la mise en place des plans de gestion des risques d'inondation

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			durable.gouv.fr/IMG/pdf/16_oct_2012_-_troisvolets_les_inondations_2011_2012_a4_.pdf	
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	2 - a description of the process, methodology, methods, and non-sensitive data used for risk assessment as well as of the risk-based criteria for the prioritisation of investment;	Yes	Volet Climat du SRADDT http://www.nordpasdecalais.fr/upload/docs/application/pdf/2013-12/strategie_climat_sraddt_26_septembre_2013.pdf **schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE), arrêté fin 2012** http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Telecharger-le-SRCAE pour le volet inondation : http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/16_oct	La stratégie régionale CLIMAT, volet CLIMAT du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire a été adoptée en séance plénière du Conseil régional en septembre 2013. Le schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) a été arrêté fin 2012 par l'Etat et la Région. Enfin, concernant le risque inondation, la démarche régionale s'inscrit dans le cadre de la directive inondation du bassin Artois Picardie et de la mise en place des plans de gestion des risques d'inondation

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			_2012_-_troisvolets_les_inondations_2011_2012_a4_.pdf	
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	3 - a description of single-risk and multi-risk scenarios;	Yes	Volet Climat du SRADDT http://www.nordpasdecalais.fr/upload/docs/application/pdf/2013-12/strategie_climat_sraddt_26_septembre_2013.pdf **schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE), arrêté fin 2012** http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Telecharger-le-SRCAE	La stratégie régionale CLIMAT, volet CLIMAT du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire adoptée en séance plénière du Conseil régional en septembre 2013. Le schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE), arrêté fin 2012 par l'Etat et la Région.
T.05.1 - Risk prevention and risk management: the existence of national or regional risk assessments for disaster management taking into account climate change adaptation	4 - taking into account, where appropriate, national climate change adaptation strategies.	Yes	Volet Climat du SRADDT http://www.nordpasdecalais.fr/upload/docs/application/pdf/2013-12/strategie_climat_sraddt_26_s	La stratégie régionale CLIMAT, volet CLIMAT du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire a été adoptée en séance plénière du Conseil régional en septembre 2013.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			eptembre_2013.pdf **schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE), arrêté fin 2012** http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Telecharger-le-SRCAE Pour le volet inondation http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/16_oct_2012_-_troisvolets_les_inondations_2011_2012_a4_.pdf	Le schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) a été arrêté fin 2012 par l'Etat et la Région. Enfin, concernant le risque inondation, la démarche régionale s'inscrit dans le cadre de la directive inondation du bassin Artois Picardie et de la mise en place des plans de gestion des risques d'inondation
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation of the Youth Guarantee.	1 - A strategic policy framework for promoting youth employment is in place that:	Yes	Le Plan français de mise en oeuvre de la Garantie pour la Jeunesse a été transmis à la Commission européenne le 20 décembre 2013.	- Services statistiques ministériels (INSEE,DARES, DRESS….) conduisent desrecensements et enquêtes ;- Système d'information de l'EducationNationale ;- Systèmes d'information spécifiques au suivides jeunes du Service Public de

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				l'Emploi(Parcours 3, ICARE).
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation of the Youth Guarantee.	2 - is based on evidence that measures the results for young people not in employment, education or training and that represents a base to develop targeted policies and monitor developments;	Yes	Le Plan français de mise en oeuvre de la Garantie pour la Jeunesse a été transmis à la Commission européenne le 20 décembre 2013.	- Services statistiques ministériels (INSEE,DARES, DRESS….) conduisent desrecensements et enquêtes ;- Système d'information de l'EducationNationale ;- Systèmes d'information spécifiques au suivides jeunes du Service Public de l'Emploi(Parcours 3, ICARE).
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation of the Youth Guarantee.	3 - identifies the relevant public authority in charge of managing youth employment measures and coordinating partnerships across all levels and sectors;	Yes	Courrier en date du 08/07/2013 de la RPUE à la DG EPSCO.	La DGEFP est autorité publique en charge de l'établissement et de la gestion de la Garantie pour la Jeunesse
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation of the Youth Guarantee.	4 - involves stakeholders that are relevant for addressing youth unemployment;	Yes	Le dispositif d'aides spécifiques en faveur des jeunes de moins de 26 ans/ANI « jeunes » du 13 décembre 2013	- Les acteurs du service public de l'Emploi au sens large (services de l'Etat, Pôle Emploi, missions locales…) ;- Le monde associatif- Les partenaires sociaux.
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation	5 - allows early intervention and activation;	Yes	ANI 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur	- Des actions spécifiques à destination des « jeunes décrocheurs » ont été mise en place ;- Une expérimentation de la Garantie Jeunes est conduite dans 10 territoires pilotes, pour les jeunes en

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
of the Youth Guarantee.			accès à l'emploi	grande précarité : objectif de remobilisation immédiate des jeunes ;- Le réseau FOQUALE et les plates-formes d'appui aux jeunes décrocheurs contribuent au repérage des jeunes décrocheurs.
T.08.6 - YEI: The existence of a strategic policy framework for promoting youth employment including through the implementation of the Youth Guarantee.	6 - comprises supportive measures for access to employment, enhancing skills, labour mobility and sustainable integration of young people not in employment, education or training into the labour market.	Yes	Loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012portant création des emplois d'avenir Articles L6222 à L6225 du code du travail relatifs à l'apprentissage *Décret* n° 2013-880 du 1er octobre 2013 relatif à l'expérimentation de la «*garantie jeunes* »	- Accompagnement des jeunes NEET dans le cadre de la Garantie Jeunes ;- Emplois d'avenir ;- Apprentissage, outil privilégié dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ;- Aide à la création d'entreprises par des jeunes.
T.09.1 - The existence and the implementation of a national strategic policy framework for poverty reduction aiming at the active inclusion of people excluded from the labour market in the light of the Employment guidelines.	1 - A national strategic policy framework for poverty reduction, aiming at active inclusion, is in place that:	Yes	Critère validé dans l'accord de partenariat Pour une présentation du plan pluriannuel lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			sociale et de la méthode de travail adoptée, consulter le site du ministère des affaires sociales et de la santé : http://www.social-sante.gouv.fr/espaces,770/handicap-exclusion,775/dossiers,806/lutte-contre-la-pauvrete-et-pour-l,2380/	
T.09.1 - The existence and the implementation of a national strategic policy framework for poverty reduction aiming at the active inclusion of people excluded from the labour market in the light of the Employment guidelines.	2 - provides a sufficient evidence base to develop policies for poverty reduction and monitor developments;	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/DP-PAUVRETE.pdf	Les travaux de définition des outils de suivi du plan pluriannuel et d'élaboration de la méthode de déploiement opérationnel dans les territoires ont été engagés début février 2013 (mission confiée à M. Chérèque). Un premier point d'étape de cette mission a été présenté au Premier ministre le 19 avril. Un premier rapport annuel d'évaluation sera remis à la fin de l'année, en vue du Comité interministériel de lutte contre les exclusions
T.09.1 - The existence and the implementation of a national strategic policy framework for poverty	3 - contains measures supporting the achievement of the national poverty and social exclusion target (as defined in the	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
reduction aiming at the active inclusion of people excluded from the labour market in the light of the Employment guidelines.	National Reform Programme), which includes the promotion of sustainable and quality employment opportunities for people at the highest risk of social exclusion, including people from marginalised communities;			
T.09.1 - The existence and the implementation of a national strategic policy framework for poverty reduction aiming at the active inclusion of people excluded from the labour market in the light of the Employment guidelines.	4 - involves relevant stakeholders in combating poverty;	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat http://www.social-sante.gouv.fr/espaces,770/handicap-exclusion,775/dossiers,806/lutte-contre-la-pauvrete-et-pour-l,2380/la-conference-des-10-et-11,2389/	La conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des 10 et 11 décembre derniers a permis d'associer toutes les parties prenantes à l'élaboration de ce plan (personnes en situation de pauvreté, associations, collectivités territoriales, partenaires sociaux.) Le CNLE et le CNIAE permettent également une concertation régulière des acteurs de la lutte contre la pauvreté et de ceux du secteur de l'IAE.
T.09.1 - The existence and the implementation of a national strategic policy framework for poverty reduction aiming at the active inclusion of people excluded from the labour market in the light of the Employment guidelines.	5 - depending on the identified needs, includes measures for the shift from institutional to community based care;	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/DP-PAUVRETE.pdf page 39 du plan.	Un pan entier du plan pluriannuel est consacré à la coordination de l'action sociale et à la valorisation de ses acteurs. Il s'agit par exemple de mieux articuler les différents niveaux de compétence et de construire de nouvelles approches partenariales de proximité, notamment dans le domaine des soins de santé.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.09.1 - The existence and the implementation of a national strategic policy framework for poverty reduction aiming at the active inclusion of people excluded from the labour market in the light of the Employment guidelines.	6 - Upon request and where justified, relevant stakeholders will be provided with support for submitting project applications and for implementing and managing the selected projects.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat	La stratégie nationale d'assistance technique prévoit la coordination des différentes actions menées dans les programmes/axes d'assistance technique et le programme national d'assistance technique interfonds (Europ'Act 2014-2020) porte les actions interfonds.Dans ce cadre des actions sont prévues pour aider les candidats et les bénéficiaires à utiliser les fonds :- Les sites d'information Europe en France et par fonds seront maintenus et rénovés ;- Le système d'information 2014-2020 SYNERGIE permettra de remplir les obligations réglementaires nouvelles notamment en matière de dématérialisation.- Des travaux sont d'ores et déjà engagés dans le cadre du groupe interfonds « réglementation, gestion contrôle » pour élaborer les textes d'application nationaux dans une perspective interfonds, pour élaborer des trames communes de documents (dossiers type, etc...)
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	1 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place that:	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/roma_france_strat	

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
			egy_fr.pdf	
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	2 - sets achievable national goals for Roma integration to bridge the gap with the general population. These targets should address the four EU Roma integration goals relating to access to education, employment, healthcare and housing;	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat	
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	3 - identifies where relevant those disadvantaged micro-regions or segregated neighbourhoods, where communities are most deprived, using already available socio-economic and territorial indicators (i.e. very low educational level, long-term unemployment, etc);	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat	La stratégie française d'inclusion des Roms reposant sur une approche territoriale, les situations locales les plus difficiles sont par nature identifiées et traitées en conséquence.
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	4 - includes strong monitoring methods to evaluate the impact of Roma integration actions and a review mechanism for the adaptation of the strategy;	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat	Un tableau de bord national couvrant l'ensemble du territoire est renseigné trimestriellement.
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	5 - is designed, implemented and monitored in close cooperation and continuous dialogue with Roma civil society, regional and local authorities.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat	Une instance de dialogue continu a été mise en place avec les associations de défense des populations concernées ou intervenant auprès d'elles..

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.09.2 - A national Roma inclusion strategic policy framework is in place.	6 - Upon request and where justified, relevant stakeholders will be provided with support for submitting project applications and for implementing and managing the selected projects.	Yes	Critère vérifié dans l'accord de partenariat	La DIHAL a dans ses missions la mise en place d'un appui méthodologique aux acteurs des territoires.
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	1 - A national or regional strategic policy framework for lifelong learning is in place that contains measures:	Yes	- CPRDFP Nord – Pas de Calais (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle) http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_85535/le-contrat-de-plan-regional-de-developpement-des-formations-professionnelles - Contrat d'Objectifs et de Moyens apprentissage http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_116094/contrat-d-ojectifs-et-de-moyens	Un cadre stratégique régional en matière d'Education et de Formation Tout au Long de la Vie a été adopté. en mai 2011. :Le CPRDFP, signé par l'Etat et la Région, le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles constitue un outil de pilotage de la stratégie à moyen terme de la formation professionnelle en région. Il comporte six leviers d'action :- L'attractivité des métiers, l'information et l'orientation- La formation et la qualification tout au long de la vie- La dynamique de l'alternance et de la professionnalisation- L'anticipation des évolutions et l'accompagnement des mutations- L'émergence des activités et des métiers de demain- La transformation écologique et social et et le développement. Le COM est un levier du CPRDFP qui vise notamment à fixer des objectifs quantitatifs du hausse du nombre d'apprentis par branche professionnelle en définissant avec elle les conditions

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
				de la réussite
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	2 - to support the developing and linking services for LL, including their implementation and skills upgrading (i.e. validation, guidance, education and training) and providing for the involvement of, and partnership with relevant stakeholders ;	Yes	- CPRDFP Nord – Pas de Calais (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle) http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_85535/le-contrat-de-plan-regional-de-developpement-des-formations-professionnelles - Contrat d'Objectifs et de Moyens apprentissage http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_116094/contrat-d-ojectifs-et-de-moyens	Un cadre stratégique régional en matière d'Education et de Formation Tout au Long de la Vie a été adopté. en mai 2011. :Le CPRDFP, signé par l'Etat et la Région, le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles constitue un outil de pilotage de la stratégie à moyen terme de la formation professionnelle en région. Il comporte six leviers d'action :- L'attractivité des métiers, l'information et l'orientation- La formation et la qualification tout au long de la vie- La dynamique de l'alternance et de la professionnalisation- L'anticipation des évolutions et l'accompagnement des mutations- L'émergence des activités et des métiers de demain- La transformation écologique et social et et le développement. Le COM est un levier du CPRDFP qui vise notamment à fixer des objectifs quantitatifs du hausse du nombre d'apprentis par branche professionnelle en définissant avec elle les conditions de la réussite.

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	3 - for the provision of skills development for various target groups where these are identified as priorities in national or regional strategic policy frameworks (for example young people in vocational training, adults, parents returning to the labour market, low skilled and older workers, migrants and other disadvantaged groups, in particular people with disabilities);	Yes	- CPRDFP Nord – Pas de Calais (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle) http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_85535/le-contrat-de-plan-regional-de-developpement-des-formations-professionnelles - Contrat d'Objectifs et de Moyens apprentissage http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_116094/contrat-d-ojectifs-et-de-moyens	Un cadre stratégique régional en matière d'Education et de Formation Tout au Long de la Vie a été adopté. en mai 2011. :Le CPRDFP, signé par l'Etat et la Région, le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles constitue un outil de pilotage de la stratégie à moyen terme de la formation professionnelle en région. Il comporte six leviers d'action :- L'attractivité des métiers, l'information et l'orientation- La formation et la qualification tout au long de la vie- La dynamique de l'alternance et de la professionnalisation- L'anticipation des évolutions et l'accompagnement des mutations- L'émergence des activités et des métiers de demain- La transformation écologique et social et et le développement. Le COM est un levier du CPRDFP qui vise notamment à fixer des objectifs quantitatifs du hausse du nombre d'apprentis par branche professionnelle en définissant avec elle les conditions de la réussite.
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article	4 - to widen access to LL including through efforts to effectively implement transparency tools (for example the European Qualifications Framework,	Yes	- CPRDFP Nord – Pas de Calais (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation	Un cadre stratégique régional en matière d'Education et de Formation Tout au Long de la Vie a été adopté. en mai 2011. :Le CPRDFP, signé par

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
165 TFEU.	National Qualifications Framework, European Credit system for Vocational Education and Training, European Quality Assurance in Vocational Education and Training);		Professionnelle) http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_85535/le-contrat-de-plan-regional-de-developpement-des-formations-professionnelles - Contrat d'Objectifs et de Moyens apprentissage http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_116094/contrat-d-ojectifs-et-de-moyens	l'Etat et la Région, le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles constitue un outil de pilotage de la stratégie à moyen terme de la formation professionnelle en région. Il comporte six leviers d'action :- L'attractivité des métiers, l'information et l'orientation- La formation et la qualification tout au long de la vie- La dynamique de l'alternance et de la professionnalisation- L'anticipation des évolutions et l'accompagnement des mutations- L'émergence des activités et des métiers de demain- La transformation écologique et social et et le développement. Le COM est un levier du CPRDFP qui vise notamment à fixer des objectifs quantitatifs du hausse du nombre d'apprentis par branche professionnelle en définissant avec elle les conditions de la réussite.
T.10.3 - Lifelong learning (LL): The existence of a national and/or regional strategic policy framework for lifelong learning within the limits of Article 165 TFEU.	5 - to improve the labour market relevance of education and training and to adapt it to the needs of identified target groups (for example young people in vocational training, adults, parents returning to the labour market, low-skilled and older workers, migrants and other disadvantaged groups, in	Yes	- CPRDFP Nord – Pas de Calais (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle) http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_85535/le-contrat-de-plan-	Un cadre stratégique régional en matière d'Education et de Formation Tout au Long de la Vie a été adopté. en mai 2011. :Le CPRDFP, signé par l'Etat et la Région, le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles constitue un outil de pilotage de la stratégie à moyen terme de la formation

Ex-ante conditionality	Criteria	Criteria fulfilled (Yes/No)	Reference	Explanations
	particular people with disabilities).		regional-de-developpement-des-formations-professionnelles - Contrat d'Objectifs et de Moyens apprentissage http://www.nordpasdecalais.fr/jcms/c_116094/contrat-d-ojectifs-et-de-moyens	professionnelle en région. Il comporte six leviers d'action :- L'attractivité des métiers, l'information et l'orientation- La formation et la qualification tout au long de la vie- La dynamique de l'alternance et de la professionnalisation- L'anticipation des évolutions et l'accompagnement des mutations- L'émergence des activités et des métiers de demain- La transformation écologique et social et et le développement. Le COM est un levier du CPRDFP qui vise notamment à fixer des objectifs quantitatifs du hausse du nombre d'apprentis par branche professionnelle en définissant avec elle les conditions de la réussite.

9.2 Description of actions to fulfil ex-ante conditionalities, responsible bodies and timetable

Table 25: Actions to fulfil applicable general ex-ante conditionalities

General ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
G.7 - The existence of a statistical basis necessary to undertake evaluations to assess the	4 - An effective system of result indicators including: the establishment of targets for	finaliser les valeurs de référence et cible pour les indicateurs RS2A1 (axe 1 OT 1a OS 1) et le RS4A4 (axe 4 OT6e OS 1)	30 sept. 2015	Conseil Régional

General ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
effectiveness and impact of the programmes. The existence of a system of result indicators necessary to select actions, which most effectively contribute to desired results, to monitor progress towards results and to undertake impact evaluation.	these indicators.			

Table 26: Actions to fulfil applicable thematic ex-ante conditionalities

Thematic ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
T.02.1 - Digital growth: A strategic policy framework for digital growth to stimulate affordable, good quality and interoperable ICT enabled private and public services and increase uptake by citizens, including vulnerable groups, businesses and public administrations including cross border initiatives.	4 - indicators to measure progress of interventions in areas such as digital literacy, e-inclusion, e-accessibility, and progress of e-health within the limits of Article 168 TFEU which are aligned, where appropriate, with existing relevant sectoral Union, national or regional strategies;	finaliser et adopter le schéma des usages et services	30 sept. 2014	Conseil régional Nord pas de Calais
T.01.2 - Research and Innovation infrastructure. The existence of a multi annual plan for budgeting and prioritisation of investments.	1 - An indicative multi-annual plan for budgeting and prioritisation of investments linked to Union priorities, and, where appropriate, the European Strategy Forum on Research Infrastructures (ESFRI) has	finaliser le contrat de projets Etat Région en lien avec la SRI-SI	31 mars 2015	Conseil Régional Nord Pas de Calais en lien avec les services de l'Etat en région

Thematic ex-ante conditionality	Criteria not fulfilled	Actions to be taken	Deadline (date)	Bodies responsible
	been adopted.			

10. REDUCTION OF ADMINISTRATIVE BURDEN FOR BENEFICIARIES

Summary of the assessment of the administrative burden for beneficiaries and, where necessary, the actions planned accompanied by an indicative timeframe to reduce administrative burden.

La communication avec les bénéficiaires continue de se faire principalement sur papier. Outre le fait que ce système alourdit le travail des bénéficiaires, il requiert aussi la transcription de quantités de données par l'administration et génère donc des frais supplémentaires qui pourraient être évités. Sur la période 2014-2020, le système qui sera mis en place veillera à améliorer le traitement des données selon trois principes.

- **Systématiser la dématérialisation des dossiers de demande et de la gestion des subventions** et permettre l'échange électronique de données avec les bénéficiaires d'ici la fin de l'année 2014. par l'application de la législation européenne et nationale :

Réglementation en cours de mise en œuvre :

- Au niveau européen : la proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil relatif à la gestion des fonds structurels pour la période 2014-2020 prévoit que, le 31 décembre 2014 au plus tard, tous les échanges d'information entre les bénéficiaires et les autorités de gestion, les autorités de certification, les autorités d'audit et les organismes intermédiaires puissent être effectués uniquement au moyen de systèmes d'échange électronique de données. (Cf. Art 112, §3 de la proposition de RE relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique)
- Au niveau national : obligation est faite pour les collectivités territoriales de passer en flux dématérialisé en dépenses et en recettes vers les paieries au 1er janvier 2015 (conformité norme technique PESv2). Ce système présente un double intérêt
    - Une logique d'échanges bidirectionnels : circulation des données entre Région (ordonnateur) et le Payeur (comptable) et vice versa
    - Un enrichissement de la gamme des données échangées (données nouvelles par rapport aux divers protocoles d'échanges en vigueur INDIGO, OCRE, etc.), garantie de l'interopérabilité des systèmes d'informations

(Cf. Art 8 de l'arrêté du 3 août 2011 modifiant l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'art. D. 1617-23 du CGCT relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique)

L'efficience pourrait encore être accrue en allant au-delà des prescriptions réglementaires, notamment en mettant en place des services électroniques communs à destination des bénéficiaires des Fonds relevant du CSC (et des fonds nationaux) et en utilisant efficacement les registres publics (registres des entreprises, bases de données de l'administration fiscale, etc.).

- **Utiliser les instruments financiers**

Une fois mis en place, les instruments financiers permettent une utilisation plus efficace et rentable des Fonds, surtout si le secteur privé y contribue comme il se doit. La complexité peut encore être réduite en utilisant les instruments financiers mis à disposition à l'échelon européen, ou en utilisant les conditions standardisées prescrites par la Commission.

- **Appliquer les méthodes simplifiées pour le calcul des coûts**

Dans certains domaines, le remboursement en fonction des coûts réels demeure l'approche la plus simple et la plus appropriée. Toutefois, dans de nombreux autres cas, les coûts simplifiés représentent une alternative plus efficace. Les taux forfaitaires et les coûts unitaires établis au niveau européen peuvent permettre une utilisation plus rentable de ces options dans le sens où les méthodes de développement ne sont pas nécessaires au niveau national. La possibilité de recourir aux coûts simplifiés appliqués aux politiques européennes et aux régimes d'aide nationaux, et d'utiliser les projets de budgets (dans le cas du FSE), limite également les efforts initiaux des États membres.

11. HORIZONTAL PRINCIPLES

11.1 Sustainable development

Description of specific actions to take into account environmental protection requirements, resource efficiency, climate change mitigation and adaptation, disaster resilience and risk prevention and management, in the selection of operations.

L'article 8 de la proposition de règlement rappelle les exigences en matière de protection environnementale, d'utilisation rationnelle des ressources, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, de résilience face aux catastrophes ainsi que de prévention et de gestion des risques lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des contrats de partenariat et des programmes.

Concrètement, le développement durable est une démarche qui cherche à répondre aux excès d'un mode de développement économique dont les limites (sociales et environnementales) sont devenues perceptibles : inégalités croissantes, accroissement des pollutions, épuisement des ressources naturelles, ...

Le développement durable implique ainsi une modification de nos modes de production et de consommation. C'est une nouvelle manière de penser le monde, un nouveau projet de société.

Le développement durable : fondement du Programme Opérationnel

En région Nord-Pas de Calais, le développement durable est devenu une priorité depuis 20 ans. Ce principe est repris dans l'ensemble des politiques publiques menées par la Région avec une volonté d'inciter et accompagner les acteurs du territoire (entreprises, collectivités, associations, universités,...) dans leur démarche, afin que peu à peu, chacun acquiert un comportement citoyen et responsable.

Dans ce cadre, le développement durable est au cœur des priorités du programme opérationnel FEDER/ FSE et apparaît dans chacun des axes. Il est au cœur de la démarche stratégique engagée par la Région sur la construction d'un nouveau modèle de développement et de société via « la Troisième Révolution Industrielle ».

Dans l'axe 1, les fonds FEDER seront mobilisés pour créer des conditions favorables à la recherche, l'innovation et à la pérennisation des structures économiques et au développement de l'économie présentielle,

L'axe 2 et l'axe 4 reposent entièrement sur la dimension environnementale du développement durable. La transition énergétique, le développement de la mobilité douce et des transports en commun, la protection de la biodiversité sont autant d'exemples qui illustrent la volonté de la région à enclencher un changement des pratiques fondées sur la durabilité. Ils répondent entièrement aux enjeux définis dans l'accord de partenariat et concourent à l'adaptation au changement climatique et à la gestion des risques.

Sur ces deux axes, les critères qui seront retenus dans le cadre des appels à projets lancés concerneront pour une bonne partie les critères relevant du développement durable (ex : éco-construction, projets intégrés…).

Enfin, l'axe 3 dans sa dimension éducation et formation tout au long de la vie, en lien avec l'axe 1 permet aux personnes les plus fragiles d'acquérir une formation adaptée et leur offre une nouvelle opportunité d'insertion sociale.

La Troisième révolution industrielle, la transition énergétique et écologique vont engendrer le développement de nouvelles filières. Un focus particulier sera fait pour accompagner l'évolution des métiers et des compétences attendues dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie.

Le suivi du développement durable :

L'évaluation stratégique environnementale a permis de mettre en évidence les enjeux environnementaux prioritaires pour le Nord- Pas de Calais et d'identifier les incidences potentielles sur l'environnement des opérations soutenues dans le cadre du PO.

Forte de son expérience acquise sur la période 2007-2013, la région Nord – Pas de Calais entend reconduire le dispositif « Mission d'Appui à l'Environnement » pour le suivi de la dimension environnementale dans les projets financés par les fonds européens et dans le cadre du contrat de Projet Etat-Région.

La « Mission d'Appui à l'Environnement », composée d'une personne à temps plein (à minima jusqu'à l'évaluation à mi-parcours), vient en support des services et permet d'apporter un appui technique à l'instruction des dossiers et au contrôle sur le terrain des engagements pris. La mission pourra avoir un rôle plus actif et intervenir dans le montage des projets les plus importants.

Par ailleurs, la région souhaite insister sur l'impact écologique des projets déposés en instaurant un volet spécifique portant sur les questions environnementales dans le dossier type à remplir.

11.2 Equal opportunities and non-discrimination

Description of specific actions to promote equal opportunities and prevent discrimination based on sex, racial or ethnic origin, religion or belief, disability, age or sexual orientation during the preparation, design and implementation of the operational programme and in particular in relation to access to funding, taking account of the needs of the various target groups at risk of such discrimination and in particular the requirements for ensuring accessibility for persons with disabilities.

L'égalité des chances est un principe transversal que l'on retrouve dans l'ensemble des axes du Programme Opérationnel.

Au niveau de l'axe 5, le développement des usages et des services numériques cible tout particulièrement les publics fragilisés en favorisant l'adéquation de l'offre de formation numérique avec la réalité de la demande d'emplois. En ce qui concerne l'axe4, le soutien à l'entreprenariat devrait permettre de créer les conditions favorables à la création d'entreprises, y compris par des publics éloignés de l'emploi.

Sur l'axe 2, la réhabilitation sur les plans énergétique et environnemental du parc de logement anciens du Nord – Pas de Calais permettra de lutter contre la précarité énergétique des ménages en permettant de maîtriser le coût des factures énergétiques et de redonner aux populations les plus fragiles un certain pouvoir d'achat.

Au niveau de l'axe 3, la mobilisation du FSE porte essentiellement sur la promotion de l'égalité des chances et la non-discrimination. Le FSE interviendra en subventions de fonctionnement sur des projets devant :

- être conformes aux cadres national et européen, réglementaire et stratégique, en matière d'éducation, et de formation tout au long de la vie ;
- être conformes aux orientations prévues par le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche du Nord – Pas de Calais, et en particulier à son Ambition 1 : « favoriser l'accès et la réussite de tous, à tous les âges, dans l'enseignement supérieur ».

L'objectif est de favoriser les poursuites en études longues des publics fragilisés. Seront éligibles les dépenses concourant, pour tout ou partie, aux objectifs stratégiques suivants :

- contribuer à l'animation de partenariats entre les établissements du secondaire, les centres de formations par apprentissage et les acteurs de l'enseignement supérieur
- poursuivre la démocratisation de l'enseignement supérieur régional
- contribuer à l'animation des campus pour de meilleures conditions d'accueil, d'études et de vie
- développer des passerelles entre les filières et entre les parcours (articulation formation initiale / formation permanente)
- renforcer les dispositifs d'accompagnement personnalisé et de soutien pédagogique
- lutter contre la désaffection des jeunes et (notamment des filles) pour les sciences par le développement de la médiation scientifique
- soutenir l'ouverture internationale de l'enseignement supérieur régional (rayonnement et attractivité, coopérations internationales, mobilité et ouverture culturelle, promotion des langues)
- renforcer la professionnalisation des filières (stages, alternance)/

Enfin, la mobilisation des priorités au sein de l'ITI politique de la ville est entièrement dédiée aux besoins des populations vivant dans les quartiers défavorisés.

11.3 Equality between men and women

Description of contribution of the operational programme to the promotion of equality between men and women and, where appropriate, the arrangements to ensure the integration of the gender perspective at operational programme and operation level.

L'article 7 du règlement concernant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination prévoit dans le cadre stratégique commun:

- de construire des objectifs de résultat et des indicateurs pertinents au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- d'adapter les modalités de demande et de bilan des opérations ainsi que le système de suivi informatisé des fonds pour mesurer la prise en compte effective de la double approche de l'égalité dans les réalisations, notamment en termes de crédit alloués (Gender budgeting) et d'effets sur les personnes ;
- de renforcer le pilotage au niveau des programmes et des projets, notamment en formant les autorités de gestion et les services instructeurs sur ces thématiques en amont du lancement de la programmation soit au 2ème semestre 2014.

En adéquation avec l'objectif de la Commission européenne, le Conseil régional Nord - Pas de Calais a signé en 2011 la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale proposée par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe. Les signataires s'engagent à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes, et à mettre en œuvre, sur leur territoire, les engagements définis dans la Charte au travers un plan d'actions fixant les priorités d'intervention. De plus, chaque autorité signataire s'engage à collaborer avec toutes les institutions et organisations de son territoire afin de promouvoir l'instauration, dans les faits, d'une véritable égalité.

Le plan d'actions de la Région Nord - Pas de Calais prévoit 51 actions en lien avec le rôle politique de l'institution, l'organisation interne et surtout la mise en œuvre des politiques publiques régionales.

Comme pour le précédent programme, le PO FEDER –FSE 2014-2020 retient l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'emploi comme principe d'action pour la mise en place de la programmation en privilégiant la lutte contre le cumul des obstacles des femmes. Les domaines les plus concernés sont l'accès à la création d'entreprise, l'implication des femmes dans le domaine de la recherche, l'accès à la formation et à la qualification.

A ce stade, la programmation reste encore à affiner. Certaines initiatives peuvent d'ores et déjà être mises en évidence. En ce qui concerne la création d'entreprise, la promotion systématique du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes doit faciliter l'accès bancaire aux créatrices et repreneurs d'entreprises.

Au sein de l'axe 3, une attention particulière sera apportée sur la formation des femmes pour remédier à un faible taux d'activité féminine au regard de la moyenne nationale (conclusion d'accords de branches ou d'entreprises).

Par ailleurs, remédier aux déséquilibres femmes- hommes nécessite de pouvoir réaliser un état des lieux et par conséquent de disposer de statistiques sexuées.

Pour la période 2014-2020, la Région Nord-pas de Calais portera une attention particulière à la définition d'indicateurs sexués dans les domaines de la création d'entreprises, de la recherche (cf. axe 1) et de l'apprentissage (cf. axe 3).

12. SEPARATE ELEMENTS

12.1 Major projects to be implemented during programming period

Table 27: List of major projects

Project	Planned notification/submission date (year, quarter)	Planned start of implementation (year, quarter)	Planned completion date (year, quarter)	Priority Axes / Investment Priorities
Le centre NAUSICAA	2015, Q2	2016, Q1	2018, Q4	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité. / 6c - Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage
Le parc de la biodiversité de Maubeuge	2014, Q4	2015, Q2	2019, Q3	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité. / 6c - Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage
Les Réserves du Louvre Lens	2015, Q4	2016, Q2	2018, Q1	4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité. / 6c - Conserving, protecting, promoting and developing natural and cultural heritage

12.2 Performance framework of operational programme

Table 28: Performance framework by fund and category of region (summary table)

Priority axis	Fund	Category of region	Indicator or key implementation	Measurement unit, where	Milestone for 2018	Final target (2023)

			step	appropriate	M	W	T	M	W	T
1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si	ERDF	Transition	montant des dépenses certifiées de l'axe 1	euros3463844			82 000 000,00			363 000 000,00
1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si	ERDF	Transition	Nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	équivalent temps plein3463844			10			100,00
1 - Axe 1: Investir Pour Une Région De La Connaissance, Entreprenante, Dynamique Et Ouverte Sur L'Europe Dans Le Cadre Des Orientations Stratégiques De La Sri-Si	ERDF	Transition	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	nombre d'entreprises3463844			65			260,00
2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais	ERDF	Transition	Nombre de projets accompagnés visant la limitation de production de carbone dans les territoires	Projets3463844			15			65,00
2 - Axe 2 : Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais	ERDF	Transition	montant des dépenses certifiées de l'axe 2	euros3463844			83 000 000,00			459 500 000,00
3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie	ESF	Transition	montant des dépenses certifiées de l'axe (hors IEJ et FSE associé)	euros3463844			39 500 000,00			197 500 000,00
3 - Axe 3: Investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie	ESF	Transition	number of projects fully or partially implemented by social partners or non-governmental organisations	nombre de projets3463844			450			1 250,00
4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.	ERDF	Transition	Nature and biodiversity: Surface area of habitats supported to attain a better conservation status	3233170			1000			7 000,00
4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.	ERDF	Transition	Surface du patrimoine culturel réhabilités ou créés	Metre carré3463844			13 000			130 000,00
4 - Axe 4: Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité.	ERDF	Transition	montant des dépenses certifiées de l'axe 4	euros3463844			107 000 000,00			446 800 000,00
5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public	ERDF	Transition	Nombre de structures ayant mutualisé des services publics	Structures3463844			10			100,00

Priority axis	Fund	Category of region	Indicator or key implementation	Measurement unit, where	Milestone for 2018			Final target (2023)		
			numériques							
5 - Axe 5: Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêt public	ERDF	Transition	montant des dépenses certifiées de l'axe 5	euros3463844			13 300 000,00			59 000 000,00

12.3 Relevant partners involved in preparation of programme

Avec plus d'une centaine de participants issus d'institutions variées à chaque réunion, la pluralité des acteurs présents a permis d'assurer la qualité de la concertation. La représentativité de la composition des acteurs régionaux a donc été garantie par cette pluralité.

13.3 Liste des partenaires concernés impliqués dans la préparation du Programme opérationnel

Etat / Services déconcentrés de l'Etat

Collectivités territoriales / Conseil Régional Nord – Pas de Calais, Conseils Généraux Nord et Pas de Calais

Autres structures représentants les territoires

Missions locales

Etablissements de recherche

Réseaux de recherche

Universités et grandes écoles

Associations

Organismes consulaires

Pôles de compétitivité

Pôles d’excellence

Grandes entreprises

Groupements d’intérêts

Syndicats

Organismes de formation

CESER

PLIE

Documents

Document title	Document type	Document date	Local reference	Commission reference	Files	Sent date	Sent By
annexe 2 : indicateurs clés stratégie UE 2020 - situation comparée UE/FRANCE/Nord Pas de Calais	Programme annexes	1 avr. 2014			annexe 2		
annexe 11: resume_non_technique_ESE_NPdC	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 11		
annexe 4: Resume_du_PO_2014_2020	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 4		

Document title	Document type	Document date	Local reference	Commission reference	Files	Sent date	Sent By
annexe 9: la_troisieme_revolution_industrielle_en_nordpasdecalais	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 9		
annexe 12: Prise_en_compte_ESE_dans_PO_NPDC	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 12		
annexe 15: Avis_de_lAgence_Regionale_de_Sante	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 15		
annexe 5: Accord_regional_lignes_de_partage_PON_POR___FSE_2014_2020	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 5		
annexe 1: Diagnostic_version_finale	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 1		
annexe 13: Avis_AE_PO_FEDER_FSE	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 13		
annexe 14: Avis_a_consultation_publique_de_lEvaluation_Strategique_Environnementale	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 14		
annexe 16: GLOSSAIRE	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 16		
annexe 7: Tableau_des_indicateurs_de_realisation	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 7		
annexe 3: l'evaluation_ex_ante	Draft report of the ex-ante evaluation	11 avr. 2014			annexe 3		

Document title	Document type	Document date	Local reference	Commission reference	Files	Sent date	Sent By
annexe 6: Tableau_des_indicateurs_de_resultats	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 6		
annexe 8: SRI_SI	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 8		
annexe 10: PO Nord Pas de Calais 2014 2020 Version 4 8 Avril	Programme annexes	11 avr. 2014			annexe 10		